



**Affaires indiennes et
du Nord Canada et
Commission canadienne des
affaires polaires**

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/6-2002

ISBN 0-660-62117-7



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

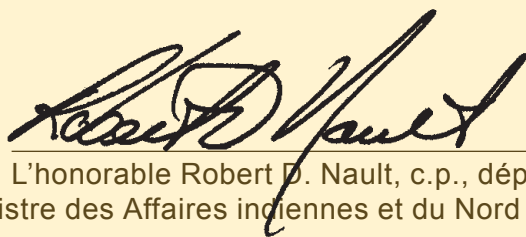


Affaires indiennes et du Nord Canada

et

Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement
pour la période se terminant le 31 mars 2002



L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Canada



Section I :	Le message du ministre	1
Section II :	Le contexte	3
	Le discours du Trône — AINC	3
	Les cercles d'influence	4
	La logique des résultats par rapport à chacun des grands objectifs stratégiques	5
	La structure du rapport	6
	Les principaux partenaires dans la prestation conjointe	7
	Le profil de la population autochtone au Canada	7
	La fiabilité des données sur le rendement	9
Section III :	Les réalisations démontrant le rendement	11
	Affaires indiennes et du Nord Canada	11
	La Commission canadienne des affaires polaires	64
Section IV :	Les rapports consolidés	71
	La diversification des modes de prestation des services	71
	L'approvisionnement et la passation de marchés	71
	L'initiative d'amélioration des services	73
	La Stratégie de développement durable	74
	L'état des réservoirs de stockage de pétrole	76
	D'autres initiatives avantageuses pour les Canadiens	77
Section V :	Les tableaux financiers	81
Section VI :	Autres renseignements	91
	Les sources d'information additionnelle	91
	Les partenaires dans la prestation conjointe — Ministères ou organismes fédéraux	92



J'ai le plaisir de déposer le Rapport sur le rendement d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de la Commission canadienne des affaires polaires pour l'exercice financier 2001–2002.

Le rapport présente certaines de nos principales réalisations pour l'année qui vient de s'écouler et témoigne du travail diligent et du dévouement des employés à AINC. En tant que ministre, je suis fier du travail que nous avons accompli durant cette année, ainsi que de nos buts et de nos priorités pour l'avenir. L'acquiescement des engagements que nous avons pris envers les Autochtones dans le discours du Trône est le principe qui nous a guidés alors que nous entreprenions un certain nombre d'importantes démarches visant à améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord.

Afin d'atteindre ce but, nous avons adopté une approche pratique, équilibrée et intégrée qui se concentre sur les préoccupations courantes des particuliers et des collectivités. Pour orienter nos travaux, nous nous sommes fixé une série de grandes priorités visant à remettre entre les mains des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord, les outils nécessaires pour réaliser leur autosuffisance et saisir les possibilités offertes. S'il est fondamental de renforcer la gouvernance, le développement économique, l'éducation et les programmes sociaux ainsi que le règlement des revendications et l'autonomie gouvernementale représentent les pierres d'assises qui, dans leur ensemble, forment un continuum devant aboutir au dynamisme et à la vitalité des collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord.

Au printemps de 2001, nous avons instauré *Les collectivités d'abord : la mesure relative à la gouvernance des Premières nations*. Il s'agit des consultations les plus exhaustives à avoir été entreprises auprès des Premières nations au Canada. Cette mesure historique a amorcé la réforme depuis longtemps espérée de la *Loi sur les Indiens*, vieille de 126 ans. Elle a pour but de moderniser les dispositions de la *Loi sur la gouvernance* et de procurer aux Premières nations les instruments dont elles ont besoin pour rendre leurs collectivités autosuffisantes. Durant le printemps, l'été et l'automne de 2001, des membres des Premières nations ont participé à des assemblées publiques, à des séances d'information et à des groupes de discussion dans le contexte de ces consultations. Ils ont exprimé leurs opinions et leurs idées au moyen de lettres, de l'Internet et d'un centre d'appels téléphoniques sans frais. Dans l'ensemble, plus de 10 000 membres et dirigeants ont participé au processus menant au dépôt, en juin 2002, du projet de loi C-61, la proposition de *Loi sur la gouvernance des Premières nations*. Elle vise à confier le pouvoir de gérer les affaires relevant de la gouvernance communautaire aux membres des Premières nations, à qui ce pouvoir revient à juste titre.

Pour renforcer la gouvernance, il faut aussi donner aux collectivités des Premières nations de plus grands pouvoirs sur leurs terres de réserve et leurs ressources. En mars 2002, nous avons étendu l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* à un plus grand nombre d'entre elles. Ces Premières nations, ainsi que les 14 signataires initiales, ont le pouvoir de se soustraire aux dispositions de la *Loi sur les Indiens* portant sur l'administration foncière et d'établir leurs propres régimes de gestion des terres et des ressources. Ces exemples de renforcement de

la capacité de gouvernance font partie intégrante de l'assise qui permettra aux collectivités de devenir plus autosuffisantes et de jouir d'une meilleure qualité de vie.

En ce qui a trait aux faits nouveaux dans le Nord, il convient de signaler que la *Loi sur le Yukon* a reçu la sanction royale en mars 2002. Cette loi historique représente une étape importante dans l'évolution politique constante du Nord et témoigne de notre engagement à travailler en partenariat avec les collectivités et les gouvernements du Nord pour leur donner une plus grande maîtrise de leur propre avenir économique.

Tout en favorisant l'autosuffisance grâce à l'amélioration de la gouvernance, mon ministère a continué à faire des investissements stratégiques dans le développement économique. Ces investissements contribueront à renforcer les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord. Au cours de la dernière année, le Ministère a investi 65,6 millions de dollars dans 324 projets de développement économique des Premières nations et des Inuit de toutes les régions du Canada. Les contributions variaient de 2 000 \$ à 3 millions de dollars. Axées sur les débouchés, ces contributions ont attiré plus de 400 millions de dollars en investissements de la part d'autres partenaires et créé plus de 2 000 emplois. Cet appui s'est traduit par des changements positifs véritables dans la qualité de vie des Autochtones.

Nous reconnaissons aussi que l'éducation des jeunes est essentielle à la santé et au bien-être de la collectivité. Mon ministère collabore avec les Premières nations et les Inuit pour faire en sorte que leurs enfants jouissent des mêmes possibilités et de la



même qualité de vie que la plupart des autres Canadiens. Ce partenariat a remporté un grand succès dans tout le pays. Depuis que les Premières nations s'occupent de plus en plus de la gestion et de l'administration de leurs programmes d'éducation, le nombre d'étudiants des Premières nations et des Inuit appuyés financièrement par mon ministère et inscrits aux études postsecondaires s'est accru, passant de 14 000 à environ 26 000. Nous pouvons tirer une grande fierté de cette réussite, mais nous savons qu'il reste encore bien plus à faire. Comme la population autochtone est jeune et en pleine croissance, notre engagement envers l'éducation des jeunes des Premières nations et des Inuit demeure indéfectible.

Le renforcement de la gouvernance et les investissements stratégiques dans le développement économique et l'éducation, ainsi que les autres initiatives présentées dans ce rapport, font partie intégrante d'un

ensemble de priorités qui commencent à porter fruit. Je vous invite à visiter notre site Web à l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca> pour obtenir encore plus de renseignements. Les améliorations dans tous ces domaines démontrent clairement que le partenariat renouvelé entre le gouvernement du Canada et les collectivités autochtones fait une différence dans la vie de multiples personnes.

Personne ne dirait que le travail est achevé mais, comme vous le verrez dans les pages qui suivent, personne ne peut nier les progrès que nous avons accomplis ensemble.



Le discours du Trône – Affaires indiennes et du Nord Canada

Conformément au but du gouvernement du Canada d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes et aux engagements pris dans le discours du Trône de janvier 2001 et le Budget de 2001, le principal but d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est d'améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord.

Pour atteindre ce but, nous continuons à faire des progrès au chapitre des quatre objectifs de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* (http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/index_f.html):

- le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens;
- le renforcement de la gouvernance autochtone;
- une nouvelle relation financière;
- des partenariats renouvelés.

Dans nos travaux, nous reconnaissons la nécessité d'une approche équilibrée et intégrée dans laquelle le développement économique et le développement social sont intimement liés. Nous nous efforçons principalement d'améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord, grâce à une participation économique fondée sur de solides assises de gouvernance, de capital humain et d'infrastructure.

Plus précisément, AINC concentre ses activités dans les domaines qui permettent au Ministère de suivre une orientation intégrée et cohérente, où il peut obtenir des résultats positifs dans l'immédiat ainsi qu'à moyen et à long termes. En disposant d'une assise solide pour exercer une saine gouvernance, les Premières nations deviennent en mesure de participer pleinement au développement social et économique du Canada. En outre, les investissements dans l'éducation et l'efficacité des programmes sociaux assurent la santé et la compétitivité des Premières nations sur les plans collectif et individuel. Les activités comme le règlement des revendications et l'investissement dans le vaste potentiel des ressources du Nord canadien contribuent à la création d'un climat de possibilités et de croissance non seulement pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord, mais aussi pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Les cercles d'influence

Le rapport est structuré en fonction des résultats stratégiques qu'AINC s'est engagé à obtenir. Pour chacun d'entre eux, le processus de planification d'AINC tient compte de trois « cercles d'influence ». Dans les rapports, ces cercles servent à présenter les résultats des activités du Ministère à court, à moyen et à long termes.



Le **cercle opérationnel** englobe les activités courantes du Ministère, l'utilisation de ses ressources, de même que le fonctionnement de ses politiques et de ses programmes. Les activités à ce chapitre ont pour but de contribuer directement à celles du prochain palier, le cercle de collaboration. Au nombre des résultats au palier opérationnel figurent les consultations, l'élaboration de politiques, les opérations, les paiements, les communications et les programmes de sensibilisation.

Le **cercle de collaboration** est celui dans lequel s'inscrit l'appui que nous apportent nos partenaires pour réaliser nos buts, édifier les capacités, améliorer les pratiques et créer un climat propice au succès des initiatives.

Les activités menées à ce chapitre influent directement sur les résultats à court et à moyen termes. Les résultats au palier de la collaboration incluent les suivants :

- l'adoption, par les collectivités et les secteurs ciblés, de pratiques qui contribuent à l'obtention des résultats stratégiques;
- le perfectionnement des capacités ou l'habileté et l'engagement accrus à relever les principaux défis et à saisir les débouchés pour mieux atteindre les résultats stratégiques;
- un savoir et une compréhension approfondis des principales exigences;
- les réactions positives de collectivités clés;
- la sensibilisation aux principaux enjeux, ainsi que l'engagement à relever les grands défis et à saisir les possibilités;
- l'appui aux grandes initiatives de la part des provinces, des territoires, des régions, des autres ministères du gouvernement ainsi que des autres intermédiaires et partenaires;
- les ententes et les partenariats avec les Premières nations et l'industrie concernant la mise en valeur des terres et des ressources.

Quand nous parlons de **cercle global**, nous faisons à la fois référence aux conditions qui influencent les résultats stratégiques et aux modifications qu'il serait bon d'y apporter. Même si ces conditions échappent souvent à l'influence directe d'AINC, il importe de se consacrer aux activités qui entraînent des changements susceptibles de se révéler bénéfiques à long terme pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord. Les résultats visés dans le cercle global (les résultats ultimes) ou les priorités sont des collectivités et des économies fortes et durables, ainsi que des gens dynamiques; le renforcement de la gouvernance autochtone et nordique; une nouvelle relation financière; des partenariats renouvelés.

La logique des résultats par rapport à chacun des grands objectifs stratégiques

Pour bien situer notre rendement dans son contexte, mettre en évidence les résultats de manière appropriée et faire le lien entre les ressources et les résultats, nous présentons une « carte » de la logique pour chacun des grands résultats stratégiques d'AINC et de la Commission canadienne des affaires polaires (CCAP).

Ces cartes de la logique des résultats s'inspirent des cercles d'influence que nous venons de décrire. Elles permettent aux lecteurs de voir graphiquement le lien entre l'utilisation des ressources d'AINC dans l'exécution de ses activités, les résultats de ces activités sur le plan opérationnel ainsi que l'influence de ces derniers sur ceux obtenus en collaboration avec les partenaires et les collectivités clientes, comme les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord. Ces résultats obtenus en collaboration peuvent ensuite être associés aux résultats et aux priorités stratégiques qui constituent la raison d'être du Ministère.

Toutes les réalisations présentées à la Section III peuvent être reliées à au moins un des énoncés récapitulatifs de la carte de la logique des résultats qui s'y applique. Les liens ainsi établis permettront dans un second temps de faire la synthèse du rapport des réalisations, en associant ces dernières à leur emplacement approprié sur la carte de la logique des résultats. En se reportant aux cartes, le lecteur pourra voir plus aisément comment chaque réalisation contribue à l'accomplissement des résultats stratégiques plus généraux.

La structure du rapport

Affaires indiennes et du Nord Canada

Résultats stratégiques	Priorités	Réalisations
Procurer aux Canadiens un environnement favorable à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en raffermissant notre relation avec eux et en comblant les écarts qui existent entre les conditions de vie des Premières nations et des Inuit et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et du savoir-faire pour rendre les gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, ainsi que pour accroître l'autosuffisance et l'indépendance économique de leurs collectivités.	<p>Le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens</p> <p>Le renforcement de la gouvernance autochtone</p> <p>Une nouvelle relation financière</p> <p>Des partenariats renouvelés</p>	Section III
Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord pour que les régimes de gouvernance territoriaux tiennent compte des droits et des intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidents du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.	La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord	Section III

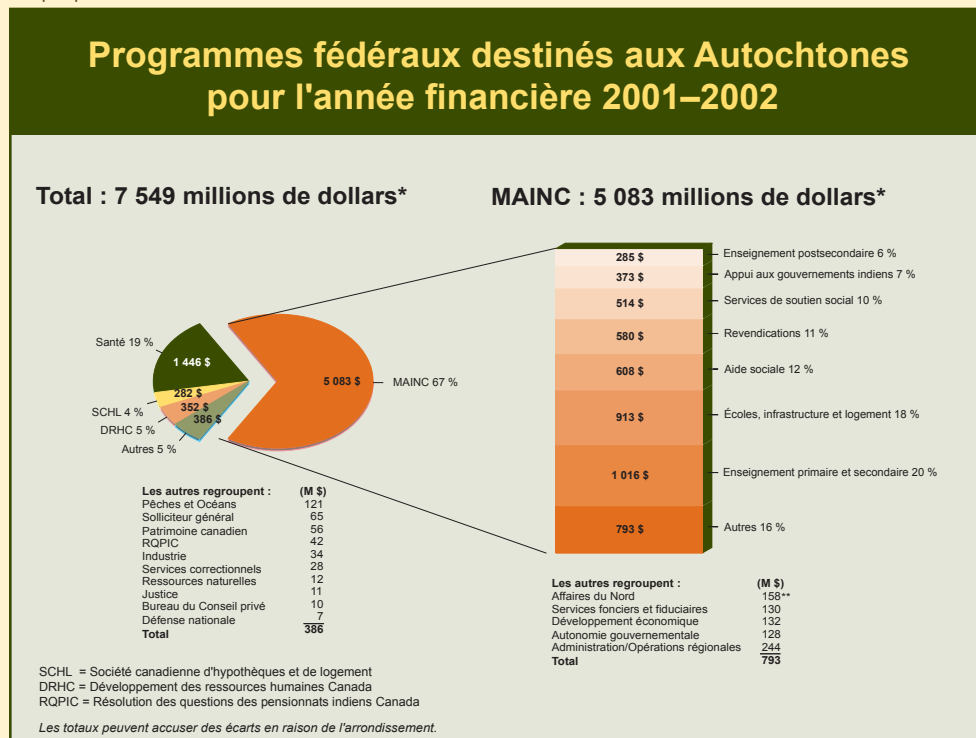
La Commission canadienne des affaires polaires

Résultats stratégiques	Priorités	Réalisations
Procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.	L'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires	Section III

Les principaux partenaires dans la prestation conjointe

Quatorze institutions fédérales, dont AINC, dispensent des programmes aux Autochtones, et leurs dépenses totales se chiffraient à environ 7,5 milliards de dollars en 2001–2002 (voir graphique 1). Les services essentiels de type provincial représentent plus de 80 p. 100 des fonds versés aux réserves. Plus de renseignements sur les partenaires dans la prestation conjointe sont donnés à la Section VI.

Graphique 1



* Les dépenses mentionnées dans le graphique 1 sont de nature purement budgétaire.
 ** Montre les programmes à l'intention des Autochtones et une portion des programmes non conçus uniquement à leur intention.

Le profil de la population autochtone au Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones — **les Indiens, les Métis et les Inuit**. De plus, la *Loi sur les Indiens* donne la définition juridique de ce qu'on entend par **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*¹. Les **Métis** ont des ancêtres à la fois de souche européenne et des Premières nations et s'identifient eux-mêmes comme étant des Métis. Les **Inuit** sont les Autochtones de

¹ Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation qui a signé un traité avec la Couronne. Tous les Indiens inscrits ne sont pas nécessairement membres d'une Première nation signataire d'un traité. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

l'Arctique canadien et ils habitent principalement au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et les régions septentrionales du Labrador et du Québec. Les Inuit ne vivent pas dans des réserves et la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas à eux.

Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuit. Le Ministère est chargé d'exécuter les programmes et les services de type provincial dans les réserves.



Dans le Nord, AINC travaille avec les Inuit et les autres collectivités autochtones à l'élaboration de solides structures de gouvernance ainsi qu'à la conclusion et à la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Compte tenu du contexte unique du Nord canadien, et conformément à la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones², certaines de ces ententes visent aussi les Métis établis au nord du 60° degré de latitude.

Les Indiens inscrits vivant dans les réserves représentent environ 60 p. 100 de la population des Indiens inscrits. Cette population est répartie en 432 500 personnes vivant dans les réserves et 284 800 personnes qui habitent en dehors des réserves³. Il existe au total 612 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 61 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidents — seulement 6 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, 34,7 p. 100 habitent en milieu urbain, tandis que 44,6 p. 100 vivent en milieu rural, 16,9 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 3,8 p. 100 en région éloignée.

On s'attend à ce que le taux de croissance de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves augmente de 31 p. 100 entre 2002 et 2021 et que l'ensemble de la population canadienne croisse plutôt de 12,8 p. 100. Environ 40,8 p. 100 de la population d'Indiens inscrits appartient au groupe des moins de 19 ans en comparaison de 24,8 p. 100 dans la population canadienne.

Dans le Nord du Canada (qui représente 40 p. 100 de la superficie émergée du pays), on compte trois territoires et quelque 96 collectivités structurées où vivent des populations peu nombreuses de Premières nations, de Métis et d'Inuit. La population étant disséminée sur une vaste superficie, la prestation des services est d'autant plus onéreuse : quelque 95 000 résidents sont répartis sur tout ce territoire; la population du Nunavut s'élève à 25 000 âmes, celle des Territoires du Nord-Ouest à 39 000 et celle du Yukon à 31 000.

La population du Nord est jeune; en fait, 45 p. 100 des personnes ont de moins de 25 ans. Les Autochtones représentent à peu près la moitié de la population et leur concentration varie entre 85 p. 100 au Nunavut, environ 49 p. 100 dans les T. N.-O. et près de 22,5 p. 100 au Yukon. Les réserves sont peu nombreuses.

² Veuillez consulter http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html.

³ Projections basées sur 2000, établies pour 2002 à l'aide du Système d'inscription des Indiens.

La fiabilité des données sur le rendement

Les statistiques démographiques tirées du SII et vérifiées par son intermédiaire

Le système d'inscription des Indiens (SII) est maintenu par AINC et il existe depuis 1951. Le système est considéré comme faisant autorité puisqu'il comporte le nom de chaque personne inscrite en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Il est mis à jour à la fin de chaque mois par l'entremise de quelque 550 administrateurs de l'inscription des Indiens qui fournissent les nouveaux renseignements aux bureaux régionaux d'AINC.

Le système représente une source fiable de données, exception faite d'une lacune majeure : le signalement tardif des événements de la vie comme les naissances et les décès.

Pour plus de renseignements sur le SII, veuillez communiquer avec l'Unité de l'information, Direction de l'inscription et des listes de bandes, au 997-6296. Pour plus de renseignements sur les répercussions du signalement tardif des événements de la vie, veuillez communiquer avec la Section de l'analyse de l'information de la Direction de la gestion de l'information ministérielle au 953-4142.

Les statistiques tirées des projections démographiques et vérifiées par leur intermédiaire

La population des Indiens inscrits

Le Ministère se sert des projections démographiques fondées sur le SII de 2000, qui ont été élaborées à son intention par Statistique Canada. Ces projections ont été rajustées en fonction du signalement tardif de certains décès et naissance, ainsi que de l'omission d'en rapporter un certain nombre; elles diffèrent donc des données du SII. Même si ces projections ne sont pas des prédictions, elles représentent les tendances que suivra la population des Indiens inscrits si les hypothèses sous-jacentes (concernant les naissances, les décès, divers ajouts, la migration, la réintégration et la transmission héréditaire du statut) sont exactes.

La population canadienne

Le Ministère se sert des *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires — 2000–2006* (la publication n° 91-520 de Statistique Canada). Ces données sont considérées fiables quand les hypothèses sous-jacentes sont exactes.

Les statistiques démographiques tirées du Recensement du Canada de 1996 et vérifiées par son intermédiaire

Les statistiques du Recensement de 1996 présentent les caractéristiques de la population canadienne sur une base ponctuelle. Elles se fondent sur les données fournies par les intéressés.

L'une des principales limitations des statistiques du Recensement est le sous-dénombrement causé par l'omission d'y participer ou du recensement incomplet des collectivités. En 1996, on estime que 44 000 personnes n'ont pas été recensées. Même s'il s'agit principalement d'Indiens inscrits vivant dans des réserves, il n'y a pas eu de problème de recensement incomplet au sein des collectivités des Premières nations dans les territoires. Les statistiques pour le Nord sont donc très fiables.

Il convient de signaler que les données sur la population autochtone dans le Nord se fondent sur la définition d'un Autochtone selon AINC. Elles tiennent compte des répondants qui se sont identifiés eux-mêmes comme : 1) étant inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*; 2) étant membres d'une bande; 3) étant des Autochtones; ou 4) étant de souche autochtone, d'une ou de plusieurs origines ethniques autochtones.

Les statistiques sur l'amélioration des programmes d'éducation et de la réussite scolaire

Les statistiques sur l'éducation proviennent des rapports fournis par les Premières nations aux bureaux régionaux d'AINC, qui transmettent à leur tour un rapport à l'Administration centrale d'AINC. Les renseignements sont ensuite entrés dans les bases de données sur les états nominatifs et sur l'éducation postsecondaire.

Le système des états nominatifs dresse la liste de tous les étudiants inscrits aux études primaires et secondaires financées par AINC. Le système comporte des renseignements personnels comme le nom de l'étudiant, sa date de naissance et son numéro d'Indien inscrit. Les politiques ainsi que les activités de financement et de reddition des comptes se fondent sur cette information.

La base de données sur l'éducation postsecondaire inclut tous les étudiants inscrits aux études postsecondaires financées par AINC. Le système comporte des renseignements personnels comme le nom de l'étudiant, sa date de naissance et son numéro d'Indien inscrit.

Selon la Direction de la gestion de l'information ministérielle (DGIM), le taux de fiabilité des données est de 99 p. 100 puisque seulement trois Premières nations n'ont pas présenté de rapport en 2001–2002 et les bureaux régionaux pertinents ont fourni des estimations en leur nom.

Les statistiques sur les conditions du logement et les services d'aqueduc et d'égouts

Le site Web sur l'infrastructure et le logement (http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/hsg/index_f.html) donne les statistiques sur le logement et les services d'aqueduc et d'égouts que les Premières nations (ou les régions en leur nom) ont l'habitude de fournir chaque année. Les Premières nations communiquent les renseignements requis dans le *Guide national de présentation des rapports des Premières nations*. La définition de chaque élément de donnée est expliquée dans le guide ainsi que dans le site Web sur l'infrastructure et le logement.

Les renseignements présentés dans ce site Web sont vérifiés par les bureaux régionaux, puis contre-vérifiés et rajustés par l'Administration centrale d'AINC. Les données sont donc très fiables.



Affaires indiennes et du Nord Canada

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens un environnement favorable à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en raffermissant notre relation avec eux et en comblant les écarts qui existent entre les conditions de vie des Premières nations et des Inuit et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et du savoir-faire pour rendre ainsi les gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, ainsi que pour accroître l'autosuffisance et l'indépendance économique de leurs collectivités.

Combien cela a-t-il coûté?

	Services aux Indiens et aux Inuit	Revendications	Total
Dépenses prévues	4 321 843 000 \$	567 278 000 \$	4 889 121 000 \$
Autorisations totales	4 281 997 547 \$	583 045 917 \$	4 865 043 464 \$
Dépenses réelles en 2001-2002	4 227 508 519 \$	580 010 577 \$	4 807 519 096 \$

L'explication des écarts

Les services aux Indiens et aux Inuit : L'écart d'environ 40 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable à la réaffectation de ressources à d'autres domaines prioritaires au sein du Ministère et à un transfert pour la création de Résolution des questions des pensionnats autochtones Canada. L'écart d'environ 54 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique principalement par le report à des années ultérieures des frais d'exploitation (11 millions de dollars) et des ressources pour financer les prêts garantis consentis à même le Compte pour l'expansion économique chez les Indiens (33 millions de dollars).

Les revendications : L'écart de quelque 16 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable aux fonds supplémentaires alloués aux fins du règlement avec les Premières nations de Cold Lake (26 millions de dollars) et la Première nation de Fishing Lake (22 millions de dollars), compensés par des besoins moins considérables pour la mise en œuvre des règlements de revendications territoriales globales et des mesures relatives aux traités.

Le tableau suivant présente les ressources qui, en 2001–2002, ont été allouées à l'atteinte des objectifs prioritaires du Programme des affaires indiennes et inuites dans le cadre de Rassembler nos forces.

	Priorités (en millions de dollars)				Total
	Renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens	Renforcement de la gouvernance autochtone	Nouvelle relation financière	Partenariats renouvelés	
Éducation primaire et secondaire	1 016	—	—	—	1 016
Immobilisations	760	—	—	—	760
Aide sociale	608	—	—	—	608
Revendications*	—	318	—	262	580
Services de soutien social	514	—	—	—	514
Appui aux gouvernements indiens	—	367	1	5	373
Éducation post-secondaire	285	—	—	—	285
Logement des Premières nations	153	—	—	—	153
Services fonciers et fiduciaires	30	101	—	—	130
Développement économique	132	—	—	—	132
Autonomie gouvernementale	—	122	6	—	128
Total partiel	3 499	908	7	266	4 681
Activités régionales					127
Total					4 808

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Pour plus de renseignements sur les revendications, veuillez consulter http://www.inac-ainc.gc.ca/ps/clm/index_f.html.



La logique des résultats

Le cercle global	<p>Le Canada et le monde</p>	<p>LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES (GLOBAUX)</p> <p>Un avenir (plus) prometteur pour toutes les Premières nations et tous les Inuit, tel que manifesté par des réalisations dans les domaines prioritaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens • Le renforcement de la gouvernance • Une nouvelle relation financière • Des partenariats renouvelés 				
Le cercle de collaboration	<p>Les membres et les collectivités des Premières nations et des Inuit</p> <p>Les gouvernements fédéral, provinciaux et régionaux et les secteurs sans but lucratif et privé</p>	<p>LES RÉSULTATS OBTENUS EN COLLABORATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mesures précises prises par les collectivités, qui contribuent à la réalisation de résultats stratégiques (priorité) (<i>relié aux résultats 2.2, 3.2, 3.3, 9.3</i>) • Les collectivités qui acquièrent la capacité d'administrer leurs propres affaires (<i>relié aux résultats 1.8, 4.2, 5.2 et 10.1</i>) • Les collectivités qui améliorent leur cadre juridique et réglementaire et leur gouvernance (<i>relié aux résultats 4.3, 5.2, 6.1, 8.1, 9.2 et 11.1</i>) • Des progrès constructifs dans le règlement des différends et des revendications, et dans les négociations (<i>relié aux résultats 5.3, 11.1, 11.2 et 13.3</i>) • L'élaboration, en collaboration avec AINC et d'autres partenaires, d'approches, de cadres de travail et de plans (<i>relié aux résultats 1.2, 2.1, 2.4, 2.6, 2.7, 2.8, 11.2, 13.2 et 14.1</i>) • L'engagement des parties concernées et leur participation constructive à des réunions, des cercles de décision, des négociations et d'autres tribunes pour échanger des renseignements, prendre des décisions et conclure des ententes (<i>relié aux résultats 1.6, 2.6, 3.5, 5.2, 7.1, 7.2, 9.4, 11.1, 11.3, 12.7, 13.3 et 14.2</i>) <p>LES RÉSULTATS OBTENUS EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DANS LA PRESTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des intervenants — partenaires et intermédiaires venant de gouvernements autres que ceux des Premières nations ou qui ne font pas partie d'un gouvernement — favorisant l'obtention des résultats stratégiques (<i>relié aux résultats 3.1, 5.2, 10.1, 11.3, 11.4, 12.4, 12.8 et 12.9</i>) • L'appui du secteur privé en matière de financement et de services (Accès aux services et aux capitaux) (<i>relié aux résultats 1.5, 1.6, 1.7, 1.9 et 12.9</i>) • Des lois, des règles et des règlements fédéraux et provinciaux harmonisés et qui s'appuient mutuellement (<i>relié aux résultats 5.1 et 11.3</i>) • La collaboration des ministères fédéraux à la réalisation des résultats stratégiques (précités), au moyen de politiques, de programmes et de financement (<i>relié aux résultats 1.2, 1.4, 1.5, 1.9, 3.1, 4.4, 7.1 et 9.1</i>) 				
Le cercle opérationnel	<p>AINC</p>	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="451 1423 768 1854"> <p>LES ACTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liaison avec les partenaires et les Premières nations • L'élaboration de politiques et de stratégies • Le processus du financement • Le soutien par les services spécialisés • Les services de conseils et d'information • L'éducation et la sensibilisation du public </td> <td data-bbox="784 1423 1205 1854"> <p>LES RÉSULTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réunions, des tribunes pour échanger des renseignements (<i>relié aux résultats 2.1, 2.3, 11.3 et 12.7</i>) • Les extrants attribuables aux politiques (<i>relié aux résultats 2.1, 2.3, 4.3, 9.2, 11.4, 12.5 et 13.1</i>) • Des ententes de transfert financier et des paiements (<i>relié aux résultats 1.1, 1.3, 1.4, 1.8, 2.7, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.2, 11.2 et 12.1</i>) • La prestation de services (<i>relié aux résultats 2.8, 9.2, 9.3, 11.1 et 12.8</i>) • Des produits de communication (<i>relié aux résultats 2.5, 2.8, 5.1, 7.2, 9.1, 12.6 et 12.8</i>) • Des produits de communication de masse (<i>relié aux résultats 12.1, 12.2, 12.3, 12.6 et 12.8</i>) </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p>LES RESSOURCES</p> <p>4,8 milliards de dollars en 2001–2002 et 2 263 équivalents temps plein</p> </td> </tr> </table>	<p>LES ACTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liaison avec les partenaires et les Premières nations • L'élaboration de politiques et de stratégies • Le processus du financement • Le soutien par les services spécialisés • Les services de conseils et d'information • L'éducation et la sensibilisation du public 	<p>LES RÉSULTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réunions, des tribunes pour échanger des renseignements (<i>relié aux résultats 2.1, 2.3, 11.3 et 12.7</i>) • Les extrants attribuables aux politiques (<i>relié aux résultats 2.1, 2.3, 4.3, 9.2, 11.4, 12.5 et 13.1</i>) • Des ententes de transfert financier et des paiements (<i>relié aux résultats 1.1, 1.3, 1.4, 1.8, 2.7, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.2, 11.2 et 12.1</i>) • La prestation de services (<i>relié aux résultats 2.8, 9.2, 9.3, 11.1 et 12.8</i>) • Des produits de communication (<i>relié aux résultats 2.5, 2.8, 5.1, 7.2, 9.1, 12.6 et 12.8</i>) • Des produits de communication de masse (<i>relié aux résultats 12.1, 12.2, 12.3, 12.6 et 12.8</i>) 	<p>LES RESSOURCES</p> <p>4,8 milliards de dollars en 2001–2002 et 2 263 équivalents temps plein</p>	
<p>LES ACTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liaison avec les partenaires et les Premières nations • L'élaboration de politiques et de stratégies • Le processus du financement • Le soutien par les services spécialisés • Les services de conseils et d'information • L'éducation et la sensibilisation du public 	<p>LES RÉSULTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réunions, des tribunes pour échanger des renseignements (<i>relié aux résultats 2.1, 2.3, 11.3 et 12.7</i>) • Les extrants attribuables aux politiques (<i>relié aux résultats 2.1, 2.3, 4.3, 9.2, 11.4, 12.5 et 13.1</i>) • Des ententes de transfert financier et des paiements (<i>relié aux résultats 1.1, 1.3, 1.4, 1.8, 2.7, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.2, 11.2 et 12.1</i>) • La prestation de services (<i>relié aux résultats 2.8, 9.2, 9.3, 11.1 et 12.8</i>) • Des produits de communication (<i>relié aux résultats 2.5, 2.8, 5.1, 7.2, 9.1, 12.6 et 12.8</i>) • Des produits de communication de masse (<i>relié aux résultats 12.1, 12.2, 12.3, 12.6 et 12.8</i>) 					
<p>LES RESSOURCES</p> <p>4,8 milliards de dollars en 2001–2002 et 2 263 équivalents temps plein</p>						

Que signifie cette priorité?

Le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens consistent à apporter des changements positifs dans la vie des personnes et des collectivités — l'essence même de Rassembler nos forces — qu'il s'agisse de l'amélioration de la santé et de la sécurité publique ou du renforcement du développement économique.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

1. Un développement économique plus solide et soutenu
2. Une autosuffisance accrue
3. L'amélioration de la santé et de la sécurité

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Les conditions uniques des collectivités des Premières nations et des Inuit sur les plans social, culturel et économique exigent que le gouvernement fédéral adopte une approche ciblée s'il veut respecter ses engagements au chapitre de la qualité de vie énoncés dans le discours du Trône et le Budget de 2001. Il lui faut adopter une démarche holistique pour satisfaire les besoins essentiels en matière d'emploi, de santé, d'éducation, de logement et d'infrastructure. Il ne doit pas seulement consolider sa relation avec les Autochtones, mais aussi rendre plus efficace la collaboration entre les divers ministères fédéraux. Il faut également améliorer les partenariats avec le secteur privé, les provinces et les territoires.

Les priorités d'AINC et de ses partenaires sont le développement économique, l'éducation, le soutien de l'infrastructure et le développement social. Pour être en mesure de saisir les possibilités actuelles de croissance et de développement économiques, les Premières nations et les Inuit doivent pouvoir accéder plus facilement aux capitaux et aux marchés. Ils ont aussi besoin d'un climat d'investissement plus propice. Il leur faut les outils voulus pour établir de solides partenariats avec le secteur privé, ainsi que les provinces, les territoires, les autres ministères fédéraux et les associations professionnelles. En outre, une infrastructure économique appropriée, jumelée à des mesures de perfectionnement des compétences et du savoir-faire, se révèle nécessaire pour profiter des possibilités économiques.

L'éducation est essentielle au dynamisme social et économique d'une collectivité. AINC, en partenariat avec les Premières nations, s'emploie à relever les défis suivants :

- établir des normes appropriées;
- répondre aux besoins en matière d'éducation spécialisée;
- maintenir le « pouvoir d'achat » du programme d'éducation postsecondaire malgré la hausse des frais de scolarité;
- offrir des possibilités d'apprentissage permanent.

La force des collectivités repose sur une solide infrastructure. Les collectivités des Premières nations et des Inuit ont encore peine à fournir à leurs membres des logements convenables, un approvisionnement suffisant en eau potable, des égouts, des sources d'énergie écologiques, ainsi que des modes de transport et de communication efficaces. Tous ces éléments sont nécessaires à la santé et à la sécurité des collectivités et au maintien des liens avec le tissu social et économique du pays. L'éloignement de plusieurs collectivités exige des solutions novatrices et concertées pour combler ces besoins de manière abordable.

Le soutien social et le dynamisme de ses membres sont l'âme d'une collectivité. C'est en partenariat que l'on pourra élaborer une stratégie plus cohérente en matière de programmes sociaux, une stratégie qui favorisera la coordination des activités et des programmes fédéraux et facilitera ainsi la découverte de solutions locales aux problèmes locaux. Les problèmes des Premières nations sont diversifiés et, dans plusieurs cas, sérieux. On doit adopter une approche holistique pour remédier aux effets à long terme de la pauvreté, de la réinstallation, ainsi que du mécontentement et de la détresse sociale.

Pour relever fructueusement ces défis, AINC continuera d'appuyer les collectivités des Premières nations dans le renforcement de la gouvernance, notamment par des pratiques administratives plus efficaces et transparentes. Grâce à un régime de reddition des comptes qui fournit une véritable rétroaction aux collectivités des Premières nations, ainsi qu'aux autres ministères, nous serons en mesure de déterminer ouvertement et conjointement les progrès réalisés.

Le cercle opérationnel : Antérieurement, les programmes de développement économique d'AINC se fondaient sur une perception que toutes les collectivités des Premières nations et des Inuit étaient arrivées au même stade de développement.

Il devient de plus en plus évident que l'économie de certaines collectivités est complexe et diversifiée et qu'elles ont des besoins plus particuliers, tandis que d'autres peuvent encore avoir besoin d'assistance dans la planification de base, les programmes et les services. Le principal défi opérationnel d'AINC est de soutenir le progrès dans toutes ces collectivités en maintenant des normes et des stratégies qui permettent d'obtenir des résultats satisfaisants dans le cadre des programmes. Il sera plus facile d'y réussir si les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les autres partenaires coordonnent leurs efforts et s'il est possible de faire des investissements directs dans les programmes de développement économique favorisant la participation des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne. Ces mesures doivent s'accompagner de programmes d'éducation et de formation qui habilite davantage les Premières nations. Il faut aussi des programmes de sensibilisation et de défense des intérêts qui favorisent les partenariats stratégiques et se traduisent par des coentreprises, en particulier avec le secteur privé. Les investissements dans le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens réduiront les coûts en matière de santé et d'autres services sociaux et contribueront à la santé et au bien-être des populations vivant dans les réserves.



Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

1. Un développement économique plus solide et soutenu

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Appui à la création et à l'expansion des entreprises grâce à un financement direct visant à combler le manque de capitaux propres.

Le cercle de collaboration

- Accès direct accru aux marchés fédéraux pour les entreprises autochtones.
- Développement de la capacité économique des Premières nations grâce au mentorat et au renforcement des institutions (p. ex. institutions financières autochtones, organismes de développement économique communautaire, associations d'entreprises autochtones et associations sectorielles).
- Participation des Premières nations et des Inuit aux partenariats de développement régional avec le secteur privé et les provinces et territoires dans les secteurs de la foresterie, des mines, de l'énergie et des routes.
- Forums économiques élargis pour inciter les Autochtones, le secteur privé, les territoires et d'autres gouvernements à former des partenariats.
- Accès accru aux capitaux privés par les entreprises et les collectivités des Premières nations par l'entremise de projets pilotes à capital de risque et par le renforcement des institutions des Premières nations et des Inuit (p. ex. Programme de développement des entreprises autochtones).
- Accès accru aux cautionnements de soumission par les entreprises autochtones par le biais d'un nouvel instrument de garantie d'exécution.
- Amélioration de l'infrastructure dans les réserves pour appuyer le développement économique. Les secteurs clés comprennent les télécommunications, les routes et les sources d'énergie abordables.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Les Premières nations et les Inuit bénéficient maintenant d'un meilleur accès aux possibilités économiques par l'intermédiaire des programmes de développement économique d'AINC, tant ceux qui fournissent une aide financière directe que ceux conçus pour « ouvrir la voie » au développement économique.

1.1 Les investissements directs

Les investissements directs sous forme de capitaux propres complémentaires demeurent un élément important des initiatives de développement économique. En 2001-2002, AINC a apporté une contribution de plus de 26 millions de dollars pour 221 démarrages ou expansions d'entreprises, par rapport à 19,5 millions de dollars en 2000-2001.

1.2 Le développement des capacités économiques

En juin 2001, AINC et Ressources naturelles Canada (RNC) ont parrainé un atelier visant à accroître la participation des Autochtones dans le secteur minier. Il regroupait des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, du secteur minier et des organisations d'affaires autochtones et des Premières nations. Cet atelier s'est conclu par une série de recommandations qui ont été présentées aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des mines dans le Nord, à l'occasion de leur conférence annuelle en septembre 2001. À la suite d'une directive des ministres, des intéressés ont préparé un plan d'action fondé sur le concept des « groupes d'action locale », mis sur pied un comité national de coordination et créé un certain nombre de projets expérimentaux.

1.3 Le Programme de foresterie des Premières nations

En 2001-2002, le Programme de foresterie des Premières nations a versé 4,5 millions de dollars pour améliorer les conditions économiques dans les collectivités des Premières nations. Il tenait compte des objectifs de la gestion forestière durable et du renforcement des capacités institutionnelles. Par exemple, l'Aboriginal Forest Industries Council a reçu 25 000 \$ pour la production d'un plan stratégique visant la création d'un conseil de la foresterie autochtone en Colombie-Britannique.

1.4 Le Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources

AINC a fourni près de 12 millions de dollars à 100 projets en vue d'aider les collectivités des Premières nations et des Inuit à dresser des plans stratégiques pour des projets majeurs d'exploitation des ressources et entreprendre des

négociations dans les secteurs de l'énergie, de la foresterie et du tourisme axé sur les ressources. En 2000–2001, AINC avait versé 8 millions de dollars à 50 projets.

1.5 Le Programme de négociation de l'accès aux ressources

Le Programme de négociation de l'accès aux ressources a versé 8,3 millions de dollars à l'égard de 200 projets de négociation, dont plusieurs ont abouti à des engagements de la part de l'industrie et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces ententes se sont en retour traduites par des démarrages d'entreprises, de la formation, des marchés et des centaines d'emplois. La réussite constante de ce programme s'est manifestée dans l'augmentation de ses engagements financiers. Durant sa première année d'existence en 1990–1991, 1,6 million de dollars avaient été versés à l'appui de 50 projets de négociation et, au cours de la dernière décennie, 53 millions de dollars ont servi à appuyer 1 600 projets.

1.6 Des tribunes économiques élargies

Au nombre des tribunes régionales figurent l'Initiative conjointe de développement économique au Nouveau-Brunswick, l'initiative de renouveau économique de l'Ontario et le Corporate Circle en Saskatchewan. Ces tribunes ont contribué à sensibiliser le secteur privé et à le faire participer davantage au renforcement des économies des Premières nations. Elles ont aussi permis aux bureaux régionaux d'AINC, aux autres gouvernements, aux dirigeants des Premières nations et au secteur privé de discuter de possibilités, d'intérêts et de besoins économiques. Cette activité a pris de l'ampleur en 2001–2002, notamment avec l'élargissement de l'initiative en Ontario et la création de nouvelles tribunes dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta.

1.7 Un accès accru aux capitaux

Un soutien direct aux entreprises et au développement économique exige un accès accru aux grandes sources de capitaux d'emprunt et d'investissement. On a obtenu plus de 20 millions de dollars auprès du secteur privé par l'entremise de l'Initiative de développement des entreprises autochtones, somme grâce à laquelle les institutions financières autochtones (IFA) ont pu consentir des prêts à ces entreprises. La formation et l'assistance offertes aux IFA ainsi que l'élaboration de nouveaux produits financiers aident ses institutions à se regrouper dans le cadre d'un réseau national autoréglementé de prêt aux entreprises autochtones.

Un projet expérimental entrepris avec la Société de capital de risque autochtone du Québec a été élaboré pour acheminer l'investissement du secteur privé vers les entreprises des Premières nations. Il s'agit d'un fonds d'investissement de capital de risque d'une valeur de 7 millions de dollars, établi sous forme de coentreprise entre les IFA et des intérêts du secteur privé. Ce fonds comportait une contribution de mise en marche de 1 million de dollars versée par AINC.

1.8 L'infrastructure économique

Quelque 29 millions de dollars ont été investis dans 26 projets d'infrastructure économique dans des secteurs clés comme l'énergie, les télécommunications et les parcs commerciaux; en 2000–2001, 20 millions de dollars avaient été investis dans sept projets. Les projets liés à l'infrastructure économique visent à pourvoir les collectivités des Premières nations et des Inuit des atouts commerciaux nécessaires pour attirer les capitaux d'investissement.

1.9 La stratégie donnant suite à la décision *Marshall*

En 2001–2002, des collectivités et des entreprises ont reçu 12,4 millions de dollars en vertu de la stratégie donnant suite à la décision *Marshall*, et ce pour financer 50 projets de développement économique et d'édification des capacités. Les projets portaient sur les pêches, le tourisme, l'infrastructure économique, la culture et des centres du patrimoine. De ce nombre, 15 projets ont été financés avec d'autres partenaires (les gouvernements fédéral, provinciaux ou le secteur privé) et 11 ont été

négoiés dans le contexte d'ententes provisoires sur les pêches (conformément à la stratégie donnant suite à la décision *Marshall*, stratégie stipulant que des mesures de développement économique et d'édification des capacités doivent être prises pour favoriser, dans la mesure du possible, la conclusion d'ententes sur les pêches).

Les résultats prévus en 2001–2002

Le cercle opérationnel

- Préparer et distribuer un plan d'action pour donner suite à la réponse au rapport du Vérificateur général sur l'enseignement primaire et secondaire (avril 2000) en collaborant avec les Premières nations, en poursuivant les recherches et l'élaboration des politiques en matière d'éducation spécialisée et en intégrant les résultats du projet expérimental sur l'éducation spécialisée au Québec.
- Entreprendre un examen du Programme d'appui aux gouvernements indiens pour trouver des possibilités de mieux soutenir les capacités de gestion des programmes et des services des Premières nations.
- Élaborer, en collaboration avec les Premières nations, un cadre stratégique d'aide sociale remanié fondé sur la rétroaction provenant des projets pilotes.
- Le rapport provisoire d'évaluation de la Prestation nationale pour enfants (PNE) analyse les répercussions à court et à moyen termes sur les collectivités de la composante concernant le réinvestissement de la PNE au moyen des autoévaluations des Premières nations.
- Élaboration conjointe avec l'Administration centrale, les régions et les Premières nations, de plans d'action pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies concrètes visant à éliminer l'écart entre le taux de réussite scolaire des élèves des Premières nations et celui des autres élèves canadiens.

Le cercle de collaboration

- Participation de plus de 330 Premières nations à des projets de réforme de l'éducation.
- Amélioration des capacités dans les domaines du logement; de l'infrastructure pour l'élaboration de politiques et de programmes locaux; de nouveaux modes de financement; des services d'approvisionnement en eau, de la planification communautaire pour le logement; de la gestion des contrats de projets d'immobilisations dans le but d'appuyer l'autonomie gouvernementale.
- Appui aux enfants et aux familles des Premières nations en améliorant les initiatives de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.
- 176 projets pilotes relatifs à la réforme de la sécurité du revenu dans plus de 545 Premières nations, pour mettre à l'essai des approches novatrices visant à accroître l'accès aux mesures actives des programmes sociaux et renforcer l'autosuffisance des individus et des collectivités.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

2. Une autosuffisance accrue

2.1 L'éducation primaire et secondaire

Tous les bureaux régionaux ont préparé et présenté leurs plans d'action sur l'éducation, qui donnaient des mises à jour sur les activités jusqu'en mai 2002. Ces bureaux ont élaboré des stratégies qui devraient inciter les collectivités des Premières nations et les partenaires en éducation à participer à l'amélioration de l'efficacité des écoles des Premières nations. En plus d'établir les priorités de chaque région, les plans d'action portaient sur quatre grandes questions : la clarification des rôles, la compétence, la reddition des comptes et l'édification des capacités (recommandation 4.29 du vérificateur général). Donnant suite au conseil du vérificateur de préciser plus clairement le rôle d'AINC au chapitre de l'éducation, le Ministère a nommé un conseiller spécial en éducation qui épaulera le sous-ministre en coordonnant et en faisant progresser les travaux d'élaboration de la politique sur cette question. On s'attend à recevoir une ébauche de la politique au début de 2003.

Dans le cadre de la nouvelle initiative nationale sur l'éducation spécialisée, l'Administration centrale d'AINC collabore avec les bureaux régionaux et les Premières nations à l'élaboration de stratégies visant à améliorer les programmes et les services à l'intention des étudiants ayant des

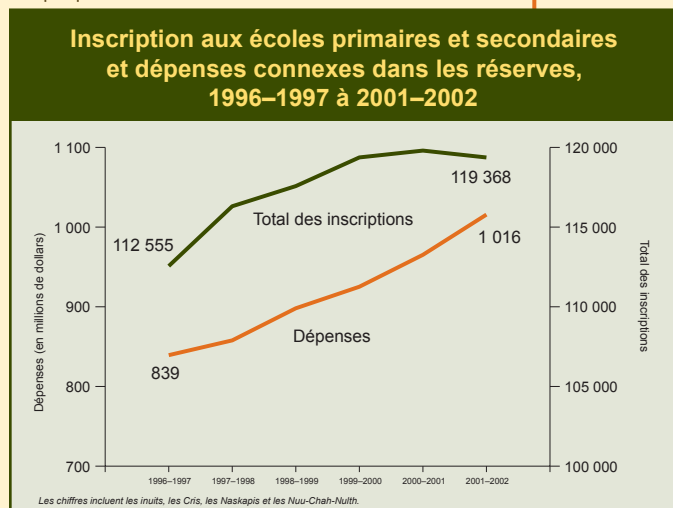
difficultés d'apprentissage. Le projet expérimental en éducation spécialisée réalisé au Québec a permis de déterminer des indices de rendement préliminaires. Ces derniers ont été mis au point à la suite de consultations dans toutes les régions du pays. Ils ont finalement été approuvés par les comités d'éducation spécialisée des Premières nations de chaque région.

2.2 De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux d'achèvement des études

En 2001–2002, le nombre d'élèves des Premières nations vivant dans les réserves qui fréquentaient des écoles primaires ou secondaires est passé à 119 368, ce qui représente un taux de participation de 85,8 p. 100 de la population concernée (voir le graphique 2). De ce nombre, 60 p. 100 fréquentaient des écoles administrées par leur Première nation dans la réserve.

Graphique 2

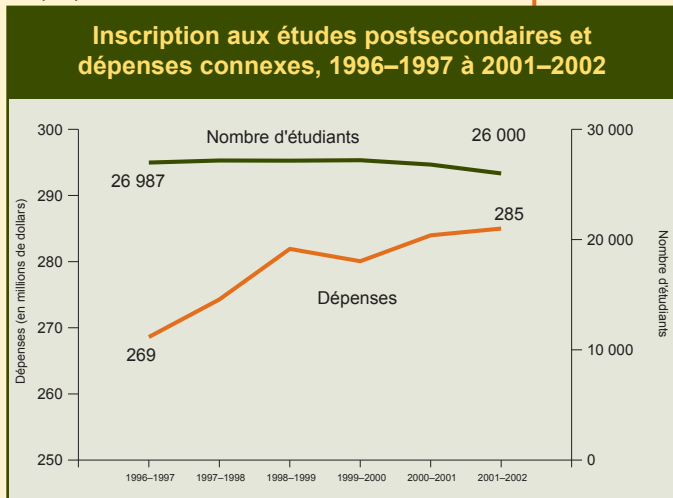
Les investissements en éducation post-secondaire sont passés de 269 millions de dollars en 1996–1997 à 285 millions en 2001–2002 (voir le graphique 3). Chez les Premières nations, le nombre d'étudiants inscrits est passé de 250 en 1968–1969 à environ 26 000 en 2001–2002. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, le taux d'emploi des diplômés du niveau post-secondaire (64 p. 100) dépasse de beaucoup celui des diplômés du niveau secondaire (45 p. 100).



Graphique 3

2.3 Une révision des programmes d'Appui aux gouvernements indiens

Le Ministère a commencé à s'acquitter de son engagement d'augmenter le financement du soutien des bandes, la plus importante composante des programmes d'Appui aux gouvernements indiens (AGI). Ce fonds apporte l'essentiel du soutien aux administrations des Premières nations depuis quatre ans. En juillet 2001, un bulletin d'interprétation des directives et des procédures du Programme des conseils tribaux a été distribué à tous les conseils tribaux et aux Premières nations.



On y réitérait le but du financement versé dans le cadre des programmes d'AGI, ainsi que la nécessité d'adopter des mesures pour améliorer la reddition de comptes et établir des normes de services. Les 25 et 26 septembre 2001, les représentants des conseils tribaux de toutes les régions du pays se regroupaient au sein d'un atelier pour

examiner la prestation des services de conseils et des programmes. Ces personnes ont aussi étudié des mesures pour améliorer les normes de services. Depuis, un formulaire de présentation de rapports au Programme des conseils tribaux a été élaboré et envoyé aux conseils tribaux, qui doivent le remplir d'ici septembre 2002. Il servira à évaluer l'ensemble des résultats et des répercussions du Programme des conseils tribaux.

2.4 La restructuration du cadre de politique d'aide sociale, effectuée avec les Premières nations

En 2001–2002, au terme de plus de trois ans de collaboration entre AINC et des spécialistes des Premières nations, l'initiative de la Réforme de la sécurité du revenu a franchi un jalon important. Il s'agit de la conception conjointe d'un nouveau type d'aide sociale dans les réserves. Ces travaux se sont inspirés de plus de 270 projets de démonstration dans les collectivités. Cette année, AINC a fourni aux Premières nations plus de 14 millions de dollars pour la réalisation de projets du genre. En se fondant sur les conclusions tirées des projets de démonstration, d'ateliers avec les Premières nations, d'un comité mixte de coordination des politiques Canada-Premières nations ainsi que d'autres recherches, AINC et l'Assemblée des Premières nations (APN) ont cerné une nouvelle vision pour la sécurité du revenu. Cette dernière est présentée dans un important document de travail préparé par plus de 50 spécialistes des Premières nations et d'autres collectivités, document qui forme la première ébauche d'un cadre pour une politique nationale de l'aide sociale. Les propositions qui s'y trouvent sont maintenant prêtes à être examinées par les dirigeants des Premières nations et les décideurs fédéraux.

2.5 L'achèvement du rapport préliminaire d'évaluation de la Prestation nationale pour enfants

Les Premières nations ont maintenant terminé leur rapport préliminaire d'évaluation de la Prestation nationale pour enfants. Le rapport démontre qu'elles ont su mettre en œuvre les projets de réinvestissement de la PNE dans leurs collectivités de façon efficace, pertinente et sensible. Il indique aussi que les projets ont apporté une précieuse contribution au bien-être des enfants dans les collectivités des Premières nations. La Direction de la réforme des programmes sociaux travaille avec ces collectivités ainsi que les bureaux régionaux d'AINC pour faire en sorte que les projets de réinvestissement connaissent une réussite continue.

2.6 L'élaboration conjointe de plans d'action régionaux en matière d'éducation

AINC envisage présentement d'évaluer les écoles administrées par les bandes et celles administrées par le gouvernement fédéral. L'évaluation portera sur la pertinence des programmes d'études et le degré de réussite dans l'atteinte de leurs objectifs. Elle se penchera aussi sur le coût et l'efficacité globale de la prestation des programmes. Elle examinera des questions comme le respect des programmes d'études, leur pertinence sur le plan culturel, ainsi que le recrutement et le maintien en poste d'enseignants qualifiés. Les résultats des plans d'action régionaux et l'évaluation contribueront à déterminer des façons de combler l'écart sur le plan du niveau de scolarité pour que les étudiants des Premières nations atteignent un niveau comparable à celui des autres étudiants canadiens.

2.7 La participation des Premières nations à plus de 600 projets de réforme de l'éducation en 2001-2002

Depuis 1998, une somme additionnelle de 126 millions de dollars a été investie en vertu de Rassembler nos forces dans quelque 1 700 projets de réforme de l'éducation, à l'appui de projets communautaires visant à améliorer la qualité de l'éducation et l'achèvement des études. Au nombre des diverses activités entreprises pour atteindre les objectifs fixés par les milieux de l'éducation figuraient l'amélioration de l'enseignement et l'adaptation de la gestion ainsi que des aspects culturel et linguistique du programme pédagogique, sans oublier l'introduction des nouvelles technologies en classe. Les projets de réforme de l'éducation sont présentés à des comités mixtes d'AINC et des Premières nations qui choisissent les propositions en fonction des critères fixés. Les rapports narratifs préparés par les écoles et les collectivités des Premières nations décrivent la mise en œuvre et les résultats des projets, et sont envoyés aux bureaux régionaux de même qu'aux comités de financement.

2.8 Des capacités accrues

Des cours de formation sur l'élaboration de stratégies communautaires efficaces en matière de logement pour les Premières nations présentent des façons d'attirer plus de financement du secteur privé pour le logement, notamment pour la mise sur pied de fiducies foncières communautaires et de régies régionales du logement.

3. L'amélioration de la santé et de la sécurité

3.1 Une stratégie de gestion des eaux des Premières nations

En partenariat avec Santé Canada et Environnement Canada, AINC s'emploie à la mise au point d'une stratégie de gestion des eaux des Premières nations.

Cette stratégie portera sur les éléments essentiels d'une saine gestion de la qualité de l'eau et proposera une approche en multiples étapes. Parmi ces éléments figureront les suivants :

- un ensemble de normes clairement définies et mises en vigueur;
- une infrastructure appropriée;
- une exploitation et un entretien efficaces et efficients par des opérateurs formés et agréés;
- un solide régime transparent de vérification de la conformité prévoyant la conduite d'activités régulières d'inspection, de surveillance et de production de rapports.

De façon plus générale, la stratégie exigera des partenariats avec, par exemple, les organismes fédéraux et provinciaux pour aider AINC à protéger les bassins et les cours d'eau ainsi que pour tirer parti des progrès en sciences et en technologie.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Élaborer une stratégie de gestion des eaux des Premières nations.
- Élaborer, en partenariat avec les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord, une stratégie pour traiter la question des changements climatiques.
- Élaborer, en partenariat avec les Premières nations, une stratégie de gestion environnementale pour les terres des réserves.

Le cercle de collaboration

- Augmenter de 1 p. 100 la proportion de logements dotés de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et de systèmes d'égout (de 94 p. 100 à 95 p. 100).
- Apporter un soutien pour la construction d'environ 2 600 nouvelles unités de logement et la rénovation d'environ 3 300 autres par les Premières nations.
- Assurer qu'au moins 50 p. 100 des projets entrepris dans le cadre de la composante écologique du programme Infrastructures Canada soient réalisés par les Premières nations.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Même s'il faudra effectuer d'autres consultations avec les Premières nations et d'autres intervenants, AINC et Santé Canada ont déjà commencé à réaliser certaines activités de la stratégie, notamment :

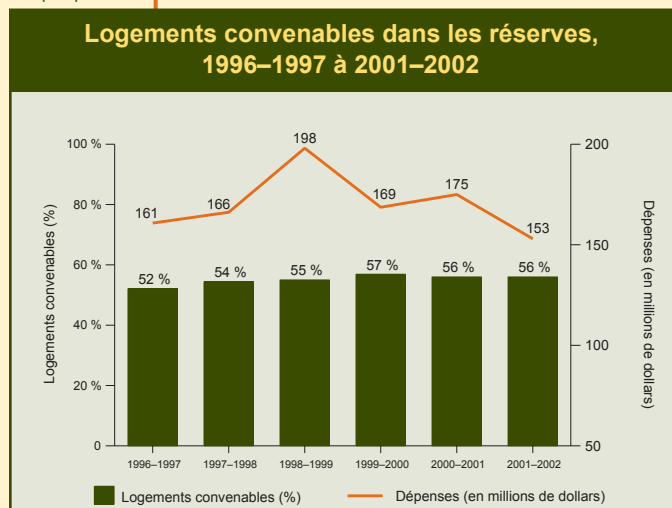
- l'inspection sur les lieux de toutes les usines de traitement des eaux usées et des installations d'approvisionnement en eau potable des Premières nations;
- l'amélioration de la formation des opérateurs;
- une revue des pratiques actuelles d'exploitation et d'entretien;
- un examen des normes nord-américaines s'appliquant à l'eau potable et aux eaux usées;
- un examen des protocoles de surveillance, de présentation de rapports et de communications.

3.2 L'amélioration des conditions de logement

Le nombre d'unités de logement convenables (celles qui n'exigent pas de rénovations mineures ou majeures ou de remplacement) s'élevait à 51 269, soit à 56 p. 100 du

total (voir le graphique 4). Le nombre d'unités de logement s'est accru de 1 839 pour atteindre 91 736 unités, donc près de l'objectif de 92 000 unités visé pour 2003.

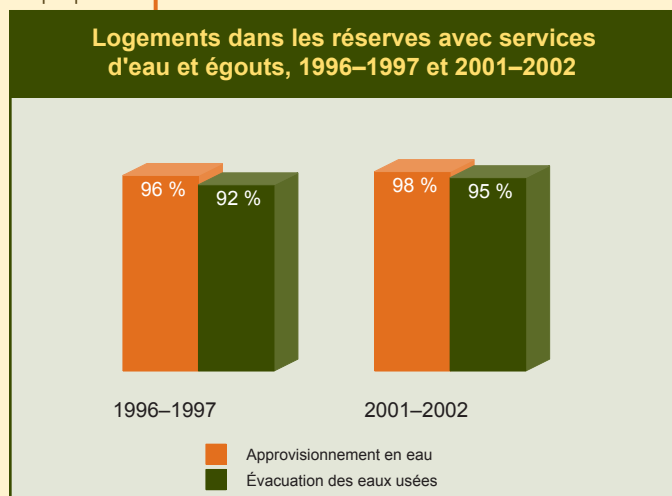
Graphique 4



3.3 L'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'égouts

En 2001–2002, 98 p. 100 des logements étaient pourvus de services d'approvisionnement en eau et 95 p. 100 de services d'égouts, ce qui représente une hausse par rapport à 1996–1997, année où c'était le cas pour 96 p. 100 et 90 p. 100 des logements respectivement (voir le graphique 5).

Graphique 5



3.4 Le programme Infrastructures Canada

En 2001–2002, les projets écologiques représentaient 58 p. 100 des projets approuvés dans le cadre de la composante du programme Infrastructures Canada s'appliquant aux Premières nations.

3.5 La Stratégie d'intendance environnementale

La Stratégie d'intendance environnementale (SIE) est un plan d'action intersectoriel dynamique visant à

répondre aux préoccupations environnementales dans les réserves. Elle a aussi pour but de favoriser l'intégration de bonnes pratiques de gestion environnementale dans

les activités du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII). À cette fin, un comité directeur de l'intendance environnementale (CDIE) a été mis sur pied pour diriger l'élaboration d'un plan d'action pour le PAII en matière d'intendance environnementale.

Le CDIE regroupe des représentants de quatre principales directions du PAII (les directions des terres, du logement et de l'infrastructure, du développement économique et de l'environnement), des Services des biens immobiliers pour AINC, ainsi que les directeurs généraux régionaux ou leurs délégués. Y sont également représentés l'APN, la National Aboriginal Land Managers Association, le Centre autochtone de ressources environnementales et l'Ontario First Nations Technical Corporation. Le plan d'action de la SIE doit orienter les activités suivantes :

- l'élaboration d'un cadre de politique pour la protection environnementale s'appliquant au PAII;
- la révision des directives et des procédures existantes et l'élaboration de nouvelles;
- l'amélioration de la sensibilisation environnementale et de la formation axée sur les capacités, dans le but d'assurer de saines pratiques de gestion environnementale et une prise de décisions avisée;
- la vérification de la conformité d'AINC aux obligations fédérales à l'égard de l'environnement.

Enfin, en ce qui a trait à la prévention de la pollution, le PAII, de concert avec le Programme des affaires du Nord (PAN) et le Programme de l'administration, a rédigé une politique de gestion des sites contaminés visant un environnement plus sûr, plus sain et plus durable pour les Premières nations ainsi que les collectivités inuites et nordiques. Elle a aussi pour but de préserver et d'améliorer l'intégrité de l'environnement.

Comme prochaine étape, la SIE proposera des solutions immédiates pour combler les lacunes dans les règlements régissant les activités sur les terres de réserve. Un certain nombre de partenariats reliés à la prévention de la pollution sont en voie d'établissement, notamment le groupe de travail interministériel d'AINC et d'Environnement Canada (qui se penche sur les lacunes dans les lois et les règlements sur la protection environnementale) et le groupe de travail sur l'édification des capacités environnementales des Autochtones.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Nous sommes résolus à faire en sorte que la qualité de vie des Premières nations et des Inuit soit comparable à celle des collectivités avoisinantes, et à accroître leur auto-suffisance grâce à un meilleur accès aux possibilités économiques. Des partenariats entre les Premières nations, les Inuit, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres ordres de gouvernement sont essentiels pour réaliser ce but.

Il est impératif d'établir des paramètres efficaces de développement ainsi qu'une approche intégrée et équilibrée si on veut accomplir des progrès bien concrets dans le renforcement des collectivités, des économies et des particuliers. Ces paramètres



doivent se fonder sur des solutions novatrices, élaborées et mises en œuvre par AINC et ses partenaires dans les domaines du logement et de l'infrastructure essentielle de même que des systèmes d'éducation et de formation permanentes. D'autres mesures se révéleront nécessaires, comme l'apport d'instruments efficaces de gouvernance et de gestion des ressources, qu'elles soient financières, foncières ou d'autre nature. De plus, un meilleur accès aux capitaux et un climat favorable à l'investissement aideront les collectivités à mieux tirer leur épingle du jeu sur le plan de la croissance et du développement économiques, et ils favoriseront la formation de partenariats, notamment des partenariats régionaux et multipartites.

Un appui constant aux membres des Premières nations et des investissements réguliers dans le renforcement de leurs collectivités et de leurs économies réduiront les coûts de la santé et d'autres coûts sociaux. Ils contribueront au bien-être des populations dans les réserves. En outre, des investissements stratégiques dans le développement économique des Premières nations et des Inuit donneront un nouveau souffle à l'économie canadienne. Les collectivités avoisinantes en profiteront, de même que la stabilité et la croissance économiques. La mise sur pied d'institutions favorise l'auto-suffisance des collectivités des Premières nations et des Inuit ainsi que de saines pratiques de gouvernance et de reddition des comptes.

Points à améliorer et leçons apprises

Les programmes d'Appui aux gouvernements indiens

Ces programmes constituent le principal soutien offert à la gouvernance et à l'administration locales des Premières nations. Ils ont été instaurés au début et au milieu des années 1980, période de changements rapides pendant laquelle les Premières nations se voyaient confier la responsabilité d'administrer les programmes et les services. Le Ministère a jugé nécessaire de réviser les politiques et les procédures régissant ces programmes pour mieux tenir compte de la réalité contemporaine et renforcer les capacités des institutions administratives des Premières nations pour qu'elles agissent d'une manière sensible et responsable envers leurs citoyens et le gouvernement du Canada en ce qui a trait à l'utilisation des fonds publics.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Il est essentiel d'apporter des améliorations chez les Premières nations et les Inuit, notamment sur le plan économique, de manière à rendre leurs collectivités durables et à réduire les disparités considérables entre elles et les autres collectivités canadiennes. Des conditions de logement et de santé inacceptables, la dépendance envers l'aide sociale et un taux d'achèvement des études médiocre sont tous des obstacles qui empêchent les Premières nations et les Inuit de participer pleinement à tous les aspects de la vie en société au Canada. Le découragement et le sentiment d'exclusion qui règnent parmi ces personnes et ces collectivités affaiblissent le tissu social, politique et économique de notre pays.



Le renforcement de la gouvernance autochtone (908 millions de dollars en 2001-2002)

PRIORITÉ

Que signifie cette priorité?

Dans le cadre de nos efforts pour consolider la gouvernance autochtone, nous insistons sur les programmes dotés des éléments fondamentaux nécessaires à l'édification de collectivités durables et responsables. Au nombre des mesures prises figurent l'appui au perfectionnement professionnel, des réformes sur le plan législatif et institutionnel. Nous tâchons également de mettre au point et de faire signer des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales dans les plus brefs délais. Par ces initiatives, nous veillons à ce que les collectivités autochtones disposent des ressources, des capacités et du soutien réglementaire essentiels à l'amélioration de la gouvernance autochtone.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

4. Les mesures d'édification des capacités de gouvernance
5. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales
6. Le transfert des responsabilités fédérales

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Les réalités nuisant à l'obtention des résultats escomptés comprennent :

- l'isolement et la faible population de nombreuses collectivités;
- la diversité des cultures;
- la diversité des visions de la gouvernance et des objectifs à cet égard;
- un déséquilibre des pouvoirs et une relation de dépendance qui existent depuis longtemps;
- l'incertitude quant à la propriété des terres et des ressources;
- des problèmes de gestion foncière attribuables aux lacunes de la réglementation;
- la difficulté d'établir de nouvelles relations et de nouveaux partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones;
- les revendications territoriales en suspens et la complexité des questions entourant la conclusion des ententes sur les revendications et l'autonomie gouvernementale;
- le manque de compréhension, chez le public, de l'ampleur et de la nature des questions relatives à l'autonomie gouvernementale, à la gouvernance et aux droits ancestraux.

Le cercle opérationnel : La quantité et la diversité considérables des négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales posent un problème majeur sur le plan des ressources. Il en faudrait toujours davantage pour réaliser des progrès mesurables sur tous les fronts, notamment pour apporter du soutien à toutes les tables de négociation. De plus, la complexité et l'ampleur des questions que soulèvent les mesures relatives à la gouvernance exigent l'appui et la participation de plusieurs

ministères fédéraux. Il faudrait aussi que le gouvernement fédéral établisse des partenariats avec les Autochtones ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et le milieu universitaire pour investir stratégiquement dans des projets portant sur l'édification des capacités, le perfectionnement professionnel et la gouvernance.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

4. Les mesures d'édification des capacités de gouvernance

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Attribution stratégique des fonds de Rassembler nos forces pour appuyer des initiatives sur l'exercice des pouvoirs comme celles qui ont trait à la réorientation de l'autonomie gouvernementale et à l'établissement de centres d'appui à la gouvernance.
- Attribution stratégique de fonds pour renforcer les capacités des Premières nations et des Inuit de négocier les éléments liés aux terres et aux ressources dans les négociations de traités.

Le cercle de collaboration

- Élaboration de nouveaux modes et processus d'exercice des pouvoirs en vue d'appuyer les regroupements et la reconstruction des nations, de constitutions des Premières nations et d'ébauches de règlements.
- Élaboration de régimes de réglementation environnementale dans les réserves.
- Augmentation de la capacité des collectivités des Premières nations pour leur permettre de mettre sur pied et d'administrer des programmes communautaires qui répondent à leurs besoins particuliers, et d'apporter un soutien aux enfants et aux familles dans les réserves grâce à la modalité de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

4.1 Le soutien à la gouvernance

Dans le cadre du programme de réorientation de l'autonomie gouvernementale, des fonds ont été versés à 28 groupes autochtones de toutes les régions du pays pour répondre à des besoins en communication et en consultation. Ces sommes ont également servi à élaborer des modèles de gouvernance et des constitutions, ainsi qu'à doter les parties intéressées des capacités voulues pour faire la transition vers l'autonomie gouvernementale. Des produits de communications ont été élaborés dans diverses collectivités, notamment celles des Gwich'in, des Inuvialuit et de Deline. Dans le contexte des travaux du Centre d'appui à la gouvernance, le Conseil des Premières nations du Yukon a reçu des fonds pour créer un secrétariat à l'autonomie gouvernementale. Ce secrétariat doit aider les Premières nations du Yukon à répondre à leurs besoins particuliers pendant qu'elles mettent en œuvre leurs ententes sur l'autonomie gouvernementale.

4.2 Les composantes relatives aux terres et aux ressources de la négociation de traités

L'Initiative de préparation aux négociations (IPN) a financé plus de 80 propositions en 2001-2002. Des groupes autochtones ont ainsi pu améliorer leur capacité de négocier les composantes relatives aux terres et aux ressources aux fins du règlement de leur revendication territoriale globale. Une part de 45 p. 100 du financement a été versée pour la réalisation de projets découlant de l'initiative d'édification des capacités de la Colombie-Britannique. Parmi ceux-ci, certains projets portaient soit sur la compilation de renseignements sur l'utilisation traditionnelle des ressources, soit sur l'élaboration de systèmes d'information géographique, la préparation d'un plan de mise en valeur et de gestion des ressources, ou le perfectionnement des compétences. Les fonds de l'IPN ont permis d'offrir localement certains des services fournis dans le cadre de l'initiative de formation en intendance des terres autochtones et d'ajouter un volet de développement des entreprises forestières au programme de formation en techniques forestières parrainé par les gouvernements fédéral et provincial et par l'industrie.

Une firme de consultants indépendante a fait de l'IPN une évaluation positive qui a favorisé le renouvellement du programme jusqu'en mars 2004. L'une des grandes

constatations de l'évaluation était que, dans chacun des cas examinés, on avait observé une augmentation des capacités en matière de ressources humaines, d'information, de gouvernance et de gestion des terres et des ressources, conformément aux attentes précisées dans le concept du programme.

4.3 De nouveaux modèles et procédés de gouvernance

Les mesures du Ministère portant sur la gouvernance ont pour but principal de mettre en place les éléments fondamentaux nécessaires pour que les gouvernements des Premières nations soit durables et qu'ils agissent de façon responsable envers leurs citoyens. Grâce à nos initiatives, les fonctionnaires des gouvernements des Premières nations acquièrent plus facilement les outils par lesquels les régimes et structures de leurs administrations deviennent durables, légitimes, efficaces et capables de rendre des comptes à leurs commettants. Le Ministère réalise ces objectifs en mettant en œuvre la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et la *Loi sur la gouvernance des Premières nations*.

La Loi sur la gestion des terres des Premières nations (LGTPN)

L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations et la LGTPN représentent d'importantes assises pour l'autonomie gouvernementale. Cette mesure de gouvernement à gouvernement, qui s'appliquait à l'origine aux 14 Premières nations signataires, permet aux Premières nations participantes de se soustraire aux dispositions sur l'administration foncière de la *Loi sur les Indiens* pour pouvoir administrer elles-mêmes leurs terres de réserve, puis gérer leurs terres et leurs ressources grâce à un plus grand pouvoir décisionnel local.

Nous avons reçu jusqu'à présent 50 autres résolutions de conseils de bande des Premières nations demandant l'adhésion aux dispositions de la LGTPN. En réponse à ces demandes, le ministre a annoncé le 20 mars 2002 qu'il élargirait l'application de ces dispositions à 30 autres Premières nations à raison de 15 par année ou de 30 tous les deux ans. Le Ministère continuera de prêter assistance aux Premières nations et au Conseil consultatif sur les terres pour que les autres Premières nations puissent adhérer à la LGTPN, notamment au chapitre des codes fonciers, des évaluations environnementales et des questions financières.

La Loi sur la gouvernance des Premières nations (LGPN)

La LGPN proposée (le projet de loi C-61) a pour objectif de combler les lacunes de la *Loi sur les Indiens* en matière de gouvernance et de procurer ainsi aux Premières nations le fondement juridique et les instruments habilitants leur permettant d'administrer des régimes de gouvernance transparents, efficaces et durables. Il s'agit entre autres des éléments suivants :

- une capacité juridique précise et des pouvoirs d'adoption et de mise en application de règlements pour les gouvernements des Premières nations;
- des rôles et des responsabilités mieux définis pour les conseils, les administrations et les citoyens des Premières nations;
- un régime de sélection des dirigeants plus équilibré;
- une obligation accrue de rendre des comptes aux membres des Premières nations sur les plans politique et financier et un rôle moins important du ministre dans les affaires courantes des collectivités des Premières nations.

En retour, tout ceci devrait favoriser l'édification des capacités humaines et institutionnelles et améliorer les administrations publiques. La croissance et le développement économiques en seront facilités ainsi que l'édification de solides collectivités dans lesquelles il existe une meilleure relation entre les dirigeants des Premières nations et leurs membres. À ce titre, la LGPN créera un lien très fort entre la gouvernance exercée en vertu de la *Loi sur les Indiens* et celle exercée conformément à la Politique du Canada sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Cette mesure vient donc appuyer les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre cette politique à plus long terme. La LGPN, qui permettra à plusieurs Premières nations de faire un pas de plus dans l'accession à l'autonomie gouvernementale, sera suffisamment étoffée pour procurer des outils de gouvernance modernes aux Premières nations qui demeureront assujetties à la *Loi sur les Indiens* dans un avenir rapproché ou qui choisiront de ne pas entamer de négociations sur l'autonomie gouvernementale.

Au cours de la dernière année, nous avons tenu des consultations exhaustives sur la LGPN proposée, un projet de loi historique qui amorcera la réforme longtemps espérée de la *Loi sur les Indiens*, vieille de 126 ans. Le projet de loi C-61 résulte de l'un des plus grands exercices de consultation entrepris auprès des Premières nations au Canada. Durant le printemps, l'été et l'automne de 2001, des membres des Premières nations de toutes les régions du pays ont participé à plus de 470 assemblées publiques, séances d'information et groupes de discussion régionaux dans plus de 200 collectivités. Ils ont aussi exprimé leurs opinions et leurs idées au moyen de la correspondance, du site Web sur la gouvernance des Premières nations et d'un centre d'appels téléphoniques sans frais. Plus de 10 000 membres et dirigeants ont ainsi fait connaître leurs points de vue.

Le Comité consultatif ministériel conjoint (CCMC), mis sur pied pour conseiller le ministre dans l'élaboration d'options pour le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations, a également joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de la LGPN. Le CCMC a délibéré pendant quatre mois et examiné l'éventail complet des questions de principe dans le but de rédiger d'efficaces mesures législatives. Les contributions apportées au ministre provenaient des renseignements recueillis durant la première étape des consultations, des rapports des groupes de discussions et des conseils prodigués par le CCMC. L'un des principaux objectifs était d'assurer que la loi proposée permettrait aux Premières nations de puiser parmi des modèles de gouvernance efficaces et d'adapter les instruments modernes de gouvernance à leurs propres coutumes et à leurs traditions uniques.

Le projet de loi C-61, la LGPN proposée, a été déposé à la Chambre des communes le 14 juin 2002. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web réservé à la gouvernance des Premières nations à l'adresse <http://www.gpn-fng.gc.ca>.

4.4 Les régimes de réglementation environnementale

En partenariat avec ses homologues régionaux et Environnement Canada, AINC continue à élaborer des solutions à court et à long termes aux déficiences dans la réglementation sur la protection environnementale dans les réserves. Le chevauchement des compétences (fédérales et provinciales) ainsi que la multitude de parties intéressées (les gouvernements fédéral et provinciaux, les Premières nations et le

secteur privé) ajoutent à la complexité d'un processus déjà laborieux. En dépit de ces difficultés, le Ministère a cerné tout un éventail de possibilités à cet égard, et poursuit ses travaux visant l'adoption d'un ensemble de moyens de remédier à l'absence de régime de réglementation environnementale pour les Premières nations assujetties à la *Loi sur les Indiens*.

5. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

5.1 Les lignes directrices et les mandats

Les lignes directrices s'appliquant aux négociations sur des sujets particuliers sont élaborées par les ministères fédéraux à l'intention des négociateurs fédéraux. De telles lignes directrices ont été élaborées et approuvées dans les secteurs suivants :

- les armes à feu;
- les établissements carcéraux et la libération conditionnelle;
- la gestion environnementale.

L'attribution des mandats de négociation est une étape clé dans la conclusion des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales. Le Cabinet doit donner des orientations pour aider les négociateurs à faire ratifier les principales dispositions des ententes et pour fixer les paramètres qui permettront de franchir une étape des négociations. Les mandats ont été approuvés dans les négociations suivantes :

- les négociations de l'entente définitive sur l'autonomie gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit (du delta de Beaufort);
- les négociations de l'entente de principe sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Deh Cho et d'Akaiicho;
- les négociations de l'entente définitive sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Inuit du Labrador;
- les négociations de l'entente définitive avec les Premières nations du Yukon (le mandat de ces négociations a été révisé pour toucher les revendications territoriales globales et les questions transfrontalières).

5.2 Le processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique

Le rapport annuel 2001 de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (CTCB) comportait, en annexe distincte, une étude exhaustive du processus des traités en Colombie-Britannique. Elle présentait plusieurs recommandations de changements. À la lumière de ces recommandations, les responsables ont convenu, à l'occasion de leur réunion du 27 octobre 2001, que leurs cadres supérieurs exploreraient ensemble des façons d'accroître l'efficacité du processus des traités. Chacune des parties pourrait soulever d'autres questions, en portant une attention particulière sur les moyens de rendre le processus plus efficace et d'élaborer les traités étape par étape.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Approbation de lignes directrices et de mandats pour les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales.
- Matériel d'éducation du public sur l'autonomie gouvernementale et les revendications.
- Mise en œuvre de mesures visant à faire progresser les négociations relatives aux traités dans le cadre du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique.

Le cercle de collaboration

- Atteinte des principales étapes-jalons aux tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, notamment les ententes cadres, les ententes de principe, les ententes définitives, les plans de mise en œuvre et les ententes financières.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Le rapport qui a donné suite à celui de la Commission, intitulé *Améliorer le processus des traités: Rapport du groupe de travail tripartite* (25 février 2002), a reçu l'aval des responsables le 15 mars 2002. Ce document a depuis été affiché sur les sites Web du gouvernement fédéral, du gouvernement de la Colombie-Britannique et du Sommet des Premières nations. On peut également y consulter la note d'accompagnement du commissaire en chef de la CTCB, M. Miles Richardson, et un plan de travail établissant les différentes démarches que peut choisir chacune des tables de négociation de traités.

La mise en œuvre des mesures relatives aux traités

Les mesures relatives aux traités (MRT) visent à accélérer les négociations de traités en Colombie-Britannique. Ces mesures ont pour objectifs :

- de protéger les terres de la Couronne aux fins des traités;
- d'acquérir des terres privées aux fins des traités;
- de faire participer davantage les Premières nations à la planification des terres et des ressources avant même la conclusion d'un traité;
- d'aider les Premières nations à bénéficier de certains des avantages devant découler des traités et ce, avant leur conclusion;
- d'aider les Premières nations à se préparer à l'exercice de l'autonomie gouvernementale.

Les MRT confèrent un rôle aux Premières nations dans les procédés existants de gestion des terres et des ressources. De plus, elles favorisent le développement économique et la réalisation d'études sur la gouvernance. Durant l'exercice 2001–2002, les Premières nations et le gouvernement provincial ont négocié et mis en œuvre 20 MRT.

Dix de ces MRT sont des études sur le développement économique stratégique ayant permis :

- d'orienter les intérêts fonciers vers des domaines d'importance stratégique sur le plan économique;
- de fournir des renseignements et des conseils aux Premières nations dans tous les secteurs économiques;
- de présenter aux Premières nations des débouchés dans d'autres secteurs que celui des matières premières.

Dans plusieurs de ces études, les auteurs ont repéré des possibilités de développement économique et recueilli des renseignements à leur sujet. Ils ont aussi cerné les façons dont les Premières nations peuvent se prévaloir de ces possibilités pour répondre à leurs intérêts en matière de terres et de ressources. Ces études aident aussi les Premières nations à découvrir des occasions de gestion en coopération.

Grâce à six des MRT mises en œuvre, les Premières nations reçoivent des fonds pour participer à des processus de gestion des ressources déjà en marche. Ces MRT enrichissent les fonctions des Premières nations dans la planification et la gestion des ressources à l'intérieur et à l'extérieur de territoires qui pourraient être visés par des traités à venir. Elles permettent aussi aux parties concernées de mieux comprendre le rôle que les Premières nations pourraient jouer à l'égard des terres et des ressources et leurs façons de les utiliser. En outre, ces mesures resserrent la coopération entre les participants engagés dans le processus.

Les quatre dernières MRT sont des études sur l'autonomie gouvernementale qui appuient les Premières nations dans leurs préparatifs à l'exercice de cette autonomie. Elles perfectionnent leurs capacités à ce chapitre par les moyens suivants :

- la prestation de programmes de stages dans les municipalités, les districts et les régions;
- l'établissement de relations avec les municipalités, les districts et les régions;
- la conduite de consultations sur les visions communautaires de l'autonomie gouvernementale.

Quoique la plupart des MRT n'aient pas encore été menées à terme, nous avons décelé des indices selon lesquels elles auraient des répercussions très favorables sur les négociations. Par exemple, grâce à une MRT et une somme relativement minime d'argent, nous avons créé un élan et démontré notre détermination commune à régler les questions aux tables de négociation de traités dans toute la province. Les MRT ont servi à alimenter cet élan aux tables de négociation et à rehausser l'intérêt et l'engagement des collectivités. Mentionnons en outre que ces mesures ont des retombées sur d'autres éléments des négociations, car elles ont contribué largement aux travaux « en coulisses » nécessaires pour alimenter les progrès dans les négociations d'une entente de principe.

5.3 Les tables de négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales – les principaux jalons

Au chapitre des négociations sur les revendications territoriales globales, l'année s'est révélé productive et les travaux diligents des dernières années ont porté fruit. Le 23 mai 2001, le Canada, les Premières nations du Deh Cho et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont signé une entente de mesures provisoires ainsi qu'une entente cadre à Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest). Cette annonce a été suivie, le 25 juin 2002, par la signature de l'Accord de principe sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et, le 26 mars 2002, l'entente de principe sur la zone extracôtière du Makivik était paraphée. Des progrès considérables ont été réalisés dans la conclusion d'une entente définitive avec les Dogrib qui devrait être signée avant août 2002.

Au Yukon, de grandes réussites ont également marqué cette année. Il y a eu tout d'abord la signature, le 13 janvier 2002, des ententes définitives sur les revendications et l'autonomie gouvernementale, des plans de mise en œuvre et des accords auxiliaires par le conseil de Ta'an Kwach'an. Comme le mandat de négociation du gouvernement fédéral avec les Premières nations du Yukon devait expirer le 31 mars 2002, le gouvernement et les six dernières Premières nations à ne pas avoir conclu d'entente subissaient des pressions considérables. Cependant, la volonté de réussir était manifeste de tous les côtés et, ce même jour, le Canada a conclu ses négociations sur les revendications territoriales avec quatre d'entre elles. Des protocoles d'entente étaient signés avec les Premières nations de Carcross-Tagish, de Kluane, de Kwanlin Dun et de White River en vue de la rédaction technique et juridique des quatre ententes et de leur ratification d'ici mars 2003. Six jours de négociations avec le Conseil Dena de Ross River et la Première nation de Liard ont été reportés à plus tard pour des raisons humanitaires concernant leur négociateur en chef.

En Colombie-Britannique, des progrès considérables ont également été réalisés dans un certain nombre de négociations. Les négociateurs des Premières nations de Sliammon et Nuuchah-nulth ont paraphé des ententes de principe. La Première nation de Snuneymuxw en est arrivée à un accord substantiel sur les principaux éléments d'une entente de principe qui a mené à un nouvel exercice de consultation avec des tierces parties. Les Dénés de Lheidli T'enneh et Tsay Keh sont aussi parvenus à des stades avancés de la négociation d'une entente de principe.

En outre, les groupes suivants ont signé des ententes sur l'autonomie gouvernementale :

- les Gwich'in et les Inuvialuit (entente de principe);
- les conseils unis des Anishnaabeg (entente définitive).

6. Le transfert des responsabilités fédérales

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Mise en vigueur de certaines modifications à la *Loi sur les Indiens* en vertu de la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*; élaboration, en consultation, d'un nouveau règlement pour résoudre les différends lorsque plusieurs personnes se qualifient en tant que bénéficiaire d'une succession *ab intestat*.

Le cercle de collaboration

- Élaboration d'un cadre de consultation pour un projet d'exercice des pouvoirs par les Premières nations.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

6.1 La Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations

À compter du 4 septembre 2001, le décret CP 2001-1505 rendait exécutoires des modifications en vertu de la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*. Certaines de ces modifications touchaient des dispositions de la *Loi sur les Indiens*, notamment celles s'appliquant aux successions sans testament. Ces modifications élargissaient les avantages et les obligations de tous les partenaires (de même sexe et de sexe opposé) qui cohabitent dans le contexte d'une relation conjugale depuis au moins un an.

Ces modifications prennent en compte et règlent les préoccupations de longue date soulevées par le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation, concernant la pratique d'exiger une décision ministérielle pour permettre à des conjoints de fait d'hériter des biens intestats.

En plus d'étendre l'attribution des avantages, les modifications confèrent au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements pour résoudre des différends entre survivants (par exemple, entre un conjoint marié mais légalement séparé et un conjoint de fait). De concert avec le ministère de la Justice, AINC travaillera à l'élaboration de ce modèle de réglementation.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Nous sommes résolus à renforcer les gouvernements autochtones de manière à ce qu'ils soient stables, légitimes, adaptés à la culture de leurs commettants et à ce qu'ils leur rendent des comptes. Ces gouvernements doivent disposer des pouvoirs, des ressources et de l'assise économique voulus pour offrir à la population qu'ils desservent une qualité de vie et des normes de services équivalentes à celles dont jouissent la majorité des autres Canadiens. La mesure relative à la gouvernance des Premières

nations (MGPN) ainsi que les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales contribuent à l'atteinte de ce résultat.

Les Premières nations ont besoin des instruments nécessaires à l'exercice d'une gouvernance efficace et responsable, ainsi qu'à la mise en place d'une croissance et d'un développement économiques durables. La stabilité politique et financière ainsi obtenue permettra aux Premières nations de s'engager pleinement dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale.

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le Ministère est chargé de gérer les baux et d'autres instruments dans les réserves. Cette responsabilité est déléguée aux Premières nations par l'entremise du programme 53/60 (dont le nom fait référence aux articles de la *Loi sur les Indiens* qui autorisent la délégation) et du Programme régional d'administration des terres. En attendant d'accéder à l'autonomie gouvernementale, les nombreuses Premières nations toujours assujetties à la *Loi sur les Indiens* peuvent se prévaloir de la loi proposée sur la gouvernance des Premières nations, qui leur procure les paramètres voulus pour une gouvernance et une reddition des comptes efficaces.

Certaines démarches, comme la mise en vigueur de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* (LGTPN), le projet expérimental sur le pétrole et le gaz des Indiens ainsi que les négociations sur les revendications territoriales globales améliorent la gouvernance et la reddition des comptes. Ces démarches favorisent la création de partenariats avec d'autres intérêts des secteurs public et privé ainsi qu'un environnement propice au développement durable à long terme. En outre, grâce à ces initiatives, les Premières nations peuvent davantage participer à la gestion des ressources naturelles et à l'établissement de régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à leur culture.

Le règlement des revendications territoriales et l'avènement de l'autonomie gouvernementale bénéficient aux Premières nations et au grand public canadien en donnant aux collectivités autochtones les pouvoirs, les ressources et l'assise économique nécessaires à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques et à la réduction de leur dépendance à l'endroit de l'aide sociale. En outre, le règlement des revendications territoriales dissipe l'incertitude relative aux titres fonciers et à l'accès aux ressources, ce qui, à son tour, facilite les transactions commerciales et favorise le développement économique.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Le prix à payer sur les plans économique et social pour l'absence de résultats à ce chapitre est très élevé. À défaut de régler les revendications territoriales globales ou de conclure des traités modernes, le Canada risque de devoir payer les frais de procès onéreux et de voir fuir des investisseurs potentiels. Par ailleurs, des possibilités de mise en valeur durable des terres, des ressources et des capacités pourraient disparaître. Les intervenants — Premières nations, gouvernements, secteur privé et autres citoyens du Canada — pourraient également perdre des occasions d'établir des partenariats significatifs et d'en tirer des retombées socio-économiques.

La conclusion de traités modernes améliore grandement la mise en valeur des ressources et le développement économique. La certitude quant à la propriété des terres et des ressources et aux droits de les exploiter procure un climat plus sûr et plus propice à l'investissement et à une croissance durable.

À défaut d'améliorer le cadre de gouvernance de la *Loi sur les Indiens*, nous verrons perdurer la situation actuelle qui, pour les Premières nations, se caractérise par une

influence insuffisante sur le processus décisionnel, des relations politiques instables, la persistance de la dépendance et le manque d'incitation au développement économique. Le maintien du statu quo se traduirait par une transition vers l'autonomie gouvernementale plus difficile et bien plus lente.

Les traités et l'autonomie gouvernementale contribuent à l'auto-suffisance et à la création d'emplois pour les Autochtones et leur apportent une meilleure qualité de vie, une plus grande fierté de leurs accomplissements et un avenir plus prometteur pour leurs collectivités.

Points à améliorer et leçons apprises

Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

- La signature d'une entente définitive ne marque pas la fin des travaux; en réalité c'est le début d'une nouvelle relation.
- Le travail des négociateurs, des gestionnaires de la mise en œuvre à AINC et des collectivités autochtones signataires d'une entente sur les revendications territoriales ou l'autonomie gouvernementale est en constante évolution.
- Il est essentiel de disposer d'un processus de rétroaction sur la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale pour éviter les erreurs dans les ententes à l'avenir.
- Il est indispensable que tous les ministères fédéraux s'engagent à respecter leurs obligations découlant des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.

Une nouvelle relation financière (7 millions de dollars en 2001-2002)

PRIORITÉ

Que signifie cette priorité?

Les objectifs d'une nouvelle relation financière sont les suivants :

- des rapports intergouvernementaux efficaces, notamment des relations financières avec les gouvernements des Premières nations et des Inuit qui ont les ressources institutionnelles et humaines dont ils ont besoin;
- des ententes financières transparentes, stables et prévisibles, axées sur la création de revenus de source autonome;
- le respect, par les gouvernements des Premières nations et des Inuit, de leur obligation de rendre des comptes sur les plans financier et politique à leurs commettants et aux autres ordres de gouvernement dans le but d'éliminer les obstacles à une participation accrue des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens ?

7. L'établissement de relations financières efficaces, notamment au moyen de nouveaux modèles d'ententes financières et d'exemples concrets
8. De nouvelles institutions financières et de la statistique
9. Une meilleure reddition des comptes en matière de gestion financière
10. L'accroissement des compétences des Premières nations sur le plan financier.

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Au nombre des facteurs qui influencent l'obtention des résultats souhaités figurent l'administration de la *Loi sur les Indiens* et le transfert des responsabilités, qui se sont traduits par des capacités variables chez les quelque 600 collectivités des Premières nations et des Inuit de gérer efficacement les structures financières et de gouvernance. À ces facteurs s'ajoutent la petite taille de bon nombre de collectivités et leur degré de dépendance à l'endroit du financement fédéral. De plus, les revenus de source autonome sont limités et les possibilités de développement économique se font rares dans une économie de plus en plus axée sur le marché, tout cela sans compter les contraintes que la *Loi sur les Indiens* impose sur « l'argent des Indiens ». L'absence d'un cadre juridique approprié régissant la reddition de comptes sur le plan financier rend encore plus difficiles l'administration des fonds publics et la prestation des programmes et des services. L'évolution et la diversité des relations entre les Premières nations, les Inuit et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux influent aussi sur l'obtention des résultats désirés. Enfin, la conjoncture économique dans les provinces et à l'échelle du pays a également de fortes répercussions à cet égard.

De nombreux ministères fédéraux versent des fonds aux Premières nations et cette situation a suscité le double emploi, la fragmentation de l'aide et le gaspillage.

L'harmonisation des modalités de financement créerait un environnement moins complexe et laborieux pour la reddition de comptes et la gestion axée sur les résultats. Une telle harmonisation mettrait aussi en évidence une perspective plus globale et complète de la relation entre le Canada et les Premières nations. Parmi les défis qui se posent dans l'établissement de relations financières de gouvernement à gouvernement, on peut mentionner ce qui suit :

- la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux modes de transfert financier plus souples;
- les difficultés relatives à l'intégration de dispositions sur les finances dans les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales;
- la nécessité que le grand public apporte son appui aux nouveaux transferts financiers, aux institutions financières et aux exigences en matière de reddition de comptes et, pour ce faire, qu'il les perçoive comme des moyens efficaces et durables d'améliorer les conditions socio-économiques des Premières nations et des Inuit.

La *Loi sur les Indiens* est souvent perçue comme un cadre peu propice aux relations politiques et financières contemporaines pour les raisons suivantes :

- elle limite l'accès aux capitaux et aux garanties et elle oblige AINC à continuer d'administrer des fonds en fiducie tout en restreignant les solutions de rechange en matière de gestion des fonds des Premières nations;
- elle confère des pouvoirs considérables au ministre, comme dans le cas des personnes qui meurent sans testament (une situation désignée sous le nom de succession *ab intestat*).



Mais pour se libérer de ces contraintes, il faut relever les défis suivants :

- amener les Premières nations et les Inuit, tant ces personnes que leurs gouvernements, à reconnaître les avantages sur les plans de l'économie et de la gouvernance qu'apportent la production et l'utilisation de revenus de source autonome;
- accroître la capacité institutionnelle des Premières nations et des Inuit de perfectionner leurs ressources humaines pour qu'elles gagnent leurs propres revenus, et de gérer les questions financières.

Des philosophies politiques divergentes posent un risque stratégique important à l'établissement d'une nouvelle relation financière avec les Premières nations. L'approche progressive et pratique employée actuellement pour faire bouger les choses est contestée par certains dirigeants des Premières nations qui privilégient la négociation d'un plan d'action axé sur les droits. Il est nécessaire de démontrer les liens

entre les activités actuelles et leurs répercussions à long terme pour obtenir un large appui à cette approche.

Le cercle opérationnel : Pour que les investissements stratégiques se traduisent par une saine gouvernance, une reddition des comptes plus rigoureuse, des capacités institutionnelles accrues et des effectifs plus compétents, il faut constamment mettre l'épaulé à la roue. L'établissement et le maintien de partenariats productifs avec les gouvernements des Premières nations et des Inuit, d'autres gouvernements, les

milieux universitaires et professionnels et d'autres intervenants apportent régulièrement, eux aussi, leur lot de difficultés.

Parmi les défis particuliers à la négociation et à l'implantation de nouvelles relations financières se trouvent :

- la définition de mandats, de lignes directrices et de modalités de reddition des comptes appropriées pour les négociateurs de l'autonomie gouvernementale;
- un soutien efficace pour que les négociations financières, complexes, soient menées en respectant les niveaux de ressources actuels et les autorisations accordées;
- l'élaboration de nouvelles institutions financières et de la statistique.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

7. L'établissement de relations financières efficaces, notamment au moyen de nouveaux modèles d'ententes financières et d'exemples concrets

7.1 Les ententes de transfert financier

En ce qui a trait aux ententes de transfert financier, cette année a été marquée par la poursuite des efforts visant à établir de productives relations intergouvernementales. L'objectif consiste à établir des relations financières avec des gouvernements des Premières nations qui seraient dotés des ressources institutionnelles et humaines voulues pour administrer les nouvelles ententes de transfert financier en vertu de l'Entente de financement Canada-Premières nations. Des ateliers ont été organisés avec la participation des Premières nations pour les aider à élaborer leurs plans de développement durable des collectivités. Cette initiative découle de l'engagement énoncé dans la Stratégie de développement durable (SDD) d'AINC d'assurer que les principes du développement durable font partie intégrante non seulement des ententes, mais aussi des activités générales du Ministère. Un groupe de travail interministériel a été formé dans le but d'établir, pour les Premières nations, des modalités de rapports plus simples et davantage axées sur les résultats. Le groupe procède à un examen régulier des exigences en matière de rapports, des ententes de contribution fédérales et d'un cadre commun de reddition des comptes.

7.2 Les lignes directrices aux fins des négociations sur les questions financières et la gouvernance

Les lignes directrices aux fins des négociations sur les questions financières et la gouvernance ont été modifiées pour tenir compte des commentaires et des suggestions d'autres ministères et des collectivités des Premières nations. On s'attend à ce que les lignes directrices soient approuvées en 2002-2003.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Approbation de lignes directrices et de mandats pour les négociations sur les aspects financiers et sur l'exercice des pouvoirs.

Le cercle de collaboration

- Modification des ententes de transfert financier de manière à tenir compte des principes du développement durable.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

8. De nouvelles institutions financières et de la statistique

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle de collaboration

- Par l'intermédiaire de la Table nationale de discussion sur les relations financières, en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux concernés et avec l'Assemblée des Premières Nations, continuer de progresser dans le domaine du partage de l'information, et planifier une initiative qui permettrait d'établir un ensemble intégré d'institutions financières des Premières nations pouvant contribuer à produire des revenus autonomes et favoriser des pratiques de gestion saines, transparentes dont elles sont tenues de rendre compte, comparables à celles d'autres gouvernements à la taille et aux responsabilités similaires.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Mise à jour des lignes directrices et des mandats sur le financement et la reddition des comptes, en vue d'appuyer et de faciliter les processus de négociation.
- Mise en place de paramètres de reddition des comptes plus efficaces.

Le cercle de collaboration

- Conformité aux exigences généralement acceptées en matière de contrôle et de rapports financiers, comme le prouve le nombre d'états financiers approuvés sans réserve par des vérificateurs indépendants agréés.
- Obligation de rendre des comptes aux membres, démontrée par la baisse du nombre d'allégations et de plaintes relatives à la mauvaise gestion financière.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

8.1 Les progrès dans la création des quatre institutions

À la suite des travaux de la Table nationale sur les relations financières, l'Assemblée générale de l'APN adoptait en juillet 2001 la résolution de travailler avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un projet de loi pour créer quatre institutions financières des Premières nations: une commission de la fiscalité, une commission des finances, un conseil de gestion financière et un institut de la statistique. Des plans ont été créés pour chacune des quatre institutions et on a rédigé une ébauche de projet de loi. Ce dernier vise à doter d'un fondement juridique le régime de taxation foncière, un régime de financement par obligations et la structure institutionnelle requise pour administrer ces régimes de gestion financière et statistique des Premières nations.

9. Une meilleure reddition des comptes en matière de gestion financière

9.1 Les lignes directrices et les mandats en matière de financement et de reddition des comptes

Le Comité directeur fédéral de l'autonomie gouvernementale et des revendications globales a élaboré des mandats en matière de financement et de reddition de compte qui sont conformes aux directives actuelles à l'intention des négociateurs fédéraux de l'autonomie gouvernementale. L'initiative vise à appuyer et à faciliter les processus de négociation.

9.2 Le cadre de reddition des comptes

AINC a amélioré son cadre de reddition des comptes en effectuant des visites régionales de vérification de la conformité. Durant celles-ci, les vérificateurs examinent les paramètres de surveillance de la gestion des paiements de transfert. En plus de cette activité, le Ministère a élaboré certaines politiques nationales et en a révisé d'autres, par exemple, la politique d'intervention et celle sur le crédit et la solvabilité. Nous nous employons à réviser les modalités de réception et d'examen des renseignements financiers pour assurer un traitement efficace, opportuniste et uniforme de cette information.

Donnant suite à une recommandation du Comité permanent des comptes publics, AINC a instauré une nouvelle exigence en matière de rapports financiers sur les fonds versés par le gouvernement fédéral. Dès le début de l'exercice financier 2001-2002, toutes les Premières nations ont dû présenter un calendrier servant à informer le public sur les secteurs de programmes et de services dans lesquels des paiements de transfert ont été versés. Elles peuvent aussi procéder autrement en rendant public l'ensemble de leurs états financiers.

9.3 Les états financiers consolidés

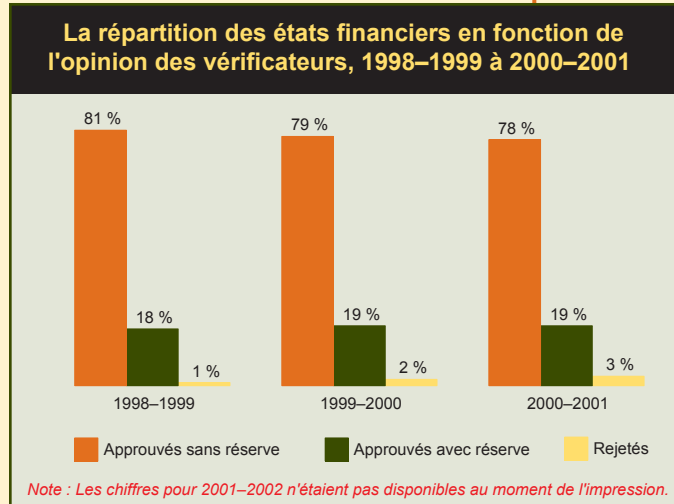
Le nombre d'états financiers annuels consolidés, qui ont été présentés par les Premières nations et ont reçu une opinion favorable (approuvés sans conditions) est demeuré stable à 78 p. 100 (voir le graphique 6). De plus, des efforts concertés ont été déployés pour rendre ces états financiers vérifiés accessibles aux membres des bandes.

AINC passe en revue les vérifications des états financiers des Premières nations et de leurs organisations pour évaluer leur santé financière et s'assurer qu'elles se conforment aux exigences des ententes de transfert financier. Lorsque le vérificateur cerne un problème, comme l'endettement excessif (les Premières nations recourent à l'endettement surtout à des fins de logement et de développement économique), une intervention s'impose. Selon la gravité du problème, AINC procède à l'une ou l'autre des trois interventions suivantes : gestion d'un plan d'action par la Première nation concernée, cogestion du plan ou encore, gestion de ce plan par une tierce partie. Au 31 mars 2002, 23 p. 100 des Premières nations et de leurs organisations (158 de 698) faisaient l'objet d'une forme ou d'une autre d'intervention, comme le montre le graphique 7.

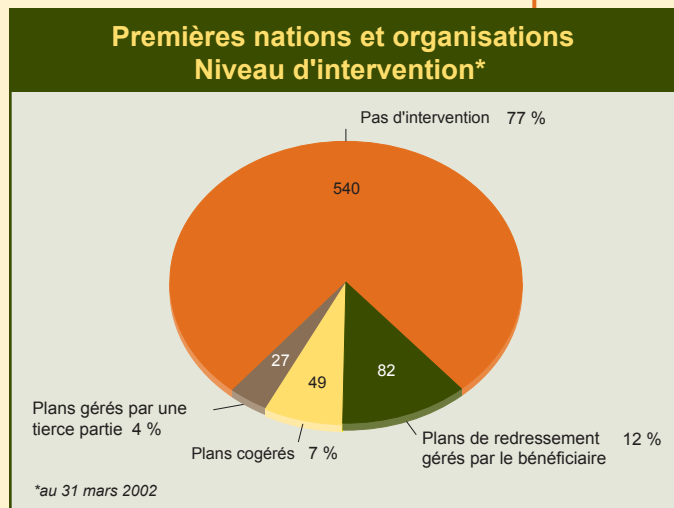
9.4 Les allégations et les plaintes

Le Ministère a révisé sa politique sur les allégations et les plaintes pour préciser et uniformiser ses processus de gestion. On a communiqué à AINC 100 allégations (de délits criminels) et 206 plaintes (non liées au droit criminel) concernant des organismes gouvernementaux ou d'autres organisations des Premières nations et des Inuit. Pour ce qui en est des allégations, AINC a pour politique de consulter officieusement les services de maintien de l'ordre concernés ou de mettre l'auteur de l'allégation en contact avec ces derniers, ou encore, de faire les deux. En ce qui a trait aux plaintes, le Ministère doit tenter d'en faciliter le règlement en toute confidentialité, en travaillant si possible avec la Première nation. Un atelier national à l'intention des coordonnateurs des plaintes et des allégations a eu lieu. Il portait sur l'utilisation du système des dossiers sur les allégations et les plaintes. Le groupe de travail interministériel sur les allégations et les plaintes s'est réuni en décembre 2001. Plus de 40 représentants d'AINC, de Santé Canada et de la Gendarmerie royale canadienne ont participé à cette rencontre.

Graphique 6



Graphique 7



10. L'accroissement des compétences des Premières nations sur le plan financier

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Allocation stratégique des fonds de Rassembler nos forces à des projets et des initiatives dans le domaine financier.

Le cercle de collaboration

- Meilleures capacités de gestion financière dans les collectivités, résultant de la formation de gestionnaires financiers agréés, le processus d'accréditation étant établi et approuvé par la collectivité.
- Participation accrue des Premières nations à l'élaboration de la capacité de gestion financière, concrétisée par des ententes de financement global bien gérées et par le nombre accru d'accords de collaboration dans le domaine financier (signés avec les Premières nations).

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

10.1 Les capacités de gestion financière

L'Association des agents financiers autochtones du Canada, (AAFA) a reçu des fonds d'AINC. Cette association a décerné le certificat d'agent financier autochtone agréé à 74 personnes qui ont présenté une demande en vertu de la politique sur les accords spéciaux. L'Association a poursuivi ses travaux en étroite collaboration avec l'Association des comptables généraux accrédités du Canada en vue de mettre au point et d'adapter les exigences s'appliquant au certificat et à l'examen. Le site Web de l'AAFA se trouve à l'adresse : <http://www.foa.ca>.

Au Yukon, quelques Premières nations ont reçu des fonds pour perfectionner leurs capacités dans les secteurs du droit, de l'administration, des communications, des finances et de l'informatique. Elles peuvent ainsi mieux échanger des renseignements au sein de leurs collectivités. En Saskatchewan, des fonds ont été versés au conseil tribal des bandes signataires du Traité n° 4 et de File Hills Qu'Appelle pour l'adoption de mesures de contrôle financier au moyen d'une loi générale sur la gestion financière. Ces sommes

ont également permis d'évaluer les besoins en matière de systèmes financiers, d'élaborer des lignes directrices sur la reddition des comptes ainsi que d'établir les fonctions et les services du conseil tribal. En Ontario, les United Chiefs and Councils of Manitoulin et l'administration des Premières nations de Matawa ont élaboré un document précisant une gamme d'activités pour renforcer l'administration et la gouvernance. Ces groupes ont organisé des ateliers, élargi et renforcé le réseau des collectivités de Matawa et ils ont élaboré une stratégie visant à s'entendre sur une vision de l'autodétermination et de l'autonomie au sein de chaque collectivité.

En travaillant avec les Premières nations à la préparation de leurs plans de collectivités durables et en faisant la promotion de cette nouvelle orientation à l'échelle du gouvernement, AINC aide leurs collectivités à perfectionner leurs ressources humaines.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Il faudra du temps pour établir une nouvelle relation financière, mais celle-ci procurera aux Premières nations des sources de financement plus stables et prévisibles, ainsi qu'une plus grande autosuffisance. Cette nouvelle relation facilitera la prestation des programmes et des services, rehaussera la confiance du public envers les gouvernements des Premières nations, apportera une plus grande stabilité et assurera une utilisation judicieuse des ressources financières. La mise en place d'administrations publiques compétentes et responsables dans les collectivités des Premières nations augmentera la confiance des investisseurs, favorisera la formation de partenariats économiques et améliorera les conditions de vie. Tout ceci viendra aussi appuyer la planification de collectivités durables préconisée dans la Stratégie de développement durable d'AINC.

Nous sommes déterminés à contribuer à la création, au maintien et à l'appui des relations intergouvernementales efficaces, notamment au chapitre des relations financières, par l'atteinte de trois objectifs :

- des gouvernements des Premières nations et des Inuit pourvus des ressources institutionnelles et humaines voulues pour gérer les nouveaux accords financiers;
- des modes de transfert financier transparents, stables et prévisibles qui favorisent la production de revenus de source autonome;
- des gouvernements des Premières nations et des Inuit qui rendent des comptes à la population qu'ils desservent et aux gouvernements qui leur viennent en aide.

Une nouvelle relation financière favorisera l'utilisation judicieuse des ressources financières pour la prestation des programmes essentiels et éliminera les obstacles à une participation accrue des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne.

L'exercice d'une saine gouvernance et d'une rigoureuse reddition des comptes chez les Premières nations accroîtra la confiance du public envers leurs gouvernements. Cette pratique rendra les investisseurs plus confiants et facilitera la formation de partenariats économiques. Elle améliorera les conditions de vie en augmentant l'investissement et les possibilités d'emploi. De plus, l'harmonisation des programmes fédéraux d'aide financière aux Premières nations permettra la mise sur pied d'un système administratif moins complexe, plus pratique et davantage susceptible de répondre aux exigences locales et intergouvernementales au chapitre de la reddition des comptes.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Les nouvelles institutions financières proposées sont essentielles à l'amélioration de la gestion financière et de la capacité de gouvernance des Premières nations. Elles permettront des degrés d'activité économique plus soutenus et la poursuite des négociations et de la mise en œuvre des ententes d'autonomie gouvernementale. Sans cette infrastructure fondamentale, le Canada risque de perdre la confiance et la bonne volonté qui commencent à se manifester chez les Premières nations et dans les milieux professionnels. En outre, cette infrastructure est indispensable à la production de revenus de source autonome.

Sans une nouvelle relation financière, les difficultés qu'éprouvent certaines Premières nations à gérer des transactions de plus en plus complexes persisteront, car ces collectivités resteront dépourvues des capacités suffisantes pour le faire et incapables d'apporter une contribution substantielle à l'économie. De plus, il se pourrait que le public cesse d'appuyer l'aide financière aux Premières nations et le programme de la politique sur l'autonomie gouvernementale.

Points à améliorer et leçons apprises

Lorsque les états financiers d'une Première nation signalent un endettement, le Ministère évalue la forme d'intervention qui s'impose. Il importe que le plan d'intervention soit adapté à la cause et à l'ampleur de la difficulté financière. En bout de ligne, l'objectif d'une intervention efficace est de donner à la Première nation concernée la capacité d'administrer ses propres affaires. Depuis la création de sa politique d'intervention, AINC a cerné des possibilités d'améliorer ses modes d'intervention. Conscient de la nécessité d'édifier les capacités, le Ministère instaure de nouvelles politiques sur les régimes de cogestion et de gestion par des tierces parties.

**Des partenariats renouvelés
(266 millions de dollars en 2001-2002)****Que signifie cette priorité?**

En ce qui concerne la priorité de renouveler les partenariats, nous insistons sur les programmes et les initiatives qui nous aident à régler les problèmes du passé de manière à ce qu'ensemble, nous puissions relever les défis du présent — et saisir les possibilités que nous offre l'avenir.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

11. La réconciliation et la guérison communautaire
12. Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones
13. Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations
14. De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Les efforts de renouvellement des partenariats se déploient dans un environnement complexe. Les collectivités des Premières nations et des Inuit se caractérisent par leur grande diversité culturelle. De plus, on trouve d'une part une foule de petites collectivités et, d'autre part, quelques grandes collectivités intégrées sur le plan économique. Un grand nombre d'entre elles doivent lutter contre des problèmes de marginalisation économique et sociale et d'isolement géographique. En même temps, les relations sont fortement influencées par la méfiance née de relations qui ont longtemps été marquées par l'expropriation et l'assujettissement. Cette situation a entraîné la formulation de griefs liés à l'administration de la *Loi sur les Indiens*, à la mise en œuvre des traités et à la protection des droits des femmes des Premières nations. Parmi les problèmes vécus, mentionnons aussi la nécessité de concilier les opinions divergentes, notamment quant à la signification et à la mise en œuvre des traités dans un contexte contemporain.

La diversité des approches des gouvernements provinciaux et territoriaux vient compliquer la résolution des griefs. Toutefois, on reconnaît de plus en plus que ces problèmes ne peuvent être réglés que si tous les gouvernements travaillent de concert à la consolidation des partenariats et à l'obtention de résultats concrets. Tous les intervenants doivent s'engager activement et comprendre à fond tant le contexte culturel que la nature des problèmes qui touchent les collectivités des Premières nations et des Inuit.

L'opinion publique influence également les efforts pour renouveler les partenariats avec les Premières nations et les Inuit. D'une part, la population semble vouloir que toutes les Premières nations et tous les Inuit jouissent des mêmes possibilités économiques et sociales que les autres Canadiens; de l'autre, son incompréhension du

processus des revendications territoriales et des traités historiques et son manque d'appui à cet égard peuvent nuire au règlement des revendications et au renforcement des relations. Il est donc essentiel de sensibiliser davantage le public à ces questions.

Enfin, la marée montante des litiges s'accompagne de défis particuliers. Au cours de la dernière décennie, le nombre de litiges généraux s'est presque multiplié par huit, passant de 99 dossiers actifs en 1986–1987 à 726 dossiers au 1^{er} octobre 2001. Les litiges généraux portent sur un large éventail de sujets, notamment les suivants :

- les droits et les obligations issus des traités;
- la nature et la portée des droits et des titres ancestraux;
- la nature de la relation de fiduciaire entre le gouvernement et les Premières nations;
- la protection des droits des femmes des Premières nations;
- les activités courantes régies par la *Loi sur les Indiens*.

Plusieurs procès se fondent sur l'allégation que certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens* contreviennent à la *Charte canadienne des droits et libertés*. De par leur nature accusatoire, les litiges tendent à compromettre le succès des initiatives et des programmes de renouvellement des partenariats.

Le cercle opérationnel : Pour renouveler les partenariats, il faut absolument résoudre les griefs historiques, et cet objectif passe par le règlement des revendications particulières. Le nombre accru de litiges accroît les pressions exercées sur le Ministère et le contraint à réaffecter des ressources qu'il pourrait allouer à l'élaboration de politiques et aux activités courantes. Le coût opérationnel de la gestion des litiges a plus que triplé depuis 1996–1997, s'élevant à environ 38,2 millions de dollars en 2001–2002⁴. Le Ministère a élaboré des modalités de surveillance pour faciliter le repérage des risques juridiques et opérationnels élevés dès les premières démarches dans un dossier.

Le règlement des conflits actuels et la conciliation des approches divergentes sont également essentiels au renouvellement des partenariats. Certains de nos instruments juridiques sont mal adaptés à l'établissement et au maintien de partenariats efficaces. C'est particulièrement le cas de la *Loi sur les Indiens*, qui n'accorde pas aux Premières nations le genre de structure de gouvernance ni les autres outils fondamentaux dont elles ont besoin pour exploiter les débouchés commerciaux. La *Loi* pourrait très bien, d'ailleurs, se révéler non conforme à la *Charte*. Il y a aussi lieu de moderniser d'autres lois (par exemple, la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*).

De façon plus générale, les politiques, lignes directrices et lois autrefois élaborées sans la participation des Premières nations et des Inuit peuvent aussi faire obstacle à l'établissement d'une relation moderne.

⁴ Cette somme inclut les frais personnels, l'hébergement et d'autres frais d'exploitation, les coûts du ministère de la Justice et le financement des causes types. De plus, il convient de signaler que 4,1 millions de dollars de la somme précitée ne couvrent que les coûts associés aux dossiers sur les pensionnats du 1^{er} avril au 4 juin 2001. Le 5 juin 2001, Résolution des questions des pensionnats autochtones Canada était créé; ces dossiers ne relèvent plus de la responsabilité d'AINC.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

11. La réconciliation et la guérison communautaire

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Examen plus efficace des exposés de revendications particulières (regroupement de revendications semblables, recherche conjointe, relation de travail plus étroite avec les Premières nations).
- Gestion efficace de l'inventaire des litiges au moyen de l'évaluation complète des risques; règlement extrajudiciaire des litiges lorsqu'il y a preuves à l'appui et une responsabilité évidente du gouvernement fédéral; élaboration d'une politique sur les solutions de rechange aux procès; mise en œuvre de stratégies de prévention proactive.

Le cercle de collaboration

- Règlement de 15 revendications particulières.
- Adoption de modalités de règlement extrajudiciaire des différends par les parties en cause, comme en témoignent les tentatives de règlement extrajudiciaire, la participation des Premières nations, et les arrangements à l'amiable.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

11.1 Les revendications particulières

Cette année s'est démarquée par une plus grande efficacité dans l'examen des revendications particulières. Pour parvenir à ce résultat, la Direction générale des revendications particulières avait élaboré diverses modalités de traitement :

- le regroupement des revendications selon leur type;
- le regroupement des revendications selon la bande dans le cadre de recherches conjointes;
- la poursuite de la collaboration avec les Premières nations et leurs organisations dans le traitement de leurs revendications particulières.

À l'heure actuelle, la Direction générale des revendications particulières examine plus de 90 des 488 revendications présentées, agissant ainsi en qualité de représentante des Premières nations de tout le pays.

Les partenariats plus solides avec les Premières nations et leurs organisations ont contribué à créer un climat de confiance, à améliorer les communications et à assurer la bonne qualité et la pertinence des recherches étayant les revendications particulières des Premières nations.

Sept revendications particulières ont été réglées en 2001-2002 dans l'ensemble du Canada, pour une somme de plus de 175 millions de dollars. Six autres ententes de règlement ont été paraphées et doivent être ratifiées. Par ailleurs, trois ententes de principe ont été conclues.

En 2001-2002, des travaux ont été entrepris pour élaborer le projet de loi devant mener à la création d'un organisme de règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations (le Centre de règlement indépendant des revendications particulières). Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes. Le Centre aidera les parties à conclure des ententes négociées sur les revendications particulières, sans égard au montant en jeu, par l'entremise de sa division « commission » et, en dernier recours, il prendra des décisions exécutoires sur la validité des revendications et l'indemnisation pertinente jusqu'à un maximum prescrit, par l'entremise de sa division « tribunal ».

Le Centre proposé représente une amélioration considérable par rapport à l'actuel processus de règlement des revendications particulières. Une fois mis sur pied, le Centre remplacera l'actuelle Commission sur les revendications particulières des Indiens. Cette dernière, formée en 1991 à titre de mesure provisoire, avait été chargée de faire des recommandations non exécutoires sur les revendications particulières rejetées par le gouvernement du Canada. Diverses mesures seront mises en place pour assurer une transition sans heurt de ces responsabilités et des dossiers actuellement en traitement.

On s'attend à ce que le Comité permanent des Affaires indiennes, du Développement du Grand Nord et des Ressources naturelles commence à tenir à l'automne 2002 ses audiences sur le projet de loi C-60. La loi pourrait recevoir la sanction royale en 2003. À la suite d'une période raisonnable de transition et de mise en œuvre, le Centre pourrait être pleinement fonctionnel en 2004.

1 1.2 Le règlement extrajudiciaire des différends

En 2001–2002, nous avons continué à étudier des modes de règlement extrajudiciaire des revendications territoriales globales, en vue de faciliter et d'accélérer le processus de négociation. Un projet expérimental a été instauré à l'été 2001 pour offrir un appui avant et pendant la médiation aux groupes autochtones dont les revendications territoriales globales se chevauchent. Les fonds alloués permettront de faire de la médiation une solution de rechange pratique aux litiges pour mieux régler ces problèmes de chevauchement. Ces fonds serviront aussi à examiner le mode fédéral de résolution de telles questions. En outre, en avril 2001, les parties concernées signaient des ententes visant la mise en suspens de quatre affaires que les Kaska avaient portées devant les tribunaux. Il a donc été possible de reprendre les négociations sur l'entente définitive et l'autonomie gouvernementale avec le Conseil Dena de Ross River, la Première nation de Liard et le conseil des Dena Kaska de la Colombie-Britannique à une seule et unique table de négociation avec les Kaska.

1 1.3 La stratégie fédérale donnant suite à la décision *Marshall*

La première année de mise en œuvre de la stratégie du Canada donnant suite à la décision dans l'affaire *Marshall* s'est révélée fructueuse. Les intéressés en ont tiré de précieuses leçons (pour plus de renseignements sur la décision *Marshall*, voir à l'adresse : http://www.dfo-mpo.gc.ca/COMMUNIC/Marshall/marshall_f.htm). Nous avons été en mesure d'inciter la majorité de nos partenaires autochtones et provinciaux à participer à la recherche de solutions durables aux problèmes liés aux droits ancestraux et aux droits issus des traités, tout en nous penchant sur les éléments du programme d'action axé sur la qualité de vie. Nous avons l'intention de continuer à miser sur nos progrès pour aider les collectivités des Premières nations à devenir fortes, stables sur le plan économique et en mesure de régler les enjeux entourant les droits ancestraux et issus des traités.

1 1.4 La gestion des litiges

AINC a élaboré un cadre de travail pour en arriver à des règlements justes, équilibrés et bien gérés des litiges avec les Autochtones. Le cadre permet aussi d'aborder la gestion et le règlement des litiges, ainsi que les risques connexes, au moyen d'une démarche systématique, cohérente et uniforme à trois différents niveaux : la gestion par dossier, la gestion par portefeuille et la gestion du contentieux :

- **La gestion par dossier** est le procédé par lequel le ministère de la Justice (MDJ) et AINC déterminent ensemble la position du Canada dans un dossier donné et la façon de procéder.
- **La gestion par portefeuille** consiste à gérer des groupes de dossiers soulevant des questions juridiques semblables. Dans le cadre de ce procédé, on analyse les dossiers en profondeur pour cerner les causes sous-jacentes des litiges, de manière à prévenir d'autres litiges de même nature et à trouver des solutions de rechange aux procès, dans la mesure du possible et quand il est avisé de le faire du point de vue stratégique.

- **La gestion du contentieux** est le procédé par lequel AINC et le MDJ s'efforcent d'aborder l'ensemble des litiges d'AINC de la façon la plus stratégique possible, afin de bien comprendre les problèmes et avenues, courants et imminents, qui sont associés à ce contentieux.

12. Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Recours à l'Internet pour communiquer efficacement avec les jeunes.

Le cercle de collaboration

- Élaboration et promotion de produits de communications conçus à l'intention des jeunes et axés sur les problèmes fondamentaux et la culture des Autochtones.
- Élaboration et promotion de matériel d'éducation du public qui fera mieux comprendre à tous l'importance que revêtent toujours aujourd'hui les traités historiques.
- Activités menées en partenariat pour appuyer les programmes de sensibilisation du public.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Les activités de sensibilisation du public du Ministère sont conçues pour aider les Autochtones et les non-Autochtones à mieux comprendre les questions autochtones et pour en arriver à une opinion publique plus positive, fondée sur la compréhension et le respect réciproques.

12.1 Le recours à Internet comme outil d'éducation publique

AINC continue d'utiliser Internet comme moyen de mieux faire comprendre les questions autochtones aux publics canadiens et internationaux, à l'aide de trois sites Web. Le site Web du Ministère (<http://www.ainc-inac.gc.ca>) reçoit en moyenne plus de 155 000 demandes d'accès par mois. À partir de ce dernier, les visiteurs peuvent accéder au site Carrefour Jeunesse, conçu à l'intention des jeunes et des éducateurs. On peut y apprendre l'histoire et la culture des Autochtones, et les enseignants peuvent y trouver des idées et des renseignements utiles en classe. Carrefour Jeunesse continue de gagner en popularité et, à l'heure actuelle, une moyenne de 15 000 visiteurs le fréquentent chaque mois. Le

Portail des Autochtones au Canada (<http://www.aboriginalcanada.gc.ca>), qui a été conçu et est administré en partenariat avec six organisations nationales autochtones, a amélioré l'ampleur, la profondeur et la fonctionnalité du service offert en augmentant le nombre de liens de 6 000 à 16 000, en ajoutant de nouvelles sous-applications, comme des actualités quotidiennes et un calendrier des activités autochtones nationales et régionales. On y offre aussi de nouvelles fonctions multimédias comme un centre d'assistance interactif en ligne, ainsi qu'un formulaire de sondage et de rapport en temps réel auprès des utilisateurs finaux. On a aussi commencé à diffuser par Web des conférences et des événements autochtones nationaux. Environ 19 000 visiteurs le consultent par mois. Enfin, AINC met à la disposition des Premières nations et de la population canadienne un site Web (<http://gpn-fng.gc.ca>) consacré exclusivement à la mesure relative à la gouvernance des Premières nations. Tous peuvent y exprimer leurs opinions à propos de cet important sujet.

12.2 Les programmes des visites dans les écoles

Les visites dans les écoles permettent des échanges entre les enseignants et les jeunes, autochtones et non autochtones, dans le but de favoriser la compréhension et la sensibilisation culturelle réciproques. Dans le contexte de ce genre de programmes, des enseignants autochtones de la région de la capitale nationale ont pu rejoindre 20 000 étudiants et enseignants. À la lumière des commentaires favorables, plusieurs des bureaux régionaux du Ministère élaborent ou élargissent leurs programmes de visites dans les écoles.

12.3 Les foires et les expositions

Pour renseigner directement les Canadiens sur les questions autochtones, AINC a participé à neuf événements tenus durant la tournée estivale 2001–2002 du Pavillon du Canada, notamment l'exposition de Red River à Winnipeg (Manitoba) et le Annual Farm Field Day à St. John's (Terre-Neuve). De telles activités se sont déroulées partout au Canada et plus de 500 000 visiteurs au Pavillon du Canada ont pu voir des spectacles rendant hommage aux traditions autochtones, ainsi que se renseigner et recevoir du matériel d'éducation publique sur la culture autochtone.

12.4 La Journée nationale des Autochtones – le 21 juin

Pour mieux sensibiliser la population canadienne à l'histoire et à la culture des Autochtones, AINC continue de promouvoir la Journée nationale des Autochtones auprès des publics de toutes origines. Un plus grand nombre de personnes et d'organisations (en particulier des écoles et des bibliothèques) ont demandé au Ministère de leur faire parvenir des publications comme des livres de contes et des guides d'activités (une hausse de 15 p. 100 par rapport à l'année précédente).



12.5 Le sondage d'opinion publique auprès des Premières nations

En août 2001, le gouvernement du Canada a entrepris le premier sondage d'opinion représentatif sur le plan national auprès des Premières nations. Dans le cadre de cette enquête, 1 427 résidents des réserves ont pu exprimer leurs points de vue sur leur avenir, leurs priorités et le rendement global du gouvernement. Les intervieweurs ont également sollicité des commentaires sur les façons dont le gouvernement pourrait améliorer ses communications avec les Premières nations. Les résultats du sondage ont été rendus publics le 30 octobre 2001 et ils constituent un précieux outil pour favoriser la compréhension des questions autochtones au sein de la population. Ils peuvent être consultés à l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca>.

12.6 La prise de contacts avec les communautés

Le Ministère a aussi pris des contacts avec les communautés pour renseigner les gens sur les priorités du gouvernement et les progrès réalisés au chapitre des questions autochtones. En février, le AINC a organisé une séance d'information regroupant environ 70 gens d'affaires éminents des provinces de l'Ouest, ainsi que des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et du milieu universitaire. En outre, le Ministère publie et distribue un bulletin trimestriel à quelque 5 000 organisations et particuliers du secteur privé. Un bulletin trimestriel semblable est envoyé à tous les foyers des Premières nations dans les réserves et dans les collectivités inuites pour les renseigner sur les programmes.

12.7 Le soutien aux consultations

Au cours d'une campagne de sensibilisation sur la mesure relative à la gouvernance des Premières nations, plus de 10 000 personnes ont exprimé leurs opinions sur les changements proposés à la *Loi sur les Indiens*.

12.8 La sensibilisation du public aux traités historiques et modernes

La sensibilisation aux traités est une priorité. Au cours de l'année, les bureaux régionaux ont participé à des événements tenus à l'occasion du Jour anniversaire du traité, ou ont aidé à les organiser dans plusieurs régions du pays. Ces activités avaient pour but de mieux faire connaître et comprendre les traités aux Autochtones et aux non-Autochtones. Parmi ces deux groupes, des milliers de personnes y ont participé et se sont mieux renseignées, verbalement et par écrit, sur l'importance des traités.

En Saskatchewan, par exemple, le Bureau du commissaire aux traités a élaboré du matériel et des vidéos pédagogiques. Il a aussi contribué à l'élaboration d'un atelier de sensibilisation aux traités pour renseigner le public à ce sujet.

En Colombie-Britannique, le bureau régional d'AINC a répondu à aux demandes de renseignements sur les traités en publiant un bulletin trimestriel d'actualités à l'intention des médias d'affaires, du gouvernement local, des Premières nations et du grand public qui porte sur les négociations de traités modernes dans la province.

12.9 Les partenariats en éducation du public

En vue d'élargir les interventions directes de sensibilisation, AINC a maintenu ses partenariats avec TV Ontario (TVO), la Télévision française de l'Ontario (TFO), l'Aboriginal Peoples Television Network (APTN) et l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). Au nombre des projets en collaboration l'an dernier figuraient les suivants :

- l'élaboration avec TVO d'un site Web interactif sur les totems, présentant les traditions et la culture des Haidas (<http://www.tvokids.com/framesets/play.html?game=32>);
- la diffusion d'une émission à TFO présentant le profil de deux jeunes Autochtones habitant des collectivités au Québec;
- la conception de 30 capsules autochtones avec APTN aux fins de diffusion et de distribution en direct;
- la publication du numéro d'anniversaire de la revue *Inuktitut* avec l'ITK.



13. Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations

13.1 La protection des droits des femmes autochtones

AINC a commandé la production d'un document de discussion visant à proposer des façons de procéder à la division des biens fonciers matrimoniaux dans les réserves après la rupture d'un mariage. Le document présentera aussi des recommandations de mesures de prévention. La recherche devrait être terminée à l'automne 2002.

13.2 L'élaboration horizontale de politiques

AINC met en pratique les principes de l'Initiative conjointe entre l'APN et AINC sur l'élaboration de politiques depuis le début de l'exercice financier 2001–2002. Le ministère a procédé de manière continue, secteur d'activité par secteur d'activité, et directement avec les Premières nations concernées et leurs organisations. En voici des exemples :

- le processus d'ajouts aux réserves, avec la participation de la First Nations Land Managers Association et de l'APN, mis en œuvre dans le but de rationaliser l'ajout de terres dites en fief simple aux réserves existantes;
- le projet de la carte de statut avec les Premières nations signataires du Traité n° 7, dans le cadre duquel une nouvelle forme d'identification sûre et valide a été mise à l'essai. Il s'agit d'un partenariat qui servira de modèle de coopération dans l'utilisation des nouvelles technologies efficaces;
- les discussions continues concernant une éventuelle loi sur l'argent des Indiens, qui permettrait aux Premières nations d'adhérer à un régime leur conférant de plus grands pouvoirs sur les sommes actuellement détenues en fiducie.

13.3 Une meilleure relation issue des traités

En Saskatchewan, la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) et le gouvernement du Canada ont poursuivi leurs rencontres à la table de discussions exploratoires sur les traités. Les réunions sont présidées par le Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan et le gouvernement provincial y participe en tant qu'observateur. Elles ont eu lieu chaque mois durant toute l'année. Au nombre des sujets abordés figurent la santé, le logement, la justice, la chasse et la pêche. Des rapports ont été produits par les groupes de travail chargés de la santé, du logement ainsi que des traités et des sites historiques pertinents. Le rapport de ce dernier groupe a été transmis au ministre d'AINC, au chef de la FSIN et à Parcs Canada. Avec la participation des sages, on a organisé deux séances d'information sur la

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Assurer le suivi du rapport sur la protection des droits des femmes des Premières nations qui a été présenté par la personne spécialement mandatée à cet égard.

Le cercle de collaboration

- Trouver des modalités permettant aux Premières nations, aux Inuit et aux résidents du Nord de participer utilement aux discussions ministérielles et interministérielles sur le développement durable.
- Améliorer concrètement l'élaboration de politiques horizontales pour répondre aux besoins des Premières nations, des Inuit et du gouvernement fédéral (grâce à des efforts concertés comme l'initiative conjointe entre l'APN et les SFF du MAINC sur l'élaboration des politiques et le Programme de perfectionnement professionnel de Rassembler nos forces, qui est centré sur le renforcement des régimes d'exercice des pouvoirs par les Premières nations et les Inuit et de leurs administrations publiques).
- Créer conjointement des institutions, des associations et des programmes de formation en administration publique, qui seraient administrés par les Premières nations et les Inuit (en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les groupes intéressés du secteur public, le secteur privé, les collectivités des Premières nations et des Inuit).
- Améliorer la relation issue des traités en poursuivant les discussions préliminaires sur les traités dans l'Ouest et la mise en œuvre de la stratégie qui fait suite à l'arrêt *Marshall* dans les Maritimes, ce qui pourrait nécessiter l'établissement d'une commission des traités.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette. On a tenu un symposium sur la justice, le premier de deux prévus, et il a donné lieu à la production d'un rapport.

Le Canada et la Confederacy of Treaty 6 First Nations (la Confédération) en Alberta ont convenu que les parties concernées discuteront en premier lieu de l'administration de la justice lors de la deuxième étape des discussions exploratoires sur les traités. La Confédération et le Canada définissent les paramètres devant orienter la rédaction du document de travail. La Confédération a préparé un rapport sur les modèles de commissions de traités existantes; celui-ci a servi de base à ses délibérations internes concernant une éventuelle commission des traités en Alberta. Le document a été produit pour renseigner la table principale sur les divers modèles de commissions des traités déjà établies. La Confédération se fonde sur cette information pour prendre position sur le projet de création d'une commission des traités en Alberta.

On a commencé à tenir des réunions de planification et des consultations préliminaires en vue d'établir un processus de discussions exploratoires sur les traités avec les conseils tribaux de la Nation des Nishnawbe-Aski (regroupant les Premières nations signataires du Traité n° 5 et du Traité n° 9) en Ontario.

Le Canada et les Premières nations du Traité n° 8 en Alberta ont conclu une entente pour entamer les discussions, et s'emploient à établir la composition de la table de discussions, ses procédures, ses politiques et les modalités de recherche et de soutien. Ces partenaires choisiront les sujets à aborder et poursuivront les débats durant les prochains mois. Les parties élaborent des modèles d'une éventuelle commission des traités qui s'inspire de celle de la Saskatchewan.

AINC a apporté un soutien à la collecte, auprès des sages des Premières nations du Traité n° 8, d'histoires orales portant sur leurs interprétations du Traité. Environ 140 entrevues ont été réalisées et transcrites dans une banque de données qui servira aux discussions préliminaires sur les traités.

13.4 Les partenariats sur le Web

Le Portail des Autochtones au Canada (<http://www.aboriginalcanada.gc.ca>) a été mis en place et il est administré en partenariat avec six organisations nationales autochtones. En 2001–2002, on a amélioré le portail en faisant passer le nombre de liens de 6 000 à 16 000, et en ajoutant de nouvelles caractéristiques comme l'affichage des actualités quotidiennes, un calendrier national et régional des événements autochtones et la diffusion sur Web de conférences et d'activités nationales autochtones.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle de collaboration

- Élargissement des approches de partenariat entre les provinces, les territoires et les collectivités des Premières nations et des Inuit de toutes les régions par la détermination des priorités communes.
- Réunion annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones et des dirigeants autochtones nationaux pour discuter de sujets d'intérêt commun.

Source : *Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002*

14. De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit

14.1 Les approches en partenariat

Durant toute l'année, le Ministère a travaillé avec les provinces, les territoires ainsi que les collectivités des Premières nations et des Inuit à la détermination des priorités communes et ensuite, à

l'élaboration de mesures à l'appui de ces priorités. Ces travaux se sont réalisés dans le contexte d'initiatives comme la tribune de partenariat entre le Canada et l'Alberta et l'Entente Canada-Saskatchewan sur le développement économique du Nord.

Le Ministère a également établi de nouveaux partenariats avec l'Association nationale des femmes autochtones et le Congrès des Peuples Autochtones dans le cadre de la mesure relative à la gouvernance.

AINC a continué à verser une aide financière à la First Nations Land Managers Association, notamment pour la tenue de sa conférence durant le dernier trimestre de 2001–2002.

14.2 La réunion des dirigeants autochtones et des ministres gouvernementaux

Une fructueuse réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des Affaires autochtones et des dirigeants nationaux autochtones a eu lieu en décembre 2001. Les ministres et les dirigeants ont confirmé leur engagement à l'endroit d'une plus grande participation des femmes et des jeunes à l'économie et d'une plus solide contribution du secteur privé à cet égard. Ils se sont aussi entendus sur la proposition de tenir un sommet national des affaires en 2003.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Le gouvernement est résolu à guérir les séquelles du passé et à dépasser les griefs pour qu'ensemble, nous puissions renouveler les partenariats, relever les défis du présent et profiter des possibilités qu'offre l'avenir.

Le renouvellement des partenariats procure le fondement nécessaire au renforcement de la gouvernance, une nouvelle relation financière et, enfin, des collectivités et des économies plus fortes et des gens plus dynamiques. C'est en s'attaquant simultanément aux problèmes sur le plan des relations et ceux reliés à la qualité de vie que l'on aura de meilleures chances d'atteindre nos objectifs.



Les femmes des Premières nations se sont affirmées préoccupées par la protection de leurs droits. Comme cette question est reliée aux problèmes d'égalité entre les sexes, le Ministère s'est engagé à prendre des mesures à cet égard. Nous nous pencherons sur les préoccupations particulières des femmes des Premières nations. Nous continuerons à appliquer la politique ministérielle sur l'égalité entre les sexes en évaluant les différences entre les répercussions, sur les femmes et les hommes, des lois, politiques et programmes proposés et existants.

De meilleures relations avec les Premières nations et les Inuit, combinées à la participation active d'autres partenaires, contribueront à créer un climat propice à l'investissement et à combler l'écart existant dans les conditions sociales et économiques. La négociation d'ententes, le règlement des revendications particulières et la transition vers l'autonomie gouvernementale bénéficieront également de ces relations et de

cette participation. Elles devraient en outre permettre de résoudre les griefs de longue date sans recourir aux tribunaux, et ce dans le respect réciproque. Le règlement des revendications apportera la stabilité nécessaire à l'investissement et au développement économique.

Les partenariats avec les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord, en coopération avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé, contribueront à bâtir un meilleur avenir et une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Pour que le Ministère puisse s'acquitter de son mandat, il faut renouveler les partenariats. La participation des parties directement concernées par les décisions devrait augmenter les chances de réussite dans la réalisation des objectifs, notamment



l'amélioration de la qualité de vie. La résolution des problèmes entourant le renouvellement des partenariats, comme la réconciliation et la guérison communautaire, l'administration des biens, les revendications individuelles et les dérogations au devoir de fiduciaire, contribue à éviter des litiges et à résoudre les dossiers de manière plus opportune, constructive et moins accusatoire.

Il est essentiel d'accroître la sensibilisation du public aux questions autochtones pour créer un environnement propice aux programmes et aux politiques. Dans certains cas, l'incompréhension peut nuire au règlement des revendications et à la résolution des griefs historiques.

Le règlement des griefs historiques entre le Canada et les Premières nations, grâce au processus des revendications particulières, constitue une importante composante du processus de guérison. À défaut de régler les revendications, les efforts pour conclure des ententes Canada-Premières nations fondées sur une relation plus solide pourraient être compromis. Les obligations persistantes, des litiges onéreux ou encore les deux résulteront d'une absence de règlement des revendications de longue date.

L'élaboration d'instruments juridiques et réglementaires contemporains est nécessaire pour faciliter les partenariats qui répondent aux besoins et aux priorités des Premières nations dans l'immédiat et à l'avenir.

Enfin, des relations de travail plus étroites avec d'importants partenaires, notamment les Premières nations et les Inuit, les organisations autochtones, les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, sont requises pour assurer que nos politiques et nos programmes répondent véritablement à leurs besoins et à leurs priorités.

Le résultat stratégique

Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord pour que les régimes de gouvernance territoriaux tiennent compte des droits et des intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidents du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.

Combien cela a-t-il coûté?

Dépenses prévues	167 899 900 \$
<i>Autorisations totales</i>	225 815 716 \$
Dépenses réelles en 2001–2002	219 373 861\$

L'explication des écarts

L'écart d'environ 58 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable aux fonds additionnels nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels de base et en immobilisations (30 millions de dollars), aux contributions pour réaliser des progrès dans la mise en valeur et l'utilisation avisée des ressources naturelles du Nord, ainsi que leur préservation et leur protection (18 millions de dollars), et aux subventions versées pour le Service aérien omnibus du Nord (9 millions de dollars).

L'écart d'environ 6 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique en grande partie par le report à des années ultérieures des fonds réservés aux frais d'exploitation.



La logique des résultats

Le cercle global	Le Canada, le Nord et le monde	<p>LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES (GLOBAUX)</p> <p>Des régimes territoriaux de gouvernance sensibles aux droits et aux intérêts des Autochtones et aux besoins de tous les résidants du Nord; la protection environnementale et le développement durable du Nord tels que manifestés par des réalisations dans les secteurs prioritaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance • Un environnement naturel sain et bon pour les êtres humains • Le développement durable des ressources naturelles du Nord • La coopération circumpolaire 		
Le cercle de collaboration	Les résidants du Nord, les gouvernements, le secteur privé et d'autres intervenants	<p>LES RÉSULTATS EN COLLABORATION AVEC LES RÉSIDANTS DU NORD, LES GOUVERNEMENTS, LE SECTEUR PRIVÉ ET D'AUTRES INTERVENANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des actions précises prises par les collectivités, les gouvernements non canadiens, les partenaires non gouvernementaux et d'autres intervenants dans le Nord qui contribuent à la réalisation de résultats stratégiques (priorité) (<i>relié aux résultats 3.4. et 4.2</i>) • Les collectivités et les gouvernements qui acquièrent la capacité d'administrer leurs propres affaires (par exemple, assumer des responsabilités additionnelles par l'entremise du transfert des responsabilités) (<i>relié aux résultats 1.2 et 4.3</i>) • Les collectivités et les gouvernements qui améliorent leur contexte législatif et réglementaire, ainsi que leurs paramètres de gouvernance (<i>relié aux résultats 1.2, 1.4 et 3.1</i>) • L'élaboration d'approches, de cadres de travail et de plans en collaboration avec AINC et d'autres partenaires (y compris des gouvernements non canadiens intéressés par le Nord) (<i>relié aux résultats 1.1, 3.4, 4.2 et 4.3</i>) • L'engagement des intéressés et leur participation constructive à des réunions, des cercles de décision, des négociations et d'autres tribunes pour échanger des renseignements, prendre des décisions et conclure des ententes (<i>relié aux résultats 1.3, 1.4 et 3.3</i>) • Des cadres législatifs et réglementaires modernisés et intégrés pour faire progresser le développement durable sur les plans national et international (<i>relié aux résultats 2.1, 3.4 et 4.1</i>) 		
Le cercle opérationnel	AINC	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="607 1241 954 1524"> <p>LES ACTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liaison et les négociations avec les partenaires et les collectivités du Nord • L'élaboration de politiques et de stratégies • La prestation de programmes • La gestion des ressources et de l'environnement <p>LES RESSOURCES</p> <p>219 millions de dollars en 2001–2002 et 689 équivalents temps plein</p> </td> <td data-bbox="954 1241 1383 1524"> <p>LES RÉSULTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réunions, des tribunes d'échange d'information et des propositions d'ententes (<i>relié aux résultats 1.4</i>) • Les extraits attribuables aux politiques (<i>relié aux résultats 1.4 et 3.2</i>) • Des avantages obtenus grâce aux programmes • Des règlements, des lois, des renseignements, des droits d'accéder aux ressources et de les utiliser </td> </tr> </table>	<p>LES ACTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liaison et les négociations avec les partenaires et les collectivités du Nord • L'élaboration de politiques et de stratégies • La prestation de programmes • La gestion des ressources et de l'environnement <p>LES RESSOURCES</p> <p>219 millions de dollars en 2001–2002 et 689 équivalents temps plein</p>	<p>LES RÉSULTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réunions, des tribunes d'échange d'information et des propositions d'ententes (<i>relié aux résultats 1.4</i>) • Les extraits attribuables aux politiques (<i>relié aux résultats 1.4 et 3.2</i>) • Des avantages obtenus grâce aux programmes • Des règlements, des lois, des renseignements, des droits d'accéder aux ressources et de les utiliser
<p>LES ACTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liaison et les négociations avec les partenaires et les collectivités du Nord • L'élaboration de politiques et de stratégies • La prestation de programmes • La gestion des ressources et de l'environnement <p>LES RESSOURCES</p> <p>219 millions de dollars en 2001–2002 et 689 équivalents temps plein</p>	<p>LES RÉSULTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réunions, des tribunes d'échange d'information et des propositions d'ententes (<i>relié aux résultats 1.4</i>) • Les extraits attribuables aux politiques (<i>relié aux résultats 1.4 et 3.2</i>) • Des avantages obtenus grâce aux programmes • Des règlements, des lois, des renseignements, des droits d'accéder aux ressources et de les utiliser 			

La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord (219 millions de dollars en 2001-2002)

PRIORITÉ

Que signifie cette priorité?

Les activités du PAN visent à améliorer les régimes de gouvernance dans les territoires pour qu'ils deviennent sensibles aux droits et aux intérêts des Autochtones, tout en répondant aux besoins de tous les résidents du Nord, en protégeant l'environnement et en favorisant le développement durable dans le Nord.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

1. Le renforcement de la gouvernance dans le Nord
2. Un environnement humain et naturel sain
3. L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord
4. Des efforts de coopération entre les nations circumpolaires

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Les prix mondiaux des ressources naturelles ont une incidence majeure sur l'intensité des activités d'exploration et d'exploitation des ressources dans le Nord. Les pressions internationales qui s'exercent pour trouver de nouvelles ressources pétrolières et gazières ont entraîné l'injection de fonds dans l'exploration. Pour la première fois en dix ans, les activités pétrolières et gazières s'étendent maintenant au large des côtes. La demande de nouveaux approvisionnements en pétrole et en gaz et les projets liés à leur transport vers les marchés devraient entraîner des avantages économiques à long terme pour le Nord. La mise en valeur de l'énergie dans le Nord créera une foule de débouchés économiques et d'emplois dans l'industrie du pétrole et du gaz, dans les industries connexes comme la construction et les produits pétrochimiques, et des retombées pour les petites entreprises. La population du Nord s'attend du gouvernement du Canada qu'il exerce un rôle prépondérant dans le développement de cette région. Les résidents du Nord, y compris les Autochtones, deviennent également plus ouverts au transfert, par AINC, des responsabilités de gestion des terres et des ressources aux gouvernements du Nord. AINC travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les Autochtones et les gouvernements territoriaux pour aider les résidents du Nord à tirer parti de ces possibilités.

Des fonds sont également investis dans l'exploration et l'exploitation des mines de diamants tant dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Nunavut. La première mine de diamants du Canada est en activité depuis deux ans et les promoteurs de trois autres s'approprient à en lancer l'exploitation ou ont présenté une demande d'approbation réglementaire. Par contre, les prix peu élevés des métaux ont eu pour effet, depuis 1997, de freiner sensiblement la plupart des autres activités minières dans le Nord. Plusieurs mines ont cessé leurs activités, l'exploration a ralenti et l'ouverture de nouvelles mines a été mise en attente jusqu'à ce que les prix augmentent et que les conditions du marché s'améliorent. L'échec financier de plusieurs grandes mines s'est traduit par des pertes d'emplois et un intérêt public plus soutenu à l'égard de la régénération des mines

abandonnées et de la résolution des problèmes environnementaux qu'elles ont créés dans le Nord.

Les prix mondiaux ne sont pas les seuls facteurs déterminants de la croissance économique du Nord. Le climat d'investissement est également influencé par :

- l'état d'avancement des négociations sur les revendications territoriales;
- les choix des gouvernements et des résidents du Nord en matière de politiques, de programmes et de projets précis;
- l'efficacité des cadres de réglementation;
- la prise en charge, par des offices tripartites et les gouvernements du Nord, de nouveaux pouvoirs décisionnels sur la gestion des terres et des ressources.

L'industrie s'est dite préoccupée par l'incertitude, l'instabilité et le manque d'efficacité qui restreignent les investissements et limitent les occasions d'affaires.

De plus, les conditions géographiques et démographiques dans le Nord posent des problèmes particuliers au chapitre de la prestation des programmes et des services et de la croissance économique. L'éloignement des collectivités, les conditions climatiques rigoureuses et la vulnérabilité de l'environnement ont tous des effets nuisibles à ces égards, tout comme les lacunes de l'infrastructure (télécommunications, routes, ports) et des connaissances scientifiques et techniques. Mentionnons aussi que la variabilité des compétences et des capacités chez les gouvernements, les collectivités et les particuliers réduit la capacité du Nord de tirer parti des débouchés. En outre, on s'attend à ce que le changement climatique dans la région ait une incidence négative marquée sur de nombreux aspects de la vie nordique au cours des prochaines années. La gestion efficace de l'environnement nordique exige des efforts tant sur le plan national qu'international.

Le renforcement de la gouvernance dans le Nord préparera ses résidents à relever les défis et à mieux exploiter les possibilités qu'offriront les activités accrues d'exploration et d'exploitation des ressources. Il créera un cadre d'investissement efficace, clair, cohérent et propice à une activité économique respectueuse des principes du développement durable. Il faudra cependant s'efforcer au préalable de combler les lacunes au chapitre des politiques, des lois et des règlements. D'autres ministères fédéraux et partenaires du Nord auront un rôle à jouer à cet égard.

De plus, il faudra disposer de ressources suffisantes pour stimuler le développement économique et assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des services, notamment pour protéger la santé et la sécurité des être humains et répondre aux préoccupations environnementales associées aux mines abandonnées et aux sites contaminés.

Le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux et socio-économiques exigent des solutions applicables à l'ensemble du Nord et la coopération entre les divers pays concernés. Il est indispensable d'établir des relations de travail plus étroites avec les autres ministères fédéraux et tous les partenaires du Nord pour régler collectivement ces questions.

Le cercle opérationnel : AINC peut prendre certaines mesures pour rendre le climat d'investissement du Nord plus stable et attrayant. Il peut combler d'importantes lacunes dans les politiques et contribuer à remplacer des lois désuètes. L'élaboration de politiques concernant la régénération des mines, les ententes sur les répercussions et les

avantages ainsi qu'un nouveau régime pour le secteur minier au Nunavut comptent au nombre des priorités. En outre, AINC doit répondre à des besoins d'ordre législatif : il doit mettre en œuvre la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut* et terminer la rédaction du projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon, pour enfin s'acquitter de son obligation d'adopter une loi régissant le processus d'évaluation du développement au Yukon. Sur le plan fédéral, AINC continuera de coordonner l'ensemble des travaux préparatoires aux projets de construction de pipeline, ainsi que la mise en œuvre du programme Infrastructures Canada. Il doit aussi gérer les fonds pour le savoir et l'innovation dans les territoires et la Stratégie fédérale de développement durable pour le Nord, et voir à l'avancement du développement durable dans le Nord circumpolaire. Le Ministère favorisera la participation du gouvernement fédéral aux initiatives circumpolaires conçues dans le cadre du Volet nordique de la politique étrangère du Canada, et il administrera le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Il appuiera l'évolution des gouvernements du Nord en leur confiant les responsabilités de type provincial et en poursuivant ses activités dans le domaine des revendications territoriales. Au sein du gouvernement, il défendra les intérêts du Nord dans des secteurs comme le développement économique, la sécurité alimentaire, et la santé et la sécurité humaines. AINC continuera d'inciter les intervenants du Nord et les gouvernements territoriaux à se prévaloir des possibilités qu'offre la coopération internationale dans le Nord.

Toutes les activités du Programme des affaires du Nord sont menées conformément aux principes et aux pratiques du développement durable.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

1. Le renforcement de la gouvernance dans le Nord

1.1 Les services de santé – Nunavut

AINC, Santé Canada et Finances Canada préconisent fortement de transférer la responsabilité de financer les services hospitaliers et médicaux pour les résidents inuits du Nunavut, parce que cela se traduira par de plus grandes économies pour les gouvernements fédéral et territorial. En 2001–2002, le fait qu'on n'ait pas réussi à intégrer ces fonds dans l'entente de financement préétablie du Nunavut a incité la Nunavut Tunngavik Inc. à poser des questions. Le Ministère continuera de travailler avec le gouvernement du Nunavut en vertu de l'entente de contribution actuelle, tout en insistant sur les avantages que pourraient apporter de nouveaux accords aux citoyens du Nunavut.

1.2 Le transfert des responsabilités – Yukon

Après plusieurs années de négociations, le ministre et le dirigeant du gouvernement du Yukon ont finalement conclu l'Accord de transfert d'attributions au Yukon le 29 octobre 2001. La nouvelle *Loi sur le Yukon* (le projet de loi C-39), qui était nécessaire pour rendre le transfert exécutoire, a reçu la sanction royale le 27 mars 2002.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle de collaboration

- Transférer au gouvernement du Nunavut la responsabilité de financer les hôpitaux et les services médicaux destinés aux résidents indiens et inuits du Nunavut en intégrant les fonds de contribution du MAINC à l'entente de financement préétablie Canada-Nunavut.
- Terminer le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources au gouvernement du Yukon.
- Tenue d'une réunion nationale des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du développement du Nord pour leur permettre de discuter de sujets d'intérêt commun ainsi que des moyens de faire avancer les dossiers prioritaires communs.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

On s'attend à ce que le transfert des pouvoirs de gestion sur la plupart des terres publiques et des droits sur les eaux du Yukon au gouvernement du Yukon soit en vigueur le 1^{er} avril 2003. La nouvelle *Loi sur le Yukon* possède un nouveau libellé et mentionne le nom des institutions publiques. Elle reconnaît l'existence d'un gouvernement responsable au Yukon.

1.3 La coopération intergouvernementale

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les réunions de la tribune intergouvernementale (le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Sommet des Autochtones et AINC), qui ont eu lieu en mai 2001 et en janvier 2002, ont permis de franchir des étapes vers l'atteinte d'un éventail d'objectifs prioritaires communs, notamment l'établissement d'une tribune consultative sur le développement économique. Cette tribune se concentrera sur l'amélioration et la coordination des activités de développement économique dans le territoire. Les dirigeants autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ont aussi donné leur aval à un mémorandum d'intention sur le transfert des responsabilités et le partage des recettes tirées des ressources. Il définit les principes, les procédés et les échéanciers pour les négociations officielles à cet égard. Les trois parties concernées désigneront leur négociateur en chef et on s'attend à ce que les séances de négociations officielles débutent à l'automne 2002. Au Yukon, des plans ont été préparés pour qu'une tribune intergouvernementale soit établie cette année. Au Nunavut, le groupe de travail des hauts représentants du Nunavut (le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Inc. et AINC) ont poursuivi la détermination des priorités communes et leurs travaux conjoints sur les questions d'importance pour l'ensemble du territoire.

Sur le plan national, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du développement du Nord ont participé à une conférence en septembre 2001 pour faire progresser la réalisation des objectifs communs et diversifiés de la population nordique des provinces et des territoires. On s'emploie à planifier la conférence de 2002 qui aura lieu en Alberta cet automne.

1.4 Le processus d'évaluation du développement

En novembre 2001, on a terminé l'exercice de consultation publique sur la définition détaillée du processus d'évaluation du développement requise en vertu du chapitre 12 de l'Accord-cadre définitif avec le Conseil des Indiens du Yukon (CPNY) et le gouvernement du Yukon. Une version définitive du texte législatif qui en a résulté — le projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon —, a pu être mise au point avec la collaboration du Conseil des Premières nations du Yukon et du gouvernement de ce territoire.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Création d'un système de priorités et d'un plan de gestion pour tous les sites contaminés du Nord, notamment des directives sur la gestion des déchets.

Source : *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002*

2. Un environnement humain et naturel sain

2.1 Une liste par ordre de priorité des sites contaminés

On a dressé une liste par ordre d'importance de tous les sites contaminés dans le Nord. Elle comporte des cotes conformes au système de classification national des lieux contaminés du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Les sites prioritaires

sont ensuite classifiés en fonction de la Stratégie d'évaluation des risques environnementaux dans le Nord d'AINC. Le plan de gestion des sites contaminés inclut présentement tous les sites classifiés prioritaires selon le système national de classification. On a également rédigé une politique sur la gestion des sites contaminés dans le Nord. Elle prescrit la démarche à suivre en matière de décontamination ou de gestion du risque. Cette politique devrait être approuvée en 2002. AINC a déployé des efforts dans tous ses travaux sur les sites contaminés pour consulter les collectivités avoisinantes, établir des partenariats avec elles et travailler avec leurs résidents.

3. L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

Durant l'année, nous avons continué de veiller au développement durable des ressources du Nord en menant des activités comme des études sur la qualité de l'eau, des examens préalables, des séances de formation sur le pergélisol, des démarches préparatoires au projet de pipeline et des travaux sur les pratiques exemplaires dans le secteur minier.

3.1 La politique régissant les ententes sur les répercussions et les avantages

L'élaboration d'une politique régissant les ententes sur les répercussions et les avantages a été commencée, mais le Ministère en réévalue présentement la nécessité. Les travaux d'élaboration se poursuivent mais l'ébauche n'a pas encore été approuvée aux fins de consultation publique.

3.2 Les politiques sur la régénération des mines

Le Ministère a rédigé ses politiques sur la régénération des mines pour les Territoires du Nord-Ouest et pour le Nunavut. Elles ont été rendues publiques le 29 juillet 2002. Ces politiques ont pour but de procurer les instruments de gestion des ressources voulus pour faire en sorte que les activités minières dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut n'aient pas d'effets néfastes sur l'environnement, ne posent pas de risque pour la santé des êtres humains et n'imposent pas de fardeau financier aux contribuables canadiens.

3.3 Les relations entre le gouvernement et l'industrie

La première conférence des ministres responsables des mines dans le Nord a eu lieu le 4 avril 2002, à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest). Cet événement, auquel assistaient quelque 85 délégués, a permis aux gouvernements fédéral et territoriaux de discuter directement avec l'industrie minière et les organisations autochtones du dossier de l'exploitation minière dans le Nord. Les participants se sont aussi entretenus ouvertement de stratégies pour résoudre en coopération les problèmes relatifs à l'exploitation minière et améliorer le contexte opérationnel dans le Nord. Au nombre des sujets discutés figuraient l'état de l'industrie minière dans le Nord, la nécessité d'une meilleure infrastructure et d'un plus grand savoir en sciences de la terre, le processus réglementaire dans le Nord et la participation des Autochtones dans le secteur minier. Le ministre, M. Nault, a annoncé à cette occasion qu'AINC élaborait de nouvelles politiques sur la régénération des mines pour les Territoires du Nord-Ouest et

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Élaboration d'une politique relative aux ententes sur les avantages et les répercussions et d'une politique sur la remise en état des sites miniers pour les T. N.-O.

Le cercle de collaboration

- Veiller à ce que le gouvernement fédéral soit prêt à répondre aux demandes de projets d'installation d'un ou de plusieurs pipelines dans le Nord, ainsi qu'aux activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières connexes.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

le Nunavut et que ces politiques devraient être rendues publiques à l'été, après les dernières consultations.

3.4 Les activités pétrolières et gazières

En partenariat avec l'Association canadienne des producteurs pétroliers, le PAN a parrainé l'élaboration d'une série de guides d'orientation sur la réglementation des activités pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort. De nombreux organismes de toutes les régions du territoire, notamment les nouveaux offices, des organismes inuvialuits et des intérêts du secteur privé, ont contribué à la préparation de ces guides. Les cinq guides pour les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort étaient produits et accessibles au public. Les responsables du Programme ont aussi lancé une démarche en coopération avec d'autres ministères et organismes fédéraux en vue de se préparer au regain d'activités d'exploration pétrolière et gazière dans la mer de Beaufort.

De concert avec leurs homologues fédéraux, les responsables du PAN ont déterminé les ressources fédérales nécessaires pour réagir à l'effervescence grandissante dans les secteurs pétrolier et gazier du Nord. Les présidents des offices et des organismes chargés d'évaluer et de réglementer la mise en valeur de l'énergie dans les Territoires du Nord-Ouest ont rendu public, en janvier 2002, un plan d'action aux fins de consultation. Ce plan conjoint énonce, en principe, la façon dont les parties concernées réagiraient à toute proposition de construire un immense gazoduc traversant les Territoires du Nord-Ouest. La population, y compris l'industrie, devait présenter ses commentaires en mars 2002 pour qu'on puisse mettre la dernière main au plan au début de l'été. Des scientifiques fédéraux ont amorcé la détermination des failles en matière de sciences liées à l'exploration et à l'exploitation du pétrole et du gaz, ainsi que les obstacles à la construction d'un gazoduc. Le Fonds pour l'étude de l'environnement et le PAN ont organisé un atelier à Inuvik pour cerner les obstacles biophysiques à l'exploration et à l'exploitation du gaz naturel ainsi qu'à la construction de conduites d'amenée dans le delta du Mackenzie et la partie avoisinante du rivage de la mer de Beaufort. AINC et Développement des ressources humaines Canada ont poursuivi les travaux qu'ils effectuent avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, des Premières nations, les organisations autochtones et l'industrie afin de déterminer les besoins en matière de formation sur lesquels fonder une stratégie des ressources humaines qui permettra de répondre à la demande pressante de travailleurs qualifiés, surtout dans le secteur de l'énergie.

4. Des efforts de coopération entre les nations circumpolaires

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle de collaboration

- Signature d'une convention globale sur les polluants organiques persistants.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

4.1 Les contaminants dans l'Arctique

Dans plusieurs tribunes internationales, AINC a continué de plaider en faveur de la réduction ou de l'élimination du transport à longue distance de contaminants dans l'Arctique. En tant que membre de l'équipe canadienne, AINC a continué de promouvoir la ratification de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Au moins 90 pays en sont déjà signataires, y compris les pays du Conseil de l'Arctique. Le Canada est le seul pays du Conseil de l'Arctique

à l'avoir ratifiée. De plus, de nombreux pays s'apprêtent à ratifier cette convention en vue du Sommet mondial sur le développement durable, lequel devrait avoir lieu à Johannesburg en septembre 2002. Au moins 34 pays ont signé les protocoles d'Aarhus de 1998 sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds associés la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Le Canada et quatre pays du Conseil de l'Arctique sont au nombre des nations qui s'apprêtent à ratifier les protocoles d'Aarhus. Le Canada et trois pays du Conseil de l'Arctique figurent parmi les 10 pays qui se préparent à ratifier le protocole sur les métaux lourds.

En qualité de membre de l'équipe du Canada, AINC a réussi à faire en sorte que la voix de l'Arctique soit exprimée dans diverses déclarations officielles pour le Sommet mondial sur le développement durable et dans l'ébauche du plan d'action pour ce sommet à Johannesburg. AINC a aussi coordonné et parrainé conjointement une activité parallèle du Conseil de l'Arctique lors de PrepCom-2 à New York, en février 2002.

4.2 La coopération Canada-Russie

AINC a continué à jouer un rôle prépondérant dans la coopération entre le Canada et la Russie dans l'Arctique. En 2001–2002, AINC a organisé le Symposium Canada-Russie, un dialogue de hauts représentants visant à renforcer la coopération nordique entre le Canada et la Fédération de Russie (décembre 2001). Le Ministère a dirigé l'élaboration d'un nouveau cadre de travail pour faciliter la coopération entre les deux pays et améliorer les pratiques de gouvernance en Russie septentrionale (juin 2001).

4.3 Le développement durable dans l'Arctique

AINC a contribué au développement durable de l'Arctique circumpolaire par les moyens suivants :

- en dirigeant une mission dans le Nord de la Russie pour échanger avec ce pays sur les pratiques exemplaires dans les régimes de cogestion;
- en exerçant des pressions sur d'autres pays pour faire accepter la demande de financement d'un centre mondial de l'environnement présentée par le Comité consultatif sur la protection des mers et par la Fédération de Russie (décembre 2001). Ce projet s'inscrit dans le programme d'action russe pour la protection de l'environnement marin arctique (par suite de ces efforts, le Canada est devenu un intervenant clé dans cette initiative);
- en organisant une conférence sur l'édification des capacités à l'intention des pays de l'Arctique et des organisations autochtones du Nord. Cette conférence avait pour but de rehausser le profil du Conseil de l'Arctique et d'aider les résidents du Nord tirer profit de ses travaux.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Par l'entremise du Programme des affaires du Nord, AINC est résolu à collaborer avec les gouvernements territoriaux, les peuples autochtones et les autres résidents du Nord au renforcement des gouvernements, des économies et des collectivités, et à appuyer la population nordique pour qu'elle réussisse à administrer ses propres affaires et à jouir d'une meilleure qualité de vie.

Les efforts déployés pour régler les revendications territoriales et créer un régime réglementaire efficace et stable, de même que les travaux concertés avec les résidents du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé, influent directement sur les emplois et la croissance dans l'ensemble du Nord et sur l'édification de partenariats plus solides entre les collectivités nordiques. Les activités de développement durable d'AINC dans le Nord sont menées dans le respect du principe selon lequel le développement économique doit procurer des emplois et générer de la richesse sans compromettre l'avenir des générations futures.

Le transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources se traduira par des territoires plus forts et plus autosuffisants. Les Autochtones du Nord sont devenus des partenaires à part entière dans la conception et l'établissement d'offices et d'organismes de gestion des ressources.

La collaboration entre AINC, le ministère de l'Environnement et celui des Affaires étrangères et du Commerce international a permis d'assurer que le Canada favorise le resserrement des relations internationales dans l'Arctique, qu'il joue un rôle de premier plan au Conseil de l'Arctique et qu'il s'acquitte de ses obligations bilatérales (notamment celles qui lui incombent en vertu de l'Accord entre le Canada et la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord). Grâce à sa participation aux cinq groupes de travail du Conseil de l'Arctique, AINC a exercé une influence marquée dans la conclusion d'ententes et de protocoles internationaux importants dans les domaines suivants :

- la surveillance et la mise en application de la réduction des contaminants transfrontaliers dans l'Arctique, par exemple par l'entremise de la convention sur les polluants organiques persistants;
- l'accélération de la biodégradation des déchets dangereux, avec la collaboration des États-Unis et à l'aide de moyens tels que la technologie d'évaluation de la décontamination des rivages de l'Arctique;
- la protection de l'environnement arctique.

Enfin, les résidents du Nord participeront plus activement aux affaires circumpolaires, auront une influence directe sur les questions transfrontalières, mettront au point et échangeront des « pratiques exemplaires » sur le développement durable avec les résidents d'autres nations arctiques.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Les résidants du Nord, qu'ils soient autochtones ou non, se montrent ouverts au développement à condition de pouvoir participer aux décisions, obtenir une part des avantages et être persuadés que les activités d'exploitation sont effectuées dans le respect des principes du développement durable. En l'absence d'efforts concertés dans le Nord, nous risquons de perdre des débouchés commerciaux, notamment de grands projets d'exploitation du pétrole et du gaz. Une telle situation compromettrait la capacité des territoires de prendre en mains leur destinée et de mettre en valeur le potentiel du Nord au profit de ses résidants et de tous les Canadiens. Comme nous l'avons constaté après l'échec des efforts déployés pour intégrer le financement des services de santé dans l'entente de financement préétablie du Nunavut, il faudra constamment s'efforcer de concilier les intérêts et points de vue différents tout au long des mesures que nous prendrons pour continuer à renforcer les relations et à établir de nouveaux partenariats, tant entre les résidants du Nord qu'entre les organisations du Nord et du Sud.

La collaboration avec les gouvernements territoriaux, la mise sur pied des offices de gestion des ressources nordiques, les processus de consultation et la participation des intervenants du Nord sont tous nécessaires à la santé et au bien-être des résidants et de l'environnement du Nord. À défaut d'atteindre nos objectifs ou de mettre en œuvre les initiatives liées aux mines abandonnées, aux sites contaminés et à la surveillance environnementale, les risques pour la santé humaine et l'environnement pourraient se multiplier. Si nous n'atteignons pas nos objectifs relatifs aux problèmes circumpolaires, nous assisterons à la dégradation de l'environnement arctique et au déclin de la qualité de vie dans le Nord et l'ensemble du Canada. Enfin, si nous ne nous inspirons pas des « pratiques exemplaires » d'autres nations nordiques en matière de développement durable, nous devons en payer le prix sur les plans humain et financier.

Points à améliorer et leçons apprises

Pour en arriver à une collaboration circumpolaire efficace dans le domaine du développement durable et les relations internationales, il faudra améliorer les activités de recherche, ainsi que les communications entre les cadres supérieurs, tant entre les ministères qu'entre les gouvernements fédéral et territoriaux.

La Commission canadienne des affaires polaires

Le résultat stratégique

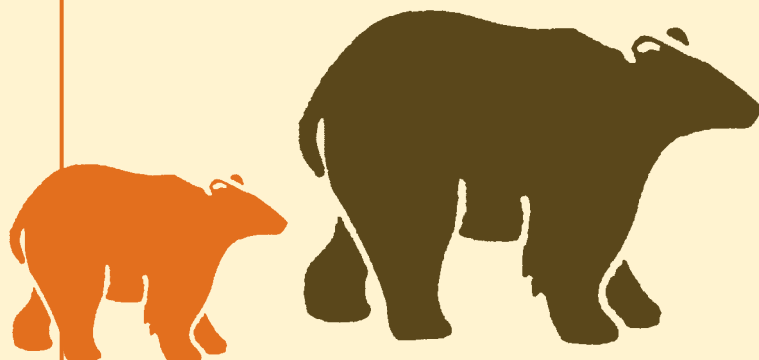
Procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Combien cela a-t-il coûté?

Dépenses prévues	953 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 000 642 \$</i>
Dépenses réelles en 2001–2002	992 316 \$

L'explication des écarts

L'écart de 47 642 \$ entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable au report des fonds de 2000–2001 aux années ultérieures pour les frais d'exploitation. L'écart de 8 326 \$ entre les dépenses réelles et les autorisations totales s'explique principalement par le report aux années ultérieures de fonds pour les frais d'exploitation.



La logique des résultats

<p>Le cercle global</p> <p>Le Canada, le Nord et le monde</p>	<p>LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES (GLOBAUX)</p> <p>Une présence efficace dans les milieux internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.</p>	
<p>Le cercle de collaboration</p> <p>Les personnes intéressées aux questions polaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le public • Les scientifiques • Les intervenants dans l'Arctique <p>Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et les secteurs privé et sans but lucratif</p>	<p>LES RÉSULTATS EN COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS DANS L'ARCTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise de mesures dans le domaine des S et T par les parties concernées, qui contribuent aux résultats stratégiques (priorité). • Une meilleure compréhension des régions polaires par les parties intéressées, leur permettant de prendre des décisions avisées en matière de politiques. • L'élaboration conjointe d'approches, de cadres et de projets de recherche avec AINC et d'autres partenaires (notamment d'autres gouvernements non canadiens intéressés aux questions polaires). • L'engagement des intéressés et leur participation constructive à des réunions, des projets de recherche conjoints, des négociations et d'autres tribunes pour échanger des renseignements, prendre des décisions et conclure des ententes. <i>(relié aux résultats 1.5 et 3.1)</i> <p>LES RÉSULTATS EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des partenaires et des intermédiaires (par exemple, le Comité international des sciences dans l'Arctique) favorisant l'obtention des résultats stratégiques. <i>(relié au résultat 3.1)</i> • La collaboration des ministères fédéraux à la réalisation des résultats stratégiques (précités) au moyen de politiques, de programmes et de financement. 	
<p>Le cercle opérationnel</p> <p>AINC et le gouvernement canadien</p>	<p>LES ACTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liaison avec les partenaires et les Premières nations • L'élaboration de politiques et de stratégies • Les services de conseils et d'information • L'éducation et la sensibilisation du public <p>LES RESSOURCES</p> <p>1 million de dollars en 2001–2002 et 5 équivalents temps plein</p>	<p>LES RÉSULTATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des réunions, des forums pour échanger des renseignements et des propositions d'ententes <i>(relié aux résultats 1.5 et 2.1)</i> • Les extraits attribuables aux politiques <i>(relié au résultat 2.2)</i> • Des produits de communication (l'enrichissement des connaissances sur les questions polaires) <i>(relié aux résultats 1.4, 2.1 et 2.2)</i> • Des produits de communication de masse <i>(relié aux résultats 1.1, 1.2, 1.3 et 2.2)</i>

Que signifie cette priorité?

La Commission des affaires polaires canadiennes a pour mandat de procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

1. L'enrichissement des connaissances sur les régions polaires, ainsi que l'avancement des sciences et de la technologie pertinentes
2. La sensibilisation du public aux sciences polaires
3. Une renommée internationale en tant que nation circumpolaire

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : L'environnement actuel comprend une communauté scientifique à la fois diverse et dispersée, dans laquelle on trouve de petits instituts de recherche appuyant un large éventail d'activités. Le degré de contribution et de participation des divers membres aux initiatives polaires varie et les divers gouvernements n'accordent pas tous la même importance à la recherche polaire. Il est indispensable que la Commission coordonne les activités de recherche du gouvernement fédéral et du secteur privé et qu'elle favorise davantage le partage d'information.

Le cercle opérationnel : La Commission joue un rôle clé dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives, notamment dans les domaines suivants :

- la communication de l'information sur les sciences polaires aux Canadiens;
- la découverte de nouveaux partenaires pour élaborer des sources d'information sur les questions polaires;
- la facilitation des activités de recherche bilatérales et multilatérales;
- la consolidation de la présence canadienne au sein des organismes internationaux;
- un rôle d'une importance grandissante dans l'enrichissement des connaissances sur les régions polaires au Canada.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

1. L'enrichissement des connaissances sur les régions polaires, ainsi que l'avancement des sciences et de la technologie pertinentes

1.1 Les publications et la recherche

La Commission s'est efforcé d'accroître la sensibilisation nationale et internationale à l'endroit des questions polaires et des activités de recherches en publiant deux numéros du bulletin *Le Méridien*. Les articles portaient sur les sciences polaires au Canada et mettaient en évidence les travaux des chercheurs canadiens. Nous avons aussi publié deux numéros du *Bulletin pour le Réseau canadien de recherches antarctiques*, comportant des articles d'intérêt pour le milieu canadien des recherches antarctiques et présentant les travaux des scientifiques canadiens qui se consacrent aux questions antarctiques et bipolaires. Ces bulletins se trouvent à l'adresse : <http://www.polarcom.gc.ca/publications.htm>.

1.2 La connectivité à l'Internet

La Commission a produit un rapport sur l'état de la connectivité à l'Internet dans le Nord, qu'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://www.polarcom.gc.ca/publications.htm>.

1.3 Le projet sur les indicateurs

Le projet sur les indicateurs de la connaissance présente systématiquement et régulièrement le rendement du Canada en matière de recherches polaires. Le rendement est évalué en fonction d'un ensemble de 15 indicateurs élaborés en consultation avec des intervenants canadiens intéressés aux questions arctiques, dans le but de cerner les tendances émergentes en sciences polaires canadiennes. La Commission a produit cette année le deuxième *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada*, qu'on peut consulter en ligne à l'adresse : <http://www.polarcom.gc.ca/publications.htm>.

1.4 Le Réseau canadien d'information polaire

En 2001-2002, la Commission a élargi le Réseau canadien d'information polaire (RCIP) en y ajoutant un Forum pour les sciences polaires, un outil interactif permettant des discussions sur les enjeux qui influent sur les activités en sciences polaires et l'élaboration des politiques. Cette ressource se trouve à l'adresse : http://www.polarcom.gc.ca/cpin/fr_index.html.

1.5 Le changement climatique

La Commission a organisé un atelier conjoint de deux jours portant sur le changement climatique au Liu Centre for the Study of Global Issues, à la University of British Columbia.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Accroître la sensibilisation nationale et internationale à l'endroit des questions polaires et des activités de recherches par la publication du bulletin *Le Méridien* de la Commission et du bulletin du réseau canadien de recherches antarctiques.
- Avec la publication du deuxième rapport annuel sur les indicateurs d'information polaire, nous nous rapprochons de l'atteinte de notre objectif qui est de présenter systématiquement et régulièrement des rapports sur le rendement global du Canada en recherches polaires.
- Présenter des rapports sur l'état des connaissances polaires.

Le cercle de collaboration

- Élargir le réseau canadien d'information sur les régions polaires en nouant des liens avec les ressources nationales et internationales en recherches polaires et en mettant en place la tribune sur les sciences polaires, un instrument interactif de discussion concernant les enjeux qui influent sur la conduite des recherches polaires à caractère scientifique et l'élaboration de politiques, comprenant un répertoire des chercheurs canadiens sur les questions polaires et un relais vidéo en temps réel pour les conférences, les séminaires et les ateliers sur les recherches polaires.
- Accroître l'intérêt envers les recherches polaires dans les universités.

Source : *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002*

La Commission a coparrainé une conférence internationale sur la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique, intitulée *On Thinning Ice*, qui a eu lieu à Ottawa les 25 et 26 janvier 2002. Environ 150 experts canadiens et internationaux, décideurs, représentants du Nord et d'organismes non gouvernementaux y ont participé pour examiner les répercussions du changement climatique sur la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique canadien. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante : http://www.carc.org/pubs/spring2002/CARC_news_spring_02.pdf.

2. La sensibilisation du public aux sciences polaires

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Accroître l'accès aux renseignements sur les recherches polaires par l'entremise du réseau canadien d'information sur les régions polaires (RCIRP), une ressource évolutive qui fournit de l'information et des données sur les recherches polaires.

Le cercle de collaboration

- Préparer un plan directeur visant la coopération des institutions fédérales particulièrement actives dans le Nord.

Source : *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002*

2.1 Le Réseau canadien d'information polaire

La Commission a élargi l'accès à l'information polaire en ajoutant de nouveaux liens ou des liens mis à jour vers des sources d'information nationales et internationales, ainsi qu'un « répertoire du chercheur », une base de données à l'intention des chercheurs canadiens. Ces ressources se trouvent à l'adresse suivante : http://www.polarcom.gc.ca/cpin/fr_index.html.

2.2 Les questions polaires émergentes

La Commission a aussi produit plusieurs documents spéciaux visant à renseigner les parlementaires et les hauts fonctionnaires fédéraux sur les grandes questions émergentes en matière de sciences et de technologie dans le Nord. Ces documents portent sur des enjeux importants portés à l'attention de la Commission à l'occasion de rencontres, de séminaires, de conférences et d'ateliers avec des instituts de recherche en sciences et en technologie, des organisations et des collectivités dans le Nord.

3. Une renommée internationale en tant que nation circumpolaire

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Rehausser le profil du Canada en tant que nation circumpolaire en assurant la participation active de notre pays au sein des organismes et des comités internationaux, ainsi qu'aux projets de recherches multinationaux.

Le cercle de collaboration

- Accroître la coopération dans le cadre des initiatives et des organismes internationaux comme le volet nordique de la politique étrangère du Canada, l'Université de l'Arctique, le Conseil de l'Arctique, le Comité international des sciences de l'Arctique et le Comité scientifique pour les recherches antarctiques.

Source : *Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002*

3.1 La présence internationale

Cette année, la Commission s'est employée à assurer que les Canadiens étaient bien représentés à l'échelle internationale par sa participation aux travaux des organismes suivants :

- *Le Comité international des sciences de l'Arctique* (<http://www.iasc.no/>) — La Commission est l'organisme qui représente le Canada au sein du Comité international des sciences de l'Arctique, un organisme non gouvernemental qui préconise la coopération internationale dans les recherches en sciences de l'Arctique. La Commission a pris des mesures pour que la semaine du Sommet des sciences arctiques ait lieu à Iqaluit et y a tenu une réunion conjointe avec la Polar Research Commission des États-Unis.
- *Le Conseil de l'Arctique* (<http://www.arctic-council.org>) — Le Conseil de l'Arctique est une tribune intergouvernementale au sein de laquelle des hauts représentants se penchent sur les préoccupations et les défis communs des gouvernements et des

résidents de l'Arctique. La Commission canadienne des affaires polaires fait partie du groupe de travail principal qui se réunit régulièrement pour déterminer l'ordre du jour du Canada aux rencontres du Conseil.

- *Le forum pour la recherche nordique* (<http://www.nrf.is/>) — La Commission siège au comité directeur du forum pour la recherche nordique, qui favorise le dialogue entre les chercheurs en sciences nordiques et d'autres intervenants dans le Nord. Ce dialogue portant sur les questions, les problèmes et les occasions qui importent aux yeux des résidents des régions circumpolaires est abordé dans le cadre des changements sociaux et environnementaux et de la mondialisation de l'économie.
- *Le Comité scientifique pour les recherches antarctiques* (<http://www.scar.org/>) — La Commission est l'organisme représentant le Canada au sein du Comité scientifique pour les recherches antarctiques (CSRA). Il s'agit d'un comité interdisciplinaire du Conseil international pour les sciences qui amorce, facilite et coordonne la recherche scientifique dans l'Antarctique et agit comme conseiller scientifique auprès des responsables du Système du Traité sur l'Antarctique. Cette année, la Commission a poursuivi ses travaux avec le comité canadien pour les recherches antarctiques dans le but de raviver l'intérêt du milieu canadien de la recherche antarctique, et ils ont produit ensemble une ébauche de stratégie canadienne pour l'Antarctique.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Par ses activités, la Commission canadienne des affaires polaires enrichit les connaissances sur les affaires polaires et aide à attirer l'attention nationale sur la nécessité de mener des recherches et de disposer d'une infrastructure d'information de classe mondiale. Elle contribue aussi à améliorer les recherches sur le plan national. La Commission constitue une importante source de renseignements sur les recherches polaires et elle sert de lien avec le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et le public canadien.

La Commission constitue le premier point de contact avec la communauté scientifique circumpolaire. Elle représente le Canada au Comité international pour les sciences arctiques et au Comité scientifique pour les recherches antarctiques. De plus, elle entretient des rapports avec les organismes de recherche dans l'ensemble du monde circumpolaire. Ses travaux réalisés sur le plan international viennent non seulement compléter ses activités nationales de recherche, mais ils procurent aussi la possibilité de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux qui touchent le Canada.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Points à améliorer et leçons apprises

Le RCIP sur le Web a le potentiel d'offrir aux Canadiens beaucoup plus de renseignements sur les questions polaires que ses capacités actuelles le lui permettent. Par exemple, la transmission vidéo en temps réel pour les conférences, les séminaires et les ateliers sur la recherche polaire n'a pu se concrétiser, faute de fonds. En raison de sa renommée croissante au cours des dernières années, la Commission voit se multiplier les demandes de conférences, de bourses et d'autres formes de soutien. Toutefois, les crédits accordés à la Commission n'ont pas augmenté depuis sa création en 1991.

Si la Commission ne réussissait pas à susciter la coopération et la coordination dans le domaine de la recherche, les activités de recherche deviendraient plus onéreuses et moins efficaces.

À l'heure actuelle, d'autres nations polaires financent et entreprennent des projets de recherche qui visent à combler de graves lacunes dans le savoir sur les régions de l'Arctique canadien.

Si les capacités canadiennes à ce chapitre n'augmentent pas, le Canada dépendra d'intérêts étrangers pour mener les recherches polaires nécessaires à la résolution des problèmes mondiaux. Par conséquent, à une époque où la recherche polaire revêt une importance grandissante à l'échelle de la planète, le Canada sera perçu comme une nation polaire de peu de poids.

Enfin, les universitaires et les résidents du Nord perdront une tribune importante pour discuter des questions d'intérêt et exprimer leurs préoccupations.



La diversification des modes de prestation des services

La Fondation pour la guérison des Autochtones

En vertu de Rassembler nos forces, le gouvernement fédéral a alloué 350 millions de dollars à des initiatives de guérison communautaire à l'intention des Métis, des Inuit et des membres des Premières nations, vivant ou non dans des réserves, qui ont subi des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats ou qui doivent vivre avec les séquelles que laissent ces mauvais traitements de génération en génération. Ces fonds ont été versés en 1998–1999 sous forme d'une subvention ponctuelle à la Fondation pour la guérison des Autochtones (FGA), une société sans but lucratif administrée par des Autochtones et indépendante du gouvernement et des organisations politiques autochtones.

La FGA utilise les fonds pour financer des projets de guérison communautaire. Les projets admissibles doivent apporter un complément aux programmes existants et combler des besoins en matière de guérison qui ne reçoivent actuellement pas de soutien.

Pour obtenir plus de renseignements ou consulter les rapports annuels, veuillez vous rendre sur le site Web à l'adresse : <http://www.ahf.ca>.

L'approvisionnement et la passation de marchés

1. Le rôle exercé par l'approvisionnement et la passation de marchés dans la prestation des programmes

Les activités d'approvisionnement et de passation des marchés appuient la prestation des programmes à l'Administration centrale et dans les 11 bureaux régionaux d'AINC. En plus de permettre au personnel d'AINC d'acquiescer meubles de bureau, accessoires, ordinateurs, papeterie et autres articles nécessaires, ces activités permettent au Ministère d'obtenir des services de consultants et des services professionnels du secteur privé pour ainsi mieux s'acquiescer de ses responsabilités envers les Premières nations et les Inuit. Au nombre de ces divers services figurent la lutte contre les incendies de forêts, l'évaluation des diamants, la gestion des mines ainsi que la vérification et les recherches en matière de revendications territoriales et de litiges.

2. Un aperçu des processus et de la stratégie de gestion des marchés au Ministère

Sur le plan organisationnel, le processus ministériel de gestion des marchés est décentralisé. Par ailleurs, ce processus demeure principalement la responsabilité de la communauté de l'approvisionnement, sauf en ce qui concerne les biens et de services de faible valeur achetés par les employés du Ministère avec des cartes d'achat (MasterCard et Visa).

Tous les bons de commande, les commandes subséquentes à une offre à commandes de Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et les réquisitions à TPSGC sont activés par des spécialistes de l'approvisionnement qui se consacrent à cette fonction. Les gestionnaires des centres de responsabilité (GCR) préparent les marchés de services de moins de 25 000 \$, et des spécialistes en passation des marchés les examinent avant qu'ils soient octroyés. Tous les marchés concurrentiels ou non concurrentiels de plus de 25 000 \$ relèvent exclusivement des spécialistes de la passation des marchés travaillant à l'Administration centrale et dans les régions.

Tous les GCR du Ministère se sont vus déléguer le pouvoir de signer les marchés non concurrentiels d'une valeur allant jusqu'à 25 000 \$, les marchés concurrentiels d'une valeur maximum de 400 000 \$ conclus à la suite d'un appel d'offres, et des marchés d'une valeur maximum de 2 millions de dollars attribués à la suite d'une demande de propositions faite par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres ou MERX.

3. Les progrès réalisés et les nouvelles mesures permettant des pratiques efficaces et efficaces en matière d'acquisition

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et de procédures nouvelles dans la passation des marchés de services de communications.
- L'élaboration de directives et de pratiques exemplaires en matière d'accès du public aux renseignements sur la passation des marchés.
- Une augmentation de 5 p. 100 dans le nombre de cartes d'achat (Mastercard et Visa); de 35 p. 100 dans le nombre de transactions et de 20 p. 100 dans la valeur des transactions par rapport à l'exercice financier 2000–2001.
- Une baisse de 40 p. 100 du nombre de bons de commande du gouvernement émis par AINC, en comparaison de l'exercice financier 2000–2001.
- L'établissement d'objectifs de rendement ministériels pour les marchés de biens et de services passés avec des entreprises autochtones pour les années civiles 2002, 2003 et 2004, conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.
- La participation à titre de membre du Comité consultatif du Conseil du Trésor sur les marchés, de l'équipe de coordination de l'expansion des entreprises, du comité directeur des SMA sur le projet de chaîne d'approvisionnement électronique de TPSGC et du Comité consultatif du Conseil du Trésor sur le perfectionnement professionnel.
- La création, dans la région du Centre-Ouest, d'un poste d'agent ministériel des achats chargé de fournir des conseils sur la passation de marchés ainsi que des services de soutien et de formation aux 11 bureaux régionaux, pour assurer la continuité des services de passation de marchés de même que le maintien des normes et de l'intégrité à ce chapitre.

L'initiative d'amélioration des services

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes engage le gouvernement à apporter d'ici 2005 des améliorations mesurables de la satisfaction des clients à l'égard des programmes et des services fédéraux. L'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur s'inscrit dans la foulée des efforts déployés pour en arriver à une amélioration continue des services qui motive aussi l'initiative Gouvernement en direct (GED).

Le Programme des affaires indiennes et inuites

Dans le cadre du GED, le Ministère a entrepris des travaux de remaniement de ses processus opérationnels et de perfectionnement de systèmes afin de moderniser le Système des paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuit et le Système d'inscription des Indiens. En outre, le Ministère a réalisé un projet expérimental en Alberta, en partenariat avec les Premières nations signataires du Traité n° 7, dans le but de délivrer des cartes de statut d'Indien améliorées, qui procurent un accès plus sûr à divers services et programmes gouvernementaux.

Plus de 800 clients du Système de registre des terres indiennes (SRTI) ont pu y accéder directement sur le Web, soit huit fois plus que l'an dernier. Nos clients comptent maintenant les bureaux régionaux, les Premières nations et le grand public. Mentionnons aussi que le SRTI permet d'utiliser le système d'imagerie électronique grâce auquel on peut accéder à des copies des documents et des plans enregistrés.

La région de l'Atlantique a créé un modèle de prestation de services aux collectivités. Le cercle des services, un groupe de travail regroupant plusieurs directions, aborde la gestion des secteurs d'activités d'AINC dans le cadre d'une démarche en équipe. Cette approche améliore le service de première ligne aux Premières nations en permettant :

- de faire en sorte que la prestation des services soit adaptée aux besoins et aux priorités des collectivités des Premières nations;
- de maximiser les communications et le partage de renseignements sur les questions touchant les Premières nations au sein d'AINC;
- d'appuyer les Premières nations dans leurs efforts visant à cerner les problèmes de leurs collectivités et à s'y attaquer.

La Direction générale des revendications particulières a élaboré diverses méthodes pour s'acquitter plus efficacement de ses tâches. Ses employés regroupent maintenant les revendications par type et par bande dans le cadre de projets de recherche menés en étroite collaboration avec les Premières nations et leurs organisations dans le but de régler leurs revendications particulières. À l'heure actuelle, plus de 90 revendications de Premières nations de tout le pays sont traitées selon cette méthode.



Le Ministère a mis à l'essai une tribune d'apprentissage fondée sur des études de cas à l'intention du personnel de première ligne dans toutes les régions. Cette initiative permettra d'améliorer le service aux clients grâce à des communications internes et à un travail d'équipe plus efficaces.

Le Programme des affaires du Nord

Le PAN a organisé, à l'intention des gestionnaires, des séances de formation et des ateliers en groupes témoins sur l'administration et la préparation des ententes de transfert financier dans le but d'améliorer la reddition des comptes sur l'utilisation des subventions et des contributions dans la région des Territoires du Nord-Ouest. L'exercice a permis de simplifier le processus de paiements de transfert pour les clients.

Le Programme de l'administration

L'Unité de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est tenue par la loi de répondre à toutes les demandes dans un délai de 30 jours civils. Les plaintes concernant les retards et les exemptions sont passées de 17 en 2000–2001 à 13 en 2001–2002. Ce service étant de la plus haute importance, l'Unité a offert quelque 54 séances d'information aux employés. L'exercice a permis d'abrégier le délai de réponse aux demandes : 84,4 p. 100 d'entre elles reçoivent une réponse dans les 30 jours prévus, par rapport à 60 p. 100 en 1999–2000.

La Stratégie de développement durable

Durant l'exercice financier 2001–2002, AINC a accompli des progrès remarquables dans la gestion et la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (SDD).



Au cours de cette période, la sous-ministre associée a assumé le rôle de champion du développement durable pendant qu'on procédait à la désignation d'un dirigeant opérationnel de ce dossier à l'échelon de sous-ministre adjoint. Ces deux cadres supérieurs ont renseigné l'équipe de direction sur les questions relatives à la gestion et à la mise en œuvre de la SDD dans des rapports trimestriels qu'ils ont présentés au Comité des opérations du Ministère, présidé par la sous-ministre associée.

Une unité de coordination nationale de la SDD, formé de deux personnes, a été mise sur pied et on lui a confié des responsabilités précises quant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un régime de reddition des comptes, de gestion et de présentation de rapports sur la SDD. On met présentement au point un système électronique de rapports sur la SDD.

De louables efforts ont été déployés en 2001–2002 pour accroître la sensibilisation aux problèmes relatifs au développement durable au sein du Ministère. Deux séances ont eu lieu, dont un atelier d'une journée durant lequel les participants ont discuté des

implications du développement durable pour les collectivités autochtones. L'équipe de la haute direction d'AINC y a participé aux côtés du Commissaire à l'environnement et au développement durable ainsi que des spécialistes en développement durable du secteur privé, du milieu universitaire et des collectivités autochtones. En outre, AINC a produit une documentation pertinente qui a été distribuée aux employés.

L'intégration du concept du développement durable dans les politiques, les programmes et les méthodes de travail a beaucoup progressé en 2001–2002. Un aide-mémoire sur le développement durable à l'intention des gestionnaires de programmes a été conçu et mis à l'essai dans la Direction de l'infrastructure et du logement du Secteur des politiques et des programmes socio-économiques et du remaniement des programmes du Ministère. Cette direction inclut maintenant dans tous ses documents une section sur les répercussions du sujet en question sur le développement durable.

Dans la SDD, AINC s'est engagé en particulier à consolider son approche en matière de planification communautaire globale pour les collectivités des Premières nations et des Inuit. Les travaux dans ce dossier ont considérablement avancé en 2001–2002 : les responsables ont mis sur pied un groupe de travail national réunissant des représentants des Premières nations et des Inuit, et élaboré un plan de travail pour les deux prochaines années.

Durant l'exercice financier 2001–2002, AINC a travaillé d'arrache-pied avec d'autres ministères fédéraux sur des aspects du développement durable d'intérêt réciproque. Le Ministère a continué à diriger la préparation d'une stratégie de développement durable pour le Nord, à laquelle ont participé 20 ministères. Un document sur les progrès vers le développement durable dans le Nord (intitulé *Progrès visant à atteindre le développement durable dans le Nord*) a été rédigé et peut maintenant être distribué. En partenariat avec RNCan, AINC a administré le volet du Programme sur le changement climatique à l'intention des Autochtones et des résidents du Nord, pour que ces deux groupes puissent participer plus facilement à la résolution des problèmes relatifs au changement climatique et à la gestion de l'énergie. En décembre 2001, un projet expérimental d'approvisionnement alimentaire par la poste était lancé à Kugaaruk (Nunavut), en collaboration avec Santé Canada et le gouvernement du Nunavut. Ce projet visait à réduire le coût des aliments périssables les plus importants et à fournir une éducation additionnelle en matière de nutrition.

AINC a aussi collaboré de façon intensive avec d'autres ministères fédéraux à l'élaboration d'une stratégie fédérale de développement durable et à la préparation de la contribution du Canada à la stratégie mondiale de développement durable. Ces travaux ont été accomplis par le biais du réseau interministériel sur les stratégies de développement durable et de ses sous-comités.

Un résumé complet des progrès effectués dans la mise en œuvre de la SDD du Ministère se trouve à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sus/index_f.html.

L'état des réservoirs de stockage de pétrole sur les terres appartenant au Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

Rapport annuel pour le 30 avril 2002

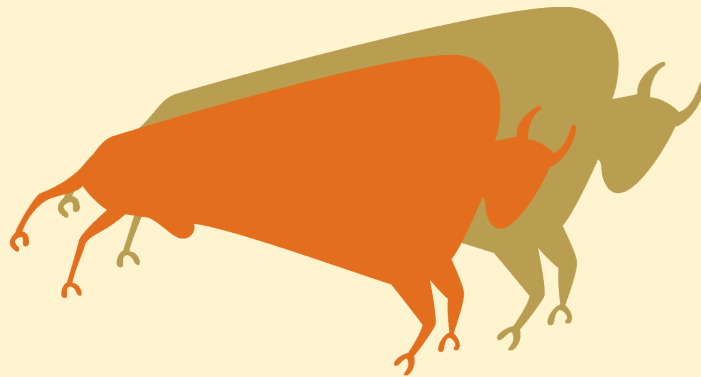
Conformément à la partie IV de la LCPE, *Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domaniaal*, le présent rapport fournit l'information énoncée à l'annexe II dudit règlement et mise à jour au 31 décembre 2001.

1. Le nombre suivant de systèmes de stockage hors sol :

Sont inscrits auprès de l'AINC :	1 938
Sont conformes aux <i>Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage hors sol</i> :	68
Ne sont pas conformes aux <i>Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage hors sol</i> :	1 870

2. Le nombre suivant de systèmes de stockage souterrains :

Sont inscrits auprès de l'AINC :	631
Sont conformes aux <i>Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage souterrains</i> :	9
Ne sont pas conformes aux <i>Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage souterrains</i> :	622



D'autres initiatives avantageuses pour les Canadiens

Un milieu de travail exemplaire

La représentation des Autochtones au sein d'un effectif dynamique et compétent

Le recrutement, la promotion et le maintien des effectifs autochtones

Dans l'ensemble, rien n'a changé en ce qui a trait à la représentation, au recrutement et au maintien des effectifs autochtones du Ministère. Au chapitre de la représentation, le taux d'employés autochtones a fait un léger gain, passant de 29,8 p. 100 à 30 p. 100. Des 705 nouveaux employés recrutés à AINC en 2001–2002, on en comptait 250 qui étaient autochtones, soit une part de 35,5 p. 100.

AINC s'efforce d'embaucher presque exclusivement des étudiants autochtones et, de fait, 224 étudiants autochtones ont obtenu un emploi pour étudiant cette année.

Plus de 300 diplômés universitaires ont présenté une demande d'emploi dans le cadre de notre participation au Programme de recrutement postsecondaire de la fonction publique du Canada. Ces diplômés ont été recommandés à l'échelle d'AINC ainsi qu'auprès d'autres ministères pour combler leurs besoins en matière de recrutement. Des systèmes et une technologie améliorés nous permettront d'évaluer le succès de cette initiative.

Les efforts du Ministère pour appuyer et promouvoir le programme Cours et affectations de perfectionnement (CAP) ont permis à quatre employés autochtones, sur six participants (67 p. 100), de suivre ce programme de perfectionnement. Parallèlement, les activités de recrutement et de perfectionnement menées dans le cadre du Programme de recrutement d'Autochtones titulaires d'une maîtrise se sont traduites cette année par la graduation de cinq participants et le recrutement de quatre nouveaux participants, pour un total de neuf employés inscrits à ce programme qui sont en affectation au sein du Ministère ou ailleurs au pays.

Des 388 promotions relevées cette année au Ministère, 125 (32,2 p. 100) ont été accordées à des employés autochtones, dont 86 dans la catégorie de l'administration et du service extérieur.

L'évaluation de la représentation des Autochtones et d'autres groupes désignés

AINC a élaboré et fait approuver un plan d'action triennal sur l'équité en matière d'emploi, qui comporte des objectifs précis quant aux taux de représentation et de recrutement, ainsi qu'aux stratégies de maintien des employés autochtones et d'autres groupes désignés. Le plan a été largement diffusé au sein du Ministère. Il fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation aux fins de rapport et de planification. Il convient de signaler que le Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi du Ministère ne comporte pas d'objectifs de recrutement d'Autochtones ou de stratégies de maintien de personnel autochtone, mais uniquement des objectifs concernant les minorités visibles et les personnes ayant une déficience.

La fonction de contrôleur moderne

De saines pratiques de gestion

Les rapports de vérification et d'évaluation

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation donne aux cadres supérieurs du Ministère des conseils professionnels indépendants et des confirmations du rendement des cadres de gestion, des programmes ministériels, des politiques et des opérations ainsi que de la gestion du risque. Divers rapports de vérification, d'évaluation, d'examen et d'études spéciales se trouvent sur le site Web du Ministère à l'adresse : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html.

La planification des ressources humaines

En 2001–2002, AINC a produit un rapport sur les perspectives en matière de ressources humaines dans lequel on a relevé un certain nombre de problèmes à cet égard. Ces renseignements ont été recueillis pour donner suite au cycle de planification des ressources humaines au sein du Ministère. Cette information sur la planification a aidé à cerner les besoins à plus long terme. Nous n'avons pas encore atteint l'objectif d'harmoniser les plans de gestion des ressources humaines avec les plans d'activités et les plans de travail. Toutefois, AINC réussit de mieux en mieux à procéder au genre de planification stratégique des ressources humaines qui est nécessaire pour assurer la stabilité de l'effectif et en arriver aux résultats énoncés dans le *Rapport sur le rendement* du Ministère.

Des outils d'apprentissage et de perfectionnement ciblés

Durant l'année, les outils d'apprentissage et de perfectionnement suivants ont été élaborés à l'intention des employés :

- un nouveau profil des compétences des agents des services de financement, réalisé avec la contribution de cette catégorie d'employés, de leurs gestionnaires et des Premières nations, à titre de bénéficiaires de ces services;
- des profils de compétences pour divers groupes d'employés dans la catégorie des services professionnels;
- deux modules intitulés *Techniques d'accueil* et *Comment réagir aux interactions difficiles*, lesquels ont été distribués aux agents d'administration cette année. Ces modules serviront à la formation des employés de toutes les régions du pays (on prévoit offrir d'autres produits durant l'exercice financier, en plus du module d'apprentissage électronique *Protocole relatif aux Aînés autochtones*, le troisième dans la série de l'Excellence du service);
- un répertoire en direct des facilitateurs, résultant des efforts continus déployés par le Ministère afin de perfectionner les qualités de chef;
- un outil d'autoévaluation à l'intention des agents des services de financement.
- un CD-ROM pour l'orientation des nouveaux employés, intitulé *Bienvenue aux Affaires indiennes et du Nord Canada*.

Un milieu de travail positif

Pour donner suite au Sondage de 1999 auprès des fonctionnaires fédéraux, le Ministère a entrepris des initiatives en vue de créer un milieu de travail positif. Durant la période couverte par ce rapport et dans le cadre d'un plan d'action continu, les employés ont sollicité des services de conseils en planification de carrière et ils

ont assisté à des séances de sensibilisation sur le harcèlement et sa prévention. Un sondage a également été réalisé pour connaître les besoins et les souhaits des employés en matière de communications.

Un milieu axé sur l'apprentissage permanent

AINC a démontré qu'il était résolu à établir un milieu axé sur l'apprentissage permanent, et ce en préparant des activités et des guides d'apprentissage permanent dans les domaines de la gestion du risque, des profils de compétences, des services de conseils en planification de carrière, de l'apprentissage électronique et du mentorat.

Des équipes de projet multidisciplinaires, comme le Programme de postes de transition, Appuyer les intervenants de première ligne et l'équipe de soutien du leadership et de l'apprentissage, ont élaboré des outils d'apprentissage dans le but de favoriser le transfert du savoir entre les groupes et le travail en équipe.

Plus de 51 p. 100 des employés ont présenté un plan d'apprentissage.

Le Centre d'apprentissage, une initiative de services partagés à l'intention des employés travaillant aux Terrasses de la Chaudière, a élargi son programme d'activités. Quant au Centre de carrières, son personnel a créé de nouveaux ateliers de perfectionnement des employés et s'est consacré à l'édification d'une capacité régionale.

Le plan d'action sur les pratiques de gestion moderne

L'année a été marquée par la mise en œuvre du plan d'action ministériel sur les pratiques de gestion moderne. Ce plan est conçu pour aider les intéressés à saisir les possibilités de perfectionnement plus poussé. Il donne suite aux conclusions d'une évaluation des pratiques de gestion au Ministère qui a été réalisée en fonction de normes communément acceptées. Le plan précise les conditions voulues pour soutenir l'engagement de la direction envers l'amélioration constante de la fonction de contrôleur moderne à AINC.

Un cadre intégré de gestion du risque

Au cours de l'année, AINC a élaboré son cadre intégré de gestion du risque. Ce cadre a pour but de renforcer la gestion du risque au Ministère. On peut y trouver des orientations concernant les structures, les procédés et les politiques permettant d'en arriver à une gestion plus systématique et intégrée des risques. Ce cadre contribue à la constitution d'un effectif qui sait prendre des « risques calculés » et à la création d'un milieu propice à l'innovation et à une prise de risques responsable, tout en prévoyant des précautions légitimes pour protéger la population, garder sa confiance et assurer une diligence raisonnable. Le Ministère a aussi établi cette année un ensemble de pratiques et d'instruments de gestion du risque adaptés à sa situation particulière et à son mandat.

Les cadres supérieurs — Des ententes sur le rendement

En 2001–2002, le Ministère a continué à exercer son rôle de chef de file en améliorant ses pratiques de gestion. À cet égard, AINC a inclus la réalisation des objectifs liés à la fonction de contrôleur dans ses ententes sur le rendement conclues avec les cadres supérieurs.



Les services d'information

L'accès aux renseignements et aux services du gouvernement par les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord

Les améliorations au site Web

AINC a réalisé son objectif d'améliorer la navigabilité et l'accessibilité du site Web ministériel pour les personnes ayant une déficience visuelle. Les résultats des tests d'accessibilité indiquent que le site se conforme aux lignes directrices du gouvernement sur la normalisation des sites Internet.

En travaillant avec ses réseaux déjà établis, le Ministère a amélioré à la fois l'ampleur et la fonctionnalité du Portail des Autochtones au Canada (<http://www.aboriginalcanada.gc.ca>). Ces améliorations comprennent l'augmentation du nombre de liens, qui est passé de 6 000 à 16 000, et l'ajout de nouveaux éléments comme des actualités quotidiennes et un calendrier national et régional des événements autochtones. On a également ajouté des fonctions multimédias comme un centre d'assistance en direct, la conduite de sondages et l'obtention de résultats en temps réel auprès des utilisateurs finaux, et la diffusion par Internet des conférences et des événements nationaux autochtones.

Le Ministère a aussi participé au projet du groupe thématique des jeunes et a travaillé en collaboration pour intégrer ses propres informations à l'intention des jeunes dans le site Direction Jeunesse (<http://www.youthpath.ca/yohome.jsp?&lang=fr&flash=1>).

Les renseignements en direct

AINC a continué d'enrichir son répertoire de publications que l'on peut consulter en direct sur son site Web, dans le but de fournir plus de renseignements à la population sur ses programmes et ses services.

Le Ministère a continué à améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité de ses systèmes en direct pour le partage de renseignements et les transactions commerciales avec les Premières nations. En plus des outils existants comme le système de registre des terres indiennes, le système sur le logement et l'infrastructure ainsi que le système de données sur la population non inscrite vivant dans des réserves, AINC a récemment élaboré un système national de données sur l'éducation postsecondaire qui devrait être entièrement fonctionnel en 2002–2003. Une fois mis au point, ce système permettra aux Premières nations d'échanger des renseignements sur le Programme d'éducation postsecondaire avec le Ministère.

Dans le contexte d'une stratégie plus générale en matière d'information ministérielle, AINC a adopté la Gestion complète et intégrée des documents (GCID), un logiciel qui est devenu la norme ministérielle de gestion des dossiers et des documents électroniques. Ces deux dernières années, plus de 2 000 employés ont suivi une formation pour apprendre à se servir de ce logiciel et un nombre correspondant de licences ont été délivrées pour son utilisation, dont 600 en 2001–2002. Le logiciel de GCID permet aussi de gérer des données non structurées dans un dépôt de données documentées qui sert de source d'information dans le site Web du Ministère.

L'utilisation de l'Internet dans les collectivités autochtones

Afin de faire progresser l'utilisation des technologies de l'Internet, le Ministère a organisé du 11 au 13 mars 2002, un forum national intitulé Branchons les Autochtones du Canada (<http://www.aboriginalcanada.gc.ca>). À cette occasion, des représentants des organisations autochtones nationales, provinciales et territoriales ont rencontré des membres des collectivités pour échanger sur les pratiques exemplaires en matière de connectivité.



Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	2001-2002		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada			
Programme d'administration			
1 Dépenses du programme	72,9	109,9	109,0
(L) Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	8,1	8,5	8,5
Total du programme	81,0	118,4	117,5
Programme des affaires indiennes et inuites			
5 Dépenses de fonctionnement	277,7	313,2	291,8
10 Dépenses en capital	42,6	6,6	5,5
15 Subventions et contributions	4 394,1	4 336,8	4 334,6
(L) Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	174,7	208,4	175,7
Total budgétaire	4 889,1	4 865,0	4 807,5
L20 Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	—	48,0	—
L20 Prêts à des revendicateurs autochtones	32,9	38,9	34,6
L25 Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	37,8	37,8	28,5
L30 Prêts au Conseil des Première nations du Yukon pour les bénéficiaires intérimaires des anciens du Yukon	0,4	0,4	0,3
Total non budgétaire	71,1	125,1	63,5
Total du programme	4 960,2	4 990,1	4 871,0
Programme des affaires du Nord			
35 Dépenses de fonctionnement	91,0	116,3	110,0
40 Subventions et contributions	53,1	71,7	71,6
45 Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	25,0	25,0
(L) Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	8,2	12,8	12,8
Total budgétaire	167,9	225,8	219,4
L40 Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents	—	0,3	—
L55 Provision à la Caisse de prêts aux Inuit en vue de l'octroi de prêts pour la promotion des activités commerciales	—	6,6	—
L81 Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises du Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	—	5,0	—
Total non budgétaire	—	11,9	—
Total du programme	167,9	237,7	219,4
Total du Ministère	5 209,1	5 346,2	5 207,9
Commission canadienne des affaires polaires			
50 Dépenses du programme	0,9	0,9	0,9
(L) Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	0,1	0,1	0,1
Total de l'organisme	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 1

Section V — Les tableaux financiers

TABLEAU 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	ETP*	Fonction- nement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Affaires indiennes et du Nord Canada							
Revendications							
(dépenses prévues)	329	89,1	13,4	464,9	567,3	—	567,3
(autorisations totales)	426	92,4	2,6	488,1	583,0	—	583,0
(réelles)	426	91,5	2,6	485,9	581,0	—	580,0
Services aux Indiens et aux Inuit							
(dépenses prévues)	1 879	207,9	35,3	4 078,7	4 321,8	—	4 321,8
(autorisations totales)	1 837	264,9	17,6	3 999,5	4 282,0	—	4 282,0
(réelles)	1 837	210,4	17,6	3 999,5	4 227,5	—	4 227,5
Services aux affaires du Nord							
(dépenses prévues)	563	111,8	3,0	53,1	167,9	—	167,9
(autorisations totales)	689	150,1	4,0	71,7	225,8	—	225,8
(réelles)	689	143,8	4,0	71,6	219,4	—	219,4
Administration							
(dépenses prévues)	728	78,6	2,0	0,5	81,0	—	81,0
(autorisations totales)	917	109,6	8,4	0,5	118,4	—	118,4
(réelles)	917	108,7	8,4	0,5	117,5	—	117,5
Total							
(dépenses prévues)	3 499	487,3	53,6	4 597,2	5 138,0	—	5 138,0
(autorisations totales)	3 869	616,9	32,5	4 559,8	5 209,2	—	5 209,2
(réelles)	3 869	554,5	32,5	4 557,4	5 144,4	—	5 144,4
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
(dépenses prévues)							(156,2)
(autorisations totales)							(162,8)
(réelles)							(162,8)
Coût des services offerts par d'autres ministères							
(dépenses prévues)							57,6
(autorisations totales)							55,8
(réelles)							55,8
Coût net du Ministère							
(dépenses prévues)							5 039,5
(autorisations totales)							5 102,2
(réelles)							5 037,4
Commission canadienne des affaires polaires							
(dépenses prévues)	5	0,9	—	—	1,0	—	1,0
(autorisations totales)	5	1,0	—	—	1,0	—	1,0
(réelles)	5	1,0	—	—	1,0	—	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

*ÉTP, Équivalents temps plein

Comparaison historique des dépenses totales prévues par opposition aux dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002		Dépenses réelles
			Dépenses prévues	Autorisations totales	
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Budgétaire					
Revendications	444,2	624,8	567,3	583,0	580,0
Services aux Indiens et aux Inuit	3 946,3	4 173,9	4 321,8	4 282,0	4 227,5
Services aux affaires du Nord	216,8	198,9	167,9	225,8	219,4
Administration	89,9	108,5	81,0	118,4	117,5
Total budgétaire	4 697,2	5 106,0	5 138,0	5 209,2	5 144,4
Non budgétaire					
Revendications	51,4	57,5	71,1	77,1	63,5
Services aux Indiens et aux Inuit	(1,2)	—	—	48,0	—
Services aux affaires du Nord	—	—	—	11,9	—
Administration	—	—	—	—	—
Total du non budgétaire	50,2	57,5	71,1	136,9	63,5
Total					
Revendications	495,5	682,3	638,4	660,1	643,5
Services aux Indiens et aux Inuit	3 945,2	4 173,9	4 321,8	4 330,0	4 227,5
Services aux affaires du Nord	216,8	198,9	167,9	237,7	219,4
Administration	89,9	108,5	81,0	118,4	117,5
Total du Ministère	4 747,4	5 163,5	5 209,1	5 346,2	5 207,9
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 4**Recettes non disponibles****Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activités	Recettes réelles 1999-2000	Recettes réelles 2000-2001	2001-2002		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications	11,7	11,7	11,7	15,7	15,7
Services aux Indiens et aux Inuit	16,4	17,4	17,0	13,9	13,9
Services aux affaires du Nord	89,2	138,5	127,2	133,0	133,0
Administration	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Total des recettes non disponibles (Ministère)	117,5	167,7	156,2	162,8	162,8
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Paielements législatifs

TABLEAU 5

Paielements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002		Dépenses réelles
			Dépenses prévues	Autorisations totales	
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre d'ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	127,8	164,8	148,1	149,1	149,1
Conseil chargé d'apporter de l'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure (<i>Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)</i>)	—	—	—	—	—
Montants adjugés par la cour	0,3	0,3	—	0,4	0,4
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6,0	3,6	3,6	4,1	4,1
Total partiel (Revendications)	134,2	168,6	151,8	153,6	153,6
Services aux Indiens et aux Inuit					
Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	0,3	—	2,0	0,1	0,1
Rentes aux Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	1,8	1,6	1,4	1,6	1,6
Paieement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	—	0,2	—	32,6	—
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16,9	19,4	19,6	20,0	20,0
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,3	—	—	0,2	0,2
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	—	—	0,3	0,1
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	19,4	21,3	23,0	54,8	22,1
Services aux affaires du Nord					
Paieements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales globales, en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	1,8	2,0	1,5	2,1	2,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,9	7,3	6,7	7,0	7,0
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,6	1,0	—	3,7	3,7
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	—	—	—	—	—
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	10,3	10,3	8,2	12,8	12,8
Administration					
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Salaire et allocation de voiture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,5	8,8	8,1	8,4	8,4
Dépense des produits de l'aliénation des biens excédentaires de l'État	—	—	—	—	—
Total partiel (Administration)	8,5	8,9	8,1	8,5	8,5
Total des paieements législatifs (Ministère)	172,4	209,1	191,0	229,7	197,0
Commission canadienne des affaires polaires					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 6

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002		Dépenses réelles
			Dépenses prévues	Autorisations totales	
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Subventions					
Revendications	314,5	366,8	399,5	428,7	428,7
Services aux Indiens et aux Inuit	206,5	239,7	313,9	237,2	237,2
Services aux Affaires du Nord	0,7	0,7	0,7	2,7	2,7
Administration	—	—	—	—	—
Total des subventions	521,7	607,2	714,1	668,6	668,6
Contributions					
Revendications	53,8	54,5	65,4	59,4	57,1
Services aux Indiens et aux Inuit	3 532,5	3 723,9	3 764,8	3 762,3	3 762,3
Services aux Affaires du Nord	76,4	62,0	52,4	69,0	68,9
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 663,2	3 840,9	3 883,1	3 891,1	3 888,8
Total					
Revendications	368,3	421,3	464,9	488,1	485,9
Services aux Indiens et aux Inuit	3 738,9	3 963,6	4 078,7	3 999,5	3 999,5
Services aux Affaires du Nord	77,1	62,7	53,1	71,7	71,6
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	4 184,8	4 448,1	4 597,2	4 559,8	4 557,4
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—	—

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Détails des programmes des paiements de transfert

Objectifs des programmes des paiements de transfert par secteur d'activité

Avantages et résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Services aux Indiens et aux Inuit
(Dépenses réelles 2001–2002 : subventions — 237,2 millions de dollars; contributions — 3 762,3 millions de dollars)
 Aider les collectivités des Premières nations et des Inuit à réaliser leurs aspirations et à répondre à leurs besoins en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture et de développement social et communautaire. Les Services aux Indiens et aux Inuit aident les Premières nations à édifier des collectivités saines et durables en fournissant des services et des programmes semblables à ceux offerts aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux (notamment l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire). Ils s'acquittent également de plusieurs des obligations et des responsabilités constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuit.

Le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens — une économie plus dynamique et mieux soutenue; une plus grande autosuffisance; une meilleure santé et une sécurité accrue.

Revendications
(Dépenses réelles 2001–2002 : subventions — 428,7 millions de dollars; contributions — 57,1 millions de dollars)
 Conclure des règlements négociés de revendications territoriales autochtones. De tels règlements mettent un terme à des griefs de longue durée, établissent la certitude quant à la propriété foncière ainsi qu'à l'accès aux terres et aux ressources, créent un climat propice au développement économique et évitent les litiges onéreux. Le règlement d'une revendication n'est pas considéré comme une fin en soi pour les Autochtones, mais plutôt comme le moment où ils commencent à reprendre en mains leur destinée. Le règlement des revendications territoriales procure aux Autochtones un territoire et une indemnisation financière qui leur donnent un solide coup de pouce. Il appuie ainsi les priorités du Ministère énoncées dans *Rassembler nos forces* : renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.

L'amélioration de la gouvernance autochtone — des mesures d'édification des capacités de gouvernance; des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales; le transfert des responsabilités fédérales.

Une nouvelle relation financière — des relations financières productives, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples pratiques; de nouvelles institutions financières et de la statistique; une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier; des compétences et des capacités financières chez les Premières nations.

Le renouvellement des partenariats — la réconciliation et la guérison communautaire, et le règlement des revendications particulières; une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones; des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations; de nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit.

Services aux affaires du Nord
(Dépenses réelles 2001–2002 : subventions — 2,7 million de dollars; contributions — 68,9 millions de dollars)
 Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du nord du Canada; aider les résidents du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne; gérer et régler efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord en préparation du transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et restaurer l'environnement nordique et gérer les intérêts fédéraux, y compris la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales et le processus de mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux activités circumpolaires.

La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord — le renforcement de la gouvernance dans le Nord; un environnement humain et naturel sain; l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord; des efforts de coordination entre les nations circumpolaires.

La surveillance des points de repère
 Le ministère dispose des systèmes appropriés pour exercer la surveillance et assurer l'intégrité de ses programmes de paiements de transfert. Plus précisément, le ministère a élaboré divers cadres de rendement (par exemple, *Rassembler nos forces*) et des modalités de rapport (par exemple, les rapports annuels sur la mise en œuvre des revendications territoriales globales et les progrès réalisés dans le cadre de *Rassembler nos forces*) qui informent les Canadiens sur le rendement ministériel. Le ministère a également recours à la fonction de vérification et d'évaluation pour faire l'examen de ses programmes et activités sur une base continue.

TABLEAU 8

Projets d'immobilisations (Projets évalués à 15 millions de dollars ou plus)

Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada*						
Revendications						
Logement au Nunavik	25,0	—	5,0	—	5,0	5,0
Services aux Indiens et aux Inuit						
Infrastructure						
Atlantique						
Déménagement de Davis Inlet	143,1	18,0	21,1	33,4	37,0	37,0
Québec						
Programme d'infrastructure du transport marin du nord du Québec — Cale sèche	35,1	7,6	3,5	3,0	3,6	3,6
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	47,3	—	3,0	—	3,0	3,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	—	—	—	0,3	0,3
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	23,6	1,4	2,0	—	0,1	0,1
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	36,1	2,5	—	—	—	—
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Oxford House	29,4	—	—	—	—	—
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Wasagamack	32,0	—	0,1	—	—	—
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb	21,8	1,0	0,1	—	—	—
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point	44,8	0,3	—	0,3	0,5	0,5
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sayisi Dene	15,9	0,1	—	—	—	—
Total partiel (Infrastructure)	446,2	30,9	29,8	36,7	44,5	44,5
Installations scolaires						
Manitoba						
École de Chemawawin	22,9	—	0,5	8,1	0,1	0,1
Phase II de l'école de Garden Hill	31,2	12,8	11,0	4,1	3,7	3,7
Phase II de l'école Peguis	23,2	—	7,3	9,5	13,2	13,2
École de Mathias Colomb	17,1	5,6	0,9	0,9	0,2	0,2
École de Pine Creek	17,0	—	—	—	0,4	0,4
École de Sapotaweyak	16,5	—	—	—	0,6	0,6
Total partiel (Installations scolaires)	127,9	18,4	19,7	22,6	18,2	18,2
Acquisitions de terrains						
Québec						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	0,4	—	25,3	—	—
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	611,5	49,7	49,5	84,6	62,7	62,7
Total	636,5	49,7	54,5	84,6	67,7	67,7

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

*Il n'y a pas de projets d'immobilisations évalués à 15 millions de dollars ou plus dans le programme d'administration des Affaires du Nord.

Prêts

TABLEAU 9

Prêts par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002		Dépenses réelles
			Dépenses prévues	Autorisations totales	
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Prêts à des requérants autochtones (brut)	28,2	57,2	32,9	38,9	34,6
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon (brut)	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (brut)	22,8	—	37,8	37,8	28,5
Total partiel (Revendications)	51,4	57,5	71,1	77,1	63,5
Services aux Indiens et aux Inuit					
Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons (net)	—	—	—	—	—
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens (net)	(1,2)	—	—	48,0	—
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	(1,2)	—	—	48,0	—
Services aux affaires du Nord					
Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidants (brut)	—	—	—	0,3	—
Provision à la Caisse de prêts aux Inuit pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales (net)	—	—	—	6,6	—
Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon (net)	—	—	—	5,0	—
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	—	—	—	11,9	—
Administration	—	—	—	—	—
Total (Ministère)	50,2	57,5	71,1	136,9	63,5
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—	—

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 10

Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant du passif éventuel		
	le 31 mars 2000	le 31 mars 2001	Courant au 31 mars 2002
Prêts			
Logement dans les réserves (SCHL* et autres prêteurs approuvés)	1 215,0	1 248,8	1 252,9
Société du crédit agricole	0,1	0,1	—
Fonds garantis aux Indiens pour le développement économique	2,7	2,5	2,0
Revendications et causes en instance ou imminentes			
Litiges (voir nota 1)	7 997,7	5 661,1	5 532,8
Non litigieux	43,4	67,2	34,2
Revendications particulières	1 652,4	2 597,7	3 030,4
Revendications globales sur les terres autochtones	583,1	833,1	652,8
Total (Ministère)	11 494,4	10 410,4	10 505,2

Nota 1 : En juin 2001, Résolution des questions des pensionnats autochtones Canada est devenu un ministère du gouvernement fédéral entièrement autonome. La responsabilité des dossiers de litiges associés aux pensionnats qui étaient administrés par Affaires indiennes et du Nord Canada a été transférée au nouveau ministère. Les chiffres des années antérieures ont été redressés pour tenir compte du transfert de cette responsabilité.

Congé de maladie

Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne leur sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie avec assez de précision, elle n'est pas incluse dans les données présentées. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

*Société canadienne d'hypothèques et de logement



Les sources d'information additionnelle

Affaires indiennes et du Nord Canada

- ☰ Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
- ✉ Courriel : webmaster@ainc-inac.gc.ca
- 🌐 Internet : <http://www.ainc-inac.gc.ca>

Renseignements généraux et distribution de publications

- ☎ (819) 997-0380
- ✉ Courriel : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle

Vous ignorez à qui adresser votre demande au sein du Ministère?

- ☎ (819) 997-0811
- ✉ Courriel : Reference@ainc-inac.gc.ca

Médias — Communications

- ☎ (819) 994-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- ☎ (819) 953-9999
- ✉ Courriel : Instat@ainc-inac.gc.ca
- 🌐 Publications sur les statistiques socio-démographiques disponibles à :
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Programme des affaires du Nord

- ☎ (819) 953-3760
- ✉ Courriel : NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

- ☰ Constitution Square
360, rue Albert, pièce 1710
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
- ☎ (613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
- ✉ Courriel : mail@polarcom.gc.ca
- 🌐 Internet : <http://www.polarcom.gc.ca>

Les partenaires dans la prestation conjointe – Ministères ou organismes fédéraux

Santé Canada

Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site <http://www.hc-sc.gc.ca>.

Services de santé non assurés; services de santé communautaires; santé du milieu et surveillance; services hospitaliers; Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones; Grandir ensemble — Santé mentale communautaire, développement de l'enfant et Bon départ pour les Autochtones; Programme national pour les enfants; Stratégie sur le diabète chez les Autochtones; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations; Système d'information sur la santé des Premières nations; Salubrité des aliments et nutrition; Organisation pour la promotion de la santé des peuples autochtones; Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme; Stratégie de guérison des Innu du Labrador; données sur la santé des Premières nations; Détérioration des immobilisations; Sécurité publique et lutte au terrorisme.

Développement des ressources humaines Canada

Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site <http://www.hrdc-drhc.gc.ca>.

Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones.

Société canadienne d'hypothèque et de logement

Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site <http://www.cmhc-schl.gc.ca>.

Dans les réserves : Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements; Programme d'aide à la remise en état des logements; Logements adaptés : aînés autonomes; Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières nations et inuits.

À l'extérieur des réserves : Programme de logement rural et autochtone; Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain; Programme d'aide à la remise en état des logements; Programme de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada

Communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones au (613) 991-0241 ou visiter le site <http://www.sgc.gc.ca>.

Politique sur les services de police des Premières nations — Mise en œuvre, entretien et élaboration du programme des services de police des Premières nations, principalement dans les réserves, grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, dans le but de donner aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils desservent.

Patrimoine canadien

Communiquer avec la Direction générale des programmes sur les peuples autochtones et les droits de la personne au (819) 994-3835.

Programme des centres d'amitié autochtones; Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radio télédiffusion; Programme des organisations autochtones représentatives; Programme pour les femmes autochtones; Initiative Langues autochtones; Programme des langues autochtones; Programme des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain; Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada

Appeler au (613) 954-4064 ou visiter le site <http://www.abc-eac.ic.gc.ca>.

Entreprise autochtone Canada — Promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur réussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans

Communiquer avec la Direction générale des affaires autochtones au (613) 993-1917.

Stratégie des pêches autochtones (SPA) et processus de réponse à long terme à l'arrêt *Marshall* (Accès aux pêcheries et programme de cogestion) — Accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêcheries, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles Canada

Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

Forêt modèle autochtone; Programme de foresterie des Premières nations; *Loi sur l'arpentage des terres du Canada*; Centre de la technologie de l'énergie de CANMET; Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones; subventions pour le développement de capacités et initiatives en gestion des ressources.

Justice Canada

Communiquer avec la Direction générale de la justice autochtone au (613) 941-9298 ou avec la Direction générale des programmes au (613) 957-3180 ou visiter le site <http://www.canada.justice.gc.ca>.

Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones; le Programme d'études en droit pour les Autochtones (PEDA); Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé

Pour tout ce qui concerne les revendications particulières des Indiens, communiquer avec la Commission au (613) 943-1515 ou visiter le site <http://www.indianclaims.ca>; pour toute autre affaire, communiquer avec l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé).

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les Autochtones; Commission sur les revendications particulières des Indiens.

Défense nationale

Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

Programme Bold Eagle; Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes; Programme des Rangers canadiens; Programme des Rangers juniors canadiens; Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

Service correctionnel du Canada

Communiquer avec le Service au (613) 943-0493 ou visiter le site

<http://www.csc-scc.gc.ca>.

Programmes de traitement et de guérison à l'intention des Autochtones; Stratégies de la santé à l'intention des Autochtones; Projets de recherche sur la réinsertion sociale des Autochtones; Centres de ressourcement pour Autochtones; Maisons de transition pour délinquants autochtones; Stratégie nationale en matière d'emploi/de recrutement d'Autochtones; Aînés travaillant dans les établissements et dans la collectivité; Services de liaison autochtone dans les établissements fédéraux; Soutien aux groupes de fraternité des Autochtones; Programmes d'emploi et de placement à l'intention des délinquants autochtones; Projet de réinsertion sociale à l'intention des gangs autochtones.

Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones

Les résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nord peuvent communiquer avec le Bureau au (604) 775-6400; les autres résidents peuvent communiquer avec le Bureau au (613) 992-2686 ou visiter le site

<http://www.irsr-rqpi.gc.ca>.

Programme de règlement des questions des pensionnats autochtones — Gérer et régler les revendications associées aux pensionnats autochtones.